

6,000<sup>2</sup> 3

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

**SOISSONS.**

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam  
senectutem quam, in homine venerabilis, in  
urbibus et monumentis sacra est.

PRINCE DE JEUNE Liv. VIII, épit. XIV.

---

TOME TROISIÈME.

---



SOISSONS.

A la librairie de  
**MADAME LALANCE,**  
Rue des Rats, N° 1

PARIS.

A la librairie archéologique de  
**VICTOR DIDRON,**  
Place Saint-André-des-Arts, N° 20.

---

MDCCCXLVIX.

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

---

PREMIÈRE SÉANCE.

Mardi 3 Janvier 1849.

*Présidence de M. de Laprairie.*

À l'ouverture de la séance, M. le président lit le discours suivant, dans lequel il rappelle avec une impartiale fidélité tous les travaux importants dont la Société a eu à s'occuper pendant le cours de l'année (1).

MESSIEURS,

Je crois devoir, comme l'année dernière, vous rappeler en quelques mots les travaux qui nous ont occupés pendant les douze mois qui viennent de s'écouler.

---

(1) Voir le t. II du Bulletin de la Société historique et archéologique, avec 10 dessins. Ce volume contient l'histoire de l'église et couvent de saint Léger, le tombeau de saint Drausin, la découverte de 2,500 médailles romaines; le théâtre romain de Soissons, les excursions archéologiques au Mont-Notre-Dame, Limé, Braine, Blérancourt, au palais de Quierzy; une description de la curieuse église de Marienval; l'époque romaine dans le canton de Braine; le château de Fûc-en-Tardenois.

1848 est une année en quelque sorte perdue pour les sciences et pour les arts. Les ouvrages en trait de publication et les revues de tout genre ont été interrompues, ou ne se soutiennent qu'à grande peine, en paraissant seulement à de longs intervalles. La statue reste à peine ébauchée dans l'atelier du sculpteur, et le burin du graveur attend des temps plus heureux pour creuser patiemment le bois, le cuivre et l'acier. Les congrès scientifiques et archéologiques ne réunissent plus un nombreux concours d'adhérents et d'auditeurs venus de tous les points de la France pour mettre en commun leurs connaissances, les généraliser et surtout les populariser.

Ceux d'entre nous qui se sont rendus à ces assises de la science en sont revenus, toujours enchantés des relations qu'ils y avaient établies, toujours satisfaits des échanges d'observations, de communications, de renseignements qu'ils avaient pu faire avec des collègues jusqu'alors inconnus.

Comme toutes les sociétés archéologiques, nous avons subi l'influence des événements politiques ; nos séances ont été plusieurs fois interrompues. Au lieu de onze réunions, nous n'en avons eu que sept dans le cours de l'année 1848 ; mais des travaux importants ayant été fournis par plusieurs membres de la Société, notre bulletin formera encore pour cette année un volume qui ne le cédera pas, je crois, en intérêt à celui qui l'a précédé. Il sera orné de nombreuses gravures et lithographies dues au talent si distingué de notre collègue, M. Victor Petit, et au crayon du jeune Villain, sourd-muet de Saint-Médard, dont le zèle et les progrès méritent tous les encouragements et les remerciements de la Société.

L'essai historique et archéologique de M. Decamp sur l'ancienne abbaye de Saint-Léger ouvre notre second volume. C'est une monographie complète de la vieille abbaye ; l'archéologie et l'histoire ont eu une part égale

dans le travail de M. Decamp, et il reste bien peu de choses à dire après lui ; cependant la question de date pour la construction de l'église est tellement importante que je pense, tout en partageant les idées émises par l'auteur, qu'elle devra être étudiée de nouveau.

Plusieurs des membres qui sont ici se rappellent encore avec plaisir les deux promenades archéologiques qu'ils ont faites à Braine, Limé et le Mont-Notre-Dame, et à Blérancourt, Manicamp et Quierzy. M. l'abbé Poquet s'est fait l'historiographe de nos excursions. Le compte-rendu comprend : 1<sup>o</sup> une courte description de l'église de Limé, monument peu important mais pas cependant dépourvu d'intérêt.

2<sup>o</sup> Une notice sur l'ancienne abbaye de Mont-Notre-Dame. M. l'abbé Poquet, sans négliger la description des restes de la magnifique église de Sainte-Marie, a traité avec un soin tout particulier ce qui concerne les souvenirs nombreux qui se rattachent à cette vieille collégiale.

3<sup>o</sup> Des détails intéressants sur l'église et l'hospice de Blérancourt, les observations critiques sur l'église nouvellement construite de Manicamp, et une description rapide du château de Quierzy.

Nous devons en outre à M. le secrétaire communication : premièrement, d'une lettre écrite par lui pour retourner le tombeau de Saint-Drausin, abandonné à Paris dans une cour du Louvre ; deuxièmement, la liste des titres et cartulaires existant à la bibliothèque de Laon et intéressant la ville de Soissons ; troisièmement, des renseignements précieux sur le château de Fère-en-Tardenois.

A la suite de ces excursions, est venue naturellement la notice historique sur Quierzy, par M. Suin. En voyant se dérouler devant elle cette série d'actes qui ont eu une si grande influence sur les destinées de la France, la société était étonnée qu'ils eussent eu pour témoins les

lieux tristes et presque abandonnés qu'elle venait de visiter et qui ne rappellent d'aucune manière le séjour des rois et des empereurs.

M. Williot a fait à la société un rapport étendu et complet sur la découverte qui a été faite près de Soissons, d'un vase de terre contenant plus de 2,000 médailles des règnes de Constantin, Maximin, etc.; dans la même séance ce rapport a été lu.

Il existait autrefois, à l'extrémité sud-ouest de l'ancien diocèse de Soissons, une abbaye célèbre pendant tout le moyen-âge et souvent nommée par les historiens du Valois; je veux parler de l'antique abbaye de Morienval. Deux de nos collègues, M. Clouet et M. l'abbé Daras ont poussé jusque là une reconnaissance archéologique des plus intéressantes; le travail dont elle a fourni la matière à M. l'abbé Daras nous a donné à tous le désir d'aller visiter aussi l'église de Morienval, l'une des plus curieuses et des plus anciennes de notre pays.

L'article sur l'époque gauloise dans le canton de Braisnes, inséré dans notre premier volume, demandait une suite; M. l'abbé Lecomte vient de nous la donner, en suivant dans les plus minutieux détails, toutes les traces que les Romains y ont laissées de leur séjour ou de leur passage. Routes, ponts, villas, établissements militaires, médailles, objets d'art et de ménage; tout a été passé en revue dans le second article de M. l'abbé Lecomte.

Je ne vous rappellerai pas, Messieurs, quelques communications sans importance que j'ai eu l'honneur de vous faire dans le courant de l'année; mais je dois citer une notice sur le théâtre romain de Soissons. L'immense intérêt qui se rattachait à ce monument, sans doute le plus considérable de tous ceux de la cité gallo-romaine, m'a forcé de donner à mon travail beaucoup plus de développement et d'étendue que je ne le voulais d'abord.

D'autres travaux avaient été promis pour cette année,

mais les circonstances que nous avons traversées expliquent facilement le retard que leurs auteurs ont mis à les produire.

Une première lecture a été faite à la Société par M. Perin, de notes historiques concernant la ville de Soissons, à partir de 1789. Mais notre collègue, ayant voulu réunir cette première partie de son histoire de notre ville pour la rendre aussi exacte et aussi complète que possible, elle n'a pu être comprise dans le second volume du Bulletin de la Société.

Au commencement de cette année, une décision importante a été prise par la Société : c'est l'impression de son Bulletin dans un journal du chef-lieu du département.

Je crois que nous avons beaucoup à gagner à ce changement. Le *Journal de l'Aisne* paraissant tous les jours, au lieu de trois fois seulement par semaine comme le *Courrier de l'Aisne*, peut reproduire nos articles plus rapidement et avec plus d'exactitude ; sa publicité étant beaucoup plus grande et s'étendant sur tous les points du département, le nombre des personnes qui s'intéresseront à nos travaux devra s'augmenter sensiblement. Nous avons donc de justes motifs d'espérer que l'influence que nous voulons exercer dans l'intérêt de notre pays, tendra à s'accroître tous les jours.

La Société doit savoir gré aux propriétaires du *Journal de l'Aisne* de lui avoir ouvert si largement les colonnes de leur journal ; et M. Fleury, l'un d'eux, en acceptant le titre de membre correspondant, a montré l'intérêt et le prix qu'il attachait à nos travaux. C'est pour nous une garantie du soin avec lequel aura toujours lieu leur reproduction.

La Société remercie son président du zèle et de l'activité qu'il n'a cessé de déployer pour faciliter le progrès

des études historiques et archéologiques. Elle se félicite de pouvoir offrir cette année, malgré la difficulté des circonstances politiques si nuisibles aux arts, un volume aussi complet, aussi important que celui de l'année précédente. Elle a lieu d'espérer qu'en 1849, l'agitation des esprits, l'inquiétude et la gravité des événements ne viendront plus compromettre la nature de ses recherches et interrompre la régularité de ses séances mensuelles.

On procède ensuite au renouvellement du bureau qui, d'après les articles 5 et 6, § II du règlement, doit avoir lieu chaque année dans la séance de janvier (1).

MM. de Laprairie, l'abbé Poquet et Suin sont réélus, à l'unanimité, président, secrétaire et trésorier MM. Williot et Decamp sont nommés, au second tour de scrutin, l'un vice-président et l'autre prosecretaire-archiviste.

M. Suin rend compte à la Société de sa gestion de 1848 et des recettes qui lui restent à faire.

---

A propos du titre que la Société *historique* et archéologique de Soissons a pris dès son origine et qu'il désire voir maintenir à tout prix, M. de Noiron voudrait que la Société ne se bornât pas seulement à étudier et à décrire ces grands monuments qui font encore notre admiration, mais qu'on s'occupât un peu plus et des artistes qui ont su les élever, et des procédés qu'ils employaient à la confection de ces belles et magnifiques constructions. Puis entrant dans le vif de la question qu'il ébauche à grands traits, M. de Noiron pose en principe qu'à toutes les époques, tous les grands travaux ont été entrepris à

---

(1) Voir tom. I, pag. 8.

l'aide de corporations ouvrières dont l'influence a été considérable en Europe. Il croit que ces corporations ont existé non seulement au moyen-âge, ce qui est un fait avéré, mais aux beaux jours de la domination romaine. Ces maîtres du monde envoyaient, dit-il, des *pontifices*, pontifes ou pontistes (1) qui agissaient toujours dans les mêmes conditions, en vertu des mêmes principes. Le système de construction, la pose des pierres, la fabrique du ciment, le scellement des ouvrages, était partout *identiquement le même*. M. de Noiron croit, dès cette époque, à une puissante organisation qui s'est perpétuée dans tout le cours des siècles. Il établit dans une brillante improvisation cette thèse qui tendrait à prouver que Rome, toujours fidèle à elle-même, imposait à tous les peuples les traditions de sa gloire et celles de son génie. Et aujourd'hui, dit-il, si nous sommes si pauvres en artistes, c'est parce que nous n'avons pas de corporations.

M. l'abbé Poquet, sans émettre aucun doute sur la valeur de cette assertion relativement aux corporations

---

(1) Les pontifes ou pontistes étaient des associations d'ouvriers de tous genres qu'on appela aussi *batisseurs d'églises* et dont l'occupation était de construire des ponts, des chemins, des hôpitaux pour les malades, des hospices pour les voyageurs ou pèlerins. Mais la plupart se dévouèrent à la réédification des églises que les barbares, les seigneurs et le laps du temps avaient ruinées. Les souverains pontifes attachèrent les mêmes indulgences à ces constructions utiles qu'au pèlerinage de terre sainte. Le plus ancien monument que nous connaissons de ces batisseurs d'églises, date de l'année 1143. Nous y voyons que ces confréries avaient pris naissance à Chartres et que de là elles s'étaient répandues dans les autres diocèses. Pour en faire partie, il fallait s'être confessé et s'être réconcilié avec ses ennemis. Voir Rituel de Bellay, t. iv, p. 255. Ces confréries de pontistes remontent à saint Beuzet, Berger du Vivarais, vers l'an 1177. Voir Godescard, Vie des Saints. Bolland, t. II. (Note du secrétaire.)



du moyen-âge, voudrait savoir sur quoi repose le sentiment qui en fait reporter l'origine jusqu'aux Romains.

M. de Noiron, qui s'est livré de nombreuses recherches sur les corporations en général qu'il appelle les confraternités européennes, s'appuie sur un texte qu'il trouve et où on lit *Sculptorum et fossariorum ordo*....

M. l'abbé Poquet réplique que ces textes peuvent bien s'appliquer aux corporations du moyen-âge dont il y aurait folie à contester l'existence ; mais cette invention, dont la pensée est due à la religion, existait-elle sous l'empire romain ? Rien ne lui paraît l'attester indubitablement.

M. de Noiron insiste ; il dit que la coloration des mosaïques, la disposition des cintres, l'emploi du ciment, le dessin des figures, tout cela était l'œuvre d'une société d'artistes qui s'arrêtaient dès qu'il leur manquait quelque chose, et qu'on faisait venir à grands frais de la mère-patrie. Il cite le fait d'un évêque de Burgos qui en est réduit à demander des ouvriers à la loge de Liège, parce que les autres ne pouvaient terminer l'œuvre commencée.

M. l'abbé Poquet admet ce fait qui ne contredit en rien la valeur de son objection, mais la confirme, et persiste à croire de son côté qu'il y avait sans doute une école savante d'architecture à Rome, une foule d'hommes capables répandus dans l'empire, attachés aux armées, aux gouverneurs de provinces ; mais il ne pense pas qu'on doive appliquer à ces artistes isolés le nom et la réputation de ces corporations voyageuses qui parcoururent l'Europe au moyen-âge et semèrent avec profusion sur notre sol ces nombreuses et splendides cathédrales, l'éternelle admiration des siècles et le témoignage de leur piété et de leur génie.

---

M. Williot donne quelques détails sur des découvertes faites à St-Jean et dans l'intérieur du collège à Soissons.

### **Eboulements dans l'enceinte de St-Jean.**

Dans une de nos dernières séances, j'avais eu l'honneur de vous signaler un éboulement arrivé dans l'intérieur des magnifiques restes de l'abbaye de St-Jean-des-Vignes, occupés par les officiers d'artillerie. Par suite, on pratiqua des fouilles qui amenèrent la découverte de plusieurs conduits souterrains parfaitement conservés et qui ont dû servir autrefois d'aqueducs. Dans l'un d'eux on trouva plusieurs planches saines, plusieurs mannes en osier brut et une pelle de fer recourbée en forme de *drague*, armée d'un manche long de deux à trois mètres. Ces objets paraissent avoir été laissés dans ce souterrain depuis huit ou dix ans seulement, preuve qu'il aurait été visité depuis peu. Dans les décombres qui sont résultés des fouilles ordonnées par l'autorité militaire, on a remarqué, parmi les moellons *des débris* de poteries grossières, de vases de cuisine, verres de bouteille, tuiles, carreaux; *des morceaux* de fer rouillés; des masses d'étain assez épaisses, larges comme un plat ordinaire et dont les scories indiquaient des ustensiles de ménage fondus par quelque circonstance; un gros couteau fermé, dont le manche est en ébène, accompagné dans toute sa longueur d'une double couche de rouille fort épaisse occasionnée par l'oxidation de la lame et du ressort. Tous ces objets ont pu être apportés quand on a voulu combler les voûtes de ces souterrains, dégradées soit par la destruction, soit par le manque d'entretien. Dans tous les cas, ils ne présentent aucun caractère d'antiquité et n'ont rien de remarquable.

La Société suppose avec raison que ces conduits ou

souterrains de St-Jean ne sont que des aqueducs, comme ceux de Notre-Dame et de Saint-Médard. Ils ont servi soit à l'arrivée des eaux nécessaires au monastère, soit à leur écoulement par forme d'égoût.

M. de Bussières, qui a été employé en qualité d'officier du génie à Soissons, dit qu'il y a des sources à mi-côte de la colline de Saint-Jean, et que le rempart, assis sur le glacis, reposait sur une consistance de terrain savonneux et sur un banc de coquillage qui donnait passage à l'eau. Il cite un fait curieux ; c'est que lorsqu'on voulut reprendre en sous-œuvre et recharger le bastion de Saint-Jean, cette terre savonneuse ayant été pénétrée par une pluie abondante, on trouva le lendemain le bastion changé de place et descendu dans les fossés du rempart.

M. de Bussières ajoute comme renseignements utiles à l'histoire locale, que les ormes de l'ancien jeu de paume, placés sous la courtine du Mail, passaient pour avoir été plantés en mémoire de Coligny, et que les armes du célèbre amiral étaient gravés en plusieurs endroits des remparts. Il suppose que les pierres d'attente que l'on voit encore sous la courtine, nord-est du faubourg Saint-Vaast, vis-à-vis l'abîme de St-Médard, étaient destinées à porter ses écussons.

M. de Bussières rectifie aussi un mensonge officieux du baron Fain. Cet historiographe avance qu'en 1814 et 1815, les ponts-levis de Soissons s'abaissèrent. Ce fait est matériellement faux, puisque le premier pont-levis fait à Soissons est celui de la porte Saint-Christophe, dont l'origine remonte à l'année 1830. La ville, avant cette époque, n'avait aucun moyen de défense ; c'était un planimètre sans parapet, avec des murs en ruines, écroulés en certains endroits ; des portes sans fossés pour en défendre l'accès, des remparts presque sans bastions.

### Collège.

Dans le courant de septembre, un puits a été percé dans une des cours intérieures du collège. A la profondeur de trois à quatre mètres, on rencontra une construction à moitié ruinée, mais encore parfaitement dessinée : on y reconnut les restes d'un petit édifice carré rempli de décombres. Parmi ces décombres on a trouvé divers objets de ménage qui, sans mériter une grande attention, demandent pourtant quelques détails :

1°. Cruche à anse en terre cuite, fortement ébréchée par le haut.

2°. Cruche en faïence grossière, vernissée, avec un dessin informe, colorée de gros vert et de jaune pâle ; aussi ébréchée.

3°. Pot à ventre renflé, en terre cuite, grise; la forme n'est pas mauvaise et rappelle un peu la forme antique. Il est intact.

4°. Autre pot plus petit en terre rouge, également intact. Assez bonne forme.

5°. Deux écuelles à queue en terre rouge; l'une a la queue cassée. Forme agréable.

6°. Deux carreaux en terre, vernissés, l'un parsemé de fleurs-de-lis disposées en un dessin à losange pour se raccorder, et l'autre marqué seulement d'une seule fleur.

7°. Fragment d'un petit verre à double coupe, servant de verre à pied. Le verre en est extrêmement mince, sa transparence est un peu terne. On le rapporte à l'enfance de l'art.

Les différents vases ont une forme assez agréable qui indique une époque assez avancée.

Mais les numéros 6° et 7° méritent une attention particulière ; le numéro 6° pour ses carreaux vernissés et ornés de fleurs bien disposées qui devaient mettre une

agréable variété dans les pavés qui en résultaient ; le numéro 7° pour la nature de son verre et la forme donnée à ses *produits*. Au reste, tous ces objets ont été déposés à la bibliothèque de la ville.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

MOISSONNE.

---

DEUXIÈME SEANCE.

Mardi 6 Février 1849.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

M. Delsart, curé de Saint-Aubin, est nommé membre correspondant.

## OUVRAGES OFFERTS.

M. Leroux, docteur-médecin à Corbeny, ancien membre de la Société archéologique de l'Aisne, envoie par M. Lefèvre une notice de huit pages in-8°, ayant pour titre : *Quelques recherches sur le passage de l'Aisne par César.*

M. Fleury, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*, adresse à chaque membre de la Société, un exemplaire d'une notice de cinquante-cinq pages grand in-8°, intitulée : *Election de l'évêque constitutionnel de l'Aisne.*

M. Decamps est chargé de faire un rapport sur cette publication qui touche à des points fort importants de l'histoire locale.

M. l'abbé Poquet fait hommage à la Société d'une feuille grand in-folio, comprenant six miniatures copiées sur un

ancien manuscrit, et intitulées les *Aves* de Gautier de Coinsi, religieux de Saint-Médard.

Ce travail remarquable est dû à la patience et au talent d'un jeune sourd-muet, qui a déjà lithographié plusieurs dessins pour le bulletin de la Société.

M. le Maire de Soissons accuse réception du 1<sup>er</sup> volume du bulletin, et remercie la Société de ce témoignage; il se propose de déposer ce volume à la bibliothèque communale de la ville.

M. Delbarre, jeune artiste parisien, et auteur d'une belle lithographie, insérée dans le tome II du bulletin représentant les ruines du château de Fère-en-Tardenois, adresse à la Société un second dessin figurant la porte d'entrée.

M. Delbarre, qui ne s'est donné que comme un apprenti en lithographie, est déjà passé maître. L'habitude de dessiner les monuments, en le forçant à une précision archéologique rigoureuse, ne fera que donner un plus grand prix à son crayon déjà si gracieux et toujours si pittoresque.

#### COMMUNICATIONS.

M. Destrez annonce que l'on vient de retrouver à Vailly les restes d'un aqueduc qui remontait de la plaine Saint-Vincent aux sources, sur l'ancien chemin d'Aisy, et qu'il croit d'origine romaine.

M. Destrez signale en outre un *Ecce homo* en pierre dure, demi-grandeur naturelle. Cette statue, d'un très-bon style, est placée dans une église des environs de Vailly.

Un membre fait passer sous les yeux de la Société quelques médailles romaines récemment trouvées dans le Mail, portant les empreintes bien connues de Germanicus et de Maximin.

M. de Laprairie fait l'exhibition : 1<sup>o</sup> d'un moule en pierre de liais représentant d'un côté la Sainte-Face et de l'autre Notre-Dame de Besançon ; 2<sup>o</sup> une cuillère en cuivre avec un manche torse surmonté d'une vierge portant l'enfant Jésus dans ses bras. Ce genre de cuillère dont on vient de retrouver un modèle à Chauny dans la démolition d'un pont est, dit-on, *espagnol*, et pourrait remonter au temps de la Ligue ; elle a au moins le style de cette époque ; 3<sup>o</sup> des lampes funéraires provenant des fouilles faites près des ruines du château d'Albâtre ; l'une d'elle est parfaite de conservation. Elle porte gravée en dessous *CENSOR* ; 4<sup>o</sup> une médaille trouvée à Ambigny.

M. Daras présente à la Société deux titres nobiliaires, grand parchemin de 75 cent. de longueur sur 60 cent. de largeur.

#### **Titres nobiliaires des Vassan.**

Le premier, daté du 27 avril 1682, délivré et signé par Charles d'Hozier, généalogiste de la maison du roi, juge général des armes et blasons de France, chevalier de la sacrée religion de saint Maurice de Savoye, etc., renferme les preuves de la noblesse de Zacharie de Vassan, de Puisseux, page du roi dans sa petite écurie, sous la charge de Monsieur le Premier. Le parchemin offre la généalogie, de la maison de Vassan dressée par d'Hozier sur celle de Dom Calliaux. Les ancêtres de Zacharie de Vassan figurent à la marge avec leurs armoiries, jusqu'à la neuvième génération, représentée par Pierre de Vassan et Marie Grandvarlet.

Le second parchemin représentait en dessin l'arbre généalogique des Vassan. Les écussons de la souche principale occupent le tronc, tandis que ceux des lignes collatérales sont suspendus aux branches. Au bas, les armes de la famille étaient représentées avec le timbre, la



devise, les supports et les lambrequins ; elles portent : d'azur au chevron d'or accompagné de deux roses d'argent en chef et d'une coquille de même en pointe avec cette devise : *Virtus vulnere virescit*.

La famille de Vassan, répandue au moyen-âge dans la Picardie, la Champagne et la Lorraine, tirait son origine de la terre de Vassan, située dans le Soissonnais. Parmi les nombreux seigneurs de cette province, autrefois occupée par cette famille, on compte celles de Soucy, Puisieux, Veully, Belleau, Azy, Romeny, Bonneil, Saint-Genoulph, Morsain, Fontenoy, Osly, Coucy-lès-Eppes, Arcy-le-Pousard, Martimont et la Tournelle. Cette famille a rempli des places brillantes dans la magistrature et dans l'armée. Charles de Vassan était président de la chambre des comptes, et Zacharie de Vassan, gouverneur de la ville et de la citadelle de Laon, etc.

Les titres historiques ci-dessus mentionnés furent conservés dans la branche de Vassau-Bonneil, jusqu'à la Révolution. Depuis cette époque, ils restèrent longtemps cachés sous les tuiles d'un grenier et ne durent leur conservation qu'aux soins de M. Dubrecy, instituteur de Bonneil, qui les a communiqués à la Société.

M. Destrez, docteur-médecin et membre de la Société, donne quelques aperçus historiques sur la petite ville de Vailly et sur la tour et métairie de Pontarcy, situées à dix kilomètres de Vailly, sur la rivière d'Aisne.

### **Origine de Vailly et de Pontarcy.**

L'origine de Vailly se perd dans la nuit des temps ; cette petite ville doit-elle sa naissance aux Gaulois ? Fut-elle l'une des douze bourgades des Gaulois suessones ? Si l'on en croit l'abbé Lebœuf (1), cela ne fait aucun

---

(1) Dissertations sur le Soissonnais.

doute. Sa forme arrondie serait, au rapport d'un archéologue Soissonnais (le docteur Godelle), une preuve qu'elle fut fondée par les Gaulois ; ou bien son origine est-elle romaine ? Ce que l'on ne peut contester, c'est son existence dans les temps de la domination de ces vainqueurs du monde dans les Gaules. Car tout récemment, en 1858, en opérant des travaux de nivellement au nord de la ville, sur le chemin de ceinture, l'on a découvert presque à la surface du sol de belles mosaïques romaines, dans quatre pièces contigües et successives ayant chacune à peu près quatre mètres carrés ; ces quatre pièces étaient parcourues dans leur côté sud le long du fossé d'enceinte par un aqueduc en pierres dures réunies par un ciment solide, ce qui a fait penser avec raison que ces appartements dépendaient d'un établissement thermal, comme les Romains en possédaient dans toutes leurs villes. Beaucoup de grands fragments de ces mosaïques ont été extraits, et furent donnés à l'église par le conseil municipal pour y être placés ; mais il en reste encore beaucoup d'autres sur les lieux où ils ont été trouvés.

Ces mosaïques sont formées de l'assemblage de petites pierres rouges, noires et blanches posées dans un ciment ; elles représentent des serpents d'une longueur et d'une grosseur plus qu'ordinaires, et qui sont enlacés les uns dans les autres. Sur l'un de ces fragments, l'on a figuré une fontaine, allégorie de l'établissement.

Lors de la démolition des remparts de Vailly en 1828, l'on a trouvé dans la partie à droite de la porte de Sammeccourt, en entrant dans la ville, des pierres encore peintes en jaune, et qui par leur forme attestaient qu'elles provenaient de la destruction d'un édifice. Sur plusieurs une tête d'aigle avait été sculptée, et sous cette même partie de rempart, l'on a trouvé des statues mutilées faites en pierres dures grossièrement sculptées, mais cependant dont les formes et les contours étaient

agréables et élégants ; j'en vis une dont il ne restait que le tronc. Parmi ces fragments de statues, l'on en voyait une parfaitement conservée tout à fait intacte ; elle pouvait avoir 50 centimètres de hauteur, et elle paraissait représenter un grand prêtre ou un évêque, et les couleurs dont elle était peinte étaient encore aussi vives que si elles venaient d'être appliquées, quoique déjà cinq siècles au moins se soient écoulés depuis qu'elle a été enfouie, en comptant de 1379, dernière époque où les fortifications de cette partie des remparts de Vailly furent réparés. Tous ces objets précieux pour les arts et la science, ont été de nouveau renfermés dans la terre par le sieur Bocquillon, serrurier, qui les a fait placer dans les fondations d'une maison qu'il a fait construire à la suite de la sienne, et dans la rue étroite qui conduit aux herceaux et autrefois aux remparts.

Pour l'intelligence complète des faits qui viennent d'être rapportés, il est important de savoir que, par un traité d'échange fait en 1379 entre Charles V, roi de France, et Richard Pique, archevêque de Reims, la seigneurie de Vailly faisant partie du patrimoine des rois de France, fut échangée contre Mouzon et Beaumont-en-Arroune, appartenant auxdits archevêques de Reims, et provenant d'un don fait par Clovis à Saint-Remy. Il est dit dans ce traité, que pour compléter les fortifications et emparements de Vailly, l'on avait été obligé de détruire des monuments. Il est à croire que l'établissement thermal fut détruit alors, car, il se trouvait dans la zone des fortifications nouvelles. Mais Vailly était bien fortifié avant cette époque. En effet, en 880, il fut pris par escalade et échelonnement par les Normands qui l'occupèrent pendant plusieurs années ; et plus tard encore, en 1557, Vailly fut pris par escalade par les Navarrais qui s'étaient joints à Edouard III, roi d'Angleterre, pour ravager la France ; ils étaient commandés par leur roi Charles-le-

Mauvais. Il fut de nouveau pris en 1359 par les mêmes, qui y séjournèrent pendant plusieurs années.

Cette petite ville, selon le rapport de Froissart et du Père Lelong, portait alors le nom de forte, *tant elle était bien fortifiée* ; Froissart, dans ses chroniques, ajoute : « Vailly était le repaire, la souveraine garnison » des Navarrais, ils allaient de là ravager tout le pays » jusqu'à Soissons, Laon et Reims. » Plus tard encore, en 1407, et selon le Père Lelong, en 1401, Vailly fut pris et brûlé, le traité d'échange dit par les Navarrais ; mais le Père Lelong veut que ce soit par les Allemands. En effet, à cette époque, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, était mort depuis longtemps, et avec lui s'étaient éteintes toutes ses contestations avec la France, et Henri V de Lancastre, roi d'Angleterre, avait succédé à Edouard III. Il s'était fait proclamer roi de France à Paris, et il s'était allié à Jean de Hainaut et plusieurs autres seigneurs de Flandres, qui vinrent fondre sur le nord de la France ; ils prirent et brûlèrent Vailly, qui eut à souffrir pendant soixante années de l'occupation anglaise, tant des Navarrais que des Allemands. La population fut contrainte de fuir, et les terres restèrent sans culture et sans propriétaires.

L'établissement thermal ne serait pas le seul qui ait été détruit par suite du traité de 1379, pour réparer et compléter les fortifications de Vailly ; car, en 1858, lors du nivellement des fossés d'enceinte au nord de la ville, l'on a découvert sous le rempart, près de la porte Saint-Vincent, l'angle d'une construction qui, par ses dimensions, a paru monumentale. Elle était faite en belles pierres de taille.

Si nous reportons nos regards autour de nous, partout nous retrouvons des traces de la domination romaine ; Pontarcy, nom véritablement latin, qui signifie pont, citadelle, Pontarcy, dis-je, a joué un grand rôle dans ces

temps reculés. Sa position sur l'Axone ou l'Aisne, au milieu d'une vaste plaine, d'où l'on pouvait voir au loin de tous les côtés, aura paru une bonne position militaire à créer. En effet, les Romains y ont établi un fort sur la rive droite, avec tours et bastions, qu'ils ont entourés d'un large fossé que baignaient les eaux de l'Axone. Ils avaient rattaché ce fort à la villa placée sur la rive gauche, par un pont en pierre dont la tête subsiste encore de ce dernier côté. Une tour immense et dont les deux tiers de la circonférence subsistent encore dans toute sa hauteur, défendait le pont sur la rive droite. Plus d'une fois, sans doute, les efforts des braves Gaulois, impatientes du joug, vinrent se briser là, contre l'art et la valeur romaine.

La villa fut sans doute environnée de murailles épaisses au moyen-âge; les abords étaient défendus par un fossé large et profond que baignaient aussi les eaux de l'Axone. Un quai existait au nord de la villa, tout le long du cours de l'Aisne; il en reste encore de grands débris, et au sud, l'on voit une porte militaire qui n'a pas changé, mais qui bientôt doit s'affaisser sous les efforts du temps.

Pontarcy devait encore éprouver bien des vicissitudes; en effet en 1557 il subit le sort de Vailly, il fut pris par les Navarrais qui s'y établirent; et en 1559 l'abbaye de Vaucclair ayant été prise, saccagée et brûlée par Radégeoit de Dury, capitaine irlandais qui commandait les Navarrais qui s'étaient emparés de Vailly et y tenaient garnison déjà depuis deux ans, ayant fait prisonnier don Tavery, supérieur de cette abbaye, le fit renfermer dans la prison de Vailly, et plus tard l'envoya dans celle de Pontarcy où il mourut. Mais avec cela Pontarcy, en 880, lors de l'invasion des Normands, avait eu fort à souffrir, il fut pris et brûlé par ces barbares.

Dans nos dissensions civiles et religieuses, dans ces

guerres intestines longues et souvent cruelles qui désolèrent le Valois, le Vermandois et toute la France; dans ces guerres entre les Armagnacs, faction d'Orléans, et les Bourguignons qui tenaient pour le roi, Pontarcy fut tour à tour pris et repris par les différents partis. En 1412, il fut assiégé par le Brun-des-Bains, bailli du Vermandois, de la faction des Bourguignons, commandant les enfants du roi; son année était composée de tous les habitants des villes et des campagnes du Vermandois, particulièrement du Soissonnais, qui s'étaient levés en masse, ayant en horreur les Armagnacs, pour les maux qu'ils leur avaient fait souffrir; ces populations valeureuses avaient pris les armes pour les repousser. Le comte de Roucy commandait les Armagnacs à Pontarcy, déjà les enfants du roi étaient parvenus à renverser un paté de muraille, quand arriva le prévôt de Laon avec du renfort. Le siège fut alors poussé avec plus de vigueur. Les Armagnacs voyant qu'ils ne pouvaient plus longtemps continuer à se défendre, demandèrent à capituler; on leur accorda la vie sauve, et le comte de Roucy fut fait prisonnier et envoyé à Laon. Pontarcy fut occupé par les enfants du roi.

Plus tard encore, en 1568, dans les guerres horribles qui ensanglantèrent le sol de la France entre les protestants, dits huguenots, et les catholiques, le seigneur d'Erilon, chef des catholiques, qui commandait à Fismes, en ayant été chassé par les réformés de la garnison de Soissons, en se repliant sur Laon, surprit Pontarcy et l'enleva. Les réformés de Laon s'étaient avancés sur Pontarcy pour le surprendre et le démolir; l'ayant trouvé occupé par les royalistes ou les catholiques, ils se retirèrent. Ils venaient de brûler Vendeuil, de prendre Eppes, et de s'emparer de Grandelain par trahison.

En 1590, Pontarcy tomba au pouvoir de la Ligue. Mayenne, ce chef redoutable qui en était l'âme et le bras,

qui s'était défendu dans Paris avec tant de valeur, de fureur et d'audace, s'empara de Pontarcy. Ce chef téméraire qui, sous le manteau d'une religion sainte, voilait l'ambitieux dessein de s'emparer de la couronne après l'abjuration de Henri de Navarre, fut abandonné de cette vaillante noblesse de France qui faisait toute sa force, et qui l'avait servi avec dévouement, tant qu'elle crut défendre la religion et le roi ; et il vint terminer sa brillante carrière dans l'antique capitale de France, avec le titre de duc et de gouverneur de Soissons.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHAÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

---

TROISIÈME SÉANCE.

Mardi 6 Mars 1849.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## OUVRAGES OFFERTS.

Le président dépose sur le bureau, 1<sup>o</sup> 2 vol. in-8<sup>o</sup> adressés par le Congrès scientifique de Tours ; 2<sup>o</sup> 2 vol. in-4<sup>o</sup>, intitulés *Recueil et Introduction au recueil des Chartres et pièces relatives au prieuré de Notre-Dame-des-Moulineaux et à la châtellenie de Poigny, arrondissement de Rambouillet*, par M. Auguste Montié; ces 2 vol. in-4<sup>o</sup> de 110 à 120 pages, avec lithographies, sont envoyés par la Société archéologique de Rambouillet.

La Société vote des remerciements pour ces divers envois et décide qu'elle adressera ses publications à la Société de Rambouillet.

M. de Laprairie fait hommage à chacun des membres de la Société, d'une brochure de 54 pages in-8<sup>o</sup> accompagnée de 3 dessins dont 2 sur bois, sur la découverte d'un théâtre romain à Soissons.

M. l'abbé Poquet distribue aux membres de la Société



un nouvel hommage du courageux et savant rédacteur-gérant du *Journal de l'Aisne*. Cette brochure, de 42 p. m-8°, fait partie des Etudes révolutionnaires que M. Ed. Fleury publie sur le département de l'Aisne, et porte le titre assez piquant de *Club à Chauny en 1791*. On trouve dans cette publication une foule de détails fort instructifs dans les circonstances actuelles.

M. Grégoire envoie une petite brochure in 24, intitulée : *Iluns de Coucy*.

#### **CORRESPONDANCE.**

M. Grégoire, avocat à Coucy, et qui s'occupe depuis plusieurs années de compléter les recherches qu'il a déjà réunies sur cette importante localité, écrit qu'il a en sa possession un cartulaire du plus haut intérêt, appelé le *Livre rouge*, et qui contient un inventaire des chartes de l'abbaye de Nogent-sous-Coucy. M. Grégoire en a déjà copié une partie ; il offre à la Société de lui adresser le manuscrit pour compléter les extraits qu'il n'a pu achever.

Plusieurs membres veulent bien se charger de terminer ce travail commencé, et qui peut renfermer des renseignements précieux pour le pays.

M. Decamp informe la Société que Messieurs les anti-quaires de Picardie auraient l'intention de former un comité correspondant à Soissons, comité dont pourraient faire partie les membres de la Société historique.

La Société n'est pas convaincue de l'avantage de cette association, dont le premier résultat serait de distraire l'attention que chacun doit à la réunion créée dans le pays et pour le pays ; que les travaux publiés dans le département ont un bien autre intérêt pour les populations ; qu'au surplus la publicité des travaux de la Société ne laisse rien à désirer. La Société n'a donc qu'un désir à

formuler, celui d'entretenir les relations les plus suivies avec la Société des antiquaires de Picardie dont elle apprécie les constants efforts pour assurer le triomphe des doctrines archéologiques.

M. Decamp s'offre de dépouiller les manuscrits de MM. Brayer, Fiquet, Mezurolles, sur l'Histoire de Soissons. Cette proposition est acceptée avec empressement.

M. Carlet, curé de Manicamp, écrit que « grâce à la notice intéressante sur Quierzy, où l'importance et la splendeur de l'ancien Quierzy contrastent si vivement avec l'abjection et le dénûment du Quierzy moderne, un sentiment de dignité, un instinct de vieille noblesse se réveillent dans le cœur des habitants, et pour le lever, ils s'empresseront encore davantage de reconstruire leur église. »

Puis, après avoir dit que le sujet traité par notre savant collègue, comprenait des faits intéressants pour la religion et aboutissait à une conclusion utile et actuelle, M. Carlet dit qu'il espère bientôt construire une église qui contentera le goût légitime des archéologues.

Il ajoute ensuite : « Dans votre excursion sur le terroir de Quierzy, vous avez eu vain interrogé le sol pour découvrir l'emplacement du camp des Normands. Depuis ce temps-là, aiguillonné par votre exemple, je me suis senti dévoré par l'amour de la science, et dans ma fervent archéologique, j'ai battu la campagne et je crois y avoir découvert le *camp des Normands*. C'est Manicamp, *camp des Nord-mans*, *camp des hommes du Nord*. Manicamp n'est qu'à un kilomètre de Quierzy ; il y a eu et il y a encore par derrière des bois considérables.

La chronique, qui place le camp au midi de Quierzy, tandis que Manicamp est à l'est, a besoin d'être examinée, et il faut voir si la désignation du midi a rapport au château ou à la rivière d'Oise ; s'il est dit que

» le camp fut placé en face du château et au midi de la  
» rivière, Manicamp répond à toutes les objections.

» Si le village de Manicamp n'est pas bâti sur l'empla-  
» cement même du *camp des Normands*, il demeure au  
» moins très-probable que ce village tire son nom du  
» voisinage de ce camp. Cette probabilité est encore for-  
» tifiée par une tradition locale, qui témoigne qu'avant  
» la construction de l'église démolie pendant la grande  
» Révolution, les habitants de Manicamp n'avaient pas  
» d'autre centre pour la prière qu'une chapelle située  
» au midi du château de Quierzy, sur une petite émi-  
» nence, dite la *Capelle* qui vous a été montrée dans  
» votre visite, où l'on retrouve des fondations considé-  
» rables relatives à ladite chapelle, et où rien n'empêche  
» d'asseoir le *camp des Normands*. Le nom appartenant  
» en propre au terrain de l'église aura passé comme de  
» juste au village qui dépendait de cette église, et dans  
» les temps modernes ce village se sera rapproché du  
» nouveau château, dit de Manicamp, dans l'enceinte  
» duquel les seigneurs avaient fait construire une belle  
» église. »

M. l'abbé Poquet croit l'opinion de M. Carlet fort plau-  
sible, surtout, et l'on s'en tient au texte de l'Histoire du  
Valois qui s'exprime ainsi : « Ces barbares (les *Nor-*  
» *mands*) arrivèrent sans obstacle à la vue de Noyon, et  
» tracèrent un camp au midi du palais de Quierzy, où ils  
» se retranchèrent. La rivière d'Oise défendait le camp  
» d'un côté, un bois épais le couvrait de l'autre » (1).

#### BIBLIOGRAPHIE.

MM. Decamp et de Laprairie rendent compte, le pre-

---

(1) Voir Duchesne, t. II, p. 400, 535, 524. *Sæcul. Bened.*, part.  
2, p. 106.

mier d'une brochure publiée par M. Fleury, et intitulée : *Election de l'évêque constitutionnel de l'Aisne*, le second d'une Histoire de l'abbaye de Foigny, due à la plume déjà exercée d'un de nos collègues, M. Amédée Piette, auteur d'une Histoire de Vervins.

### **Élection de l'Évêque constitutionnel de l'Aisne,**

PAR ED. FLEURY.

Le travail dont M. Fleury vient de faire hommage aux membres de la Société historique de Soissons, n'est pas un simple procès-verbal des séances électorales, d'où sortit la nomination de l'évêque constitutionnel. L'auteur a donné plus d'extension à son cadre, et traite également ce qui a précédé et suivi cette importante et curieuse élection. Ainsi remontant aux lois des 13 février et 14 juin 1790, qui règlent la Constitution civile du clergé français, il nous conduit à travers les persécutions de la religion et de ses ministres jusqu'à l'hôpital où expirera dans l'abandon et la misère l'ancien évêque Marolles.

Ce travail renfermant des documents et des textes originaux d'un grand intérêt pour l'histoire locale, j'ai cru qu'il serait utile d'en indiquer sommairement les points principaux.

Lois réglant la Constitution civile du clergé. — Principe de l'élection populaire. — Un seul évêché par département. — Lutte entre les villes de Laon et de Soissons ; cette dernière l'emporte. — M. de Bourdeilles ; son caractère inflexible ; il refuse de prêter le serment d'adhésion à la Constitution, malgré les instances répétées de l'administration départementale. — Une bonne partie du clergé suit l'exemple de son évêque, et surtout le chapitre de la cathédrale de Soissons qui publie une protestation. — Dissolution par le Directoire de l'Aisne

des chapitres et communautés séculières. — Les églises sont fermées. — Résistance extrême de M. de Bourdeilles. — Le Directoire déclare le siège épiscopal vacant, et indique le jour des élections. — L'abbé Marolles, démocrate exalté. — A l'Assemblée nationale, il se déclare pour le tiers-état contre le clergé et la noblesse, et prête le serment du haut de la tribune même, au milieu du plus vif enthousiasme ; il espérait ainsi se frayer un chemin au siège épiscopal de Soissons. — Vertu et charité du père Flamain, abbé de Cuissy. — A propos d'une réclamation, il est dignement apprécié par l'administration. — Triste état de la cathédrale de Laon depuis son abandon ; on l'approprie pour y tenir les Assemblées électorales. — Intrigues de Marolles. — Manifeste de M. de Bourdeilles. — Les électeurs choisissent pour évêque le père Flamain, au milieu d'applaudissements répétés ; une députation part immédiatement en poste pour lui en faire part : mais il refuse nettement cette haute dignité. — L'abbé Marolles est élu par un second scrutin. — Les évêques refusent de le sacrer ; il l'est enfin par l'évêque constitutionnel d'Autun, Talleyrand. — Expulsion de M. de Bourdeilles. — Manifeste des évêques de la province de Rheims. — Entrée triomphale de l'évêque Marolles dans sa ville épiscopale. — Il est interdit par le souverain Pontife, et il renonce à tout exercice du culte catholique. — Sa mort misérable à l'hôpital militaire de Soissons.

D'après ce simple exposé, on comprendra facilement de quel intérêt doit être un pareil ouvrage, et nous devons ajouter que l'auteur n'a pas été indigne de son sujet. Nous ne nous permettrons pas de critique ; elle n'aurait ici que bien peu de choses à faire. Nous ne pouvons cependant résister au besoin de dire à l'auteur que sa plume n'est pas toujours exempte d'un certain esprit de parti ; et suivant nous, l'impartialité est une des plus indispensables qualités de l'historien. A. D.

Plusieurs membres réclament contre une assertion de M. Fleury, qui fait entrer par nécessité de position l'évêque intrus à l'hôpital militaire. Ils supposent, d'après une tradition qui paraît constante, que c'est par dévouement et non par nécessité que cette introduction a eu lieu (1).

### **Histoire de Foigny.**

Messieurs, dans une de ses dernières séances, la Société a manifesté le désir qu'il lui fût fait une analyse des ouvrages qui lui auraient été offerts ; pour satisfaire à ce vœu, je vais avoir l'honneur de vous lire quelques notes rédigées à la hâte sur l'Histoire de l'abbaye de Foigny, par M. A. le te, l'un de nos membres correspondants.

On sait quelles puissantes préoccupations poussaient au 12<sup>e</sup> siècle les âmes religieuses à la fondation de nouveaux et nombreux monastères. De tous les évêques de France, Barthélemy de Laon fut certainement un de ceux qui se rendirent le plus célèbre sous ce rapport ; préoccupé de ce grand objet, il parcourait en 1118 son vaste diocèse avec saint Norbert qu'il avait rencontré dans un concile tenu à Rheims, et qu'il était parvenu à rettenir près de lui. Ils cherchaient ensemble le lieu qui convenait le mieux pour fonder la première maison de l'ordre si célèbre plus tard de Prémontré. Arrivés sur les bords de la rivière du Ton, près d'un petit ruisseau, ils s'arrêtèrent ; Barthélemy fit ressortir les avantages de cette situation : la fertilité du sol, la beauté des pâturages, la richesse des forêts. Norbert semble hésiter, mais avant

---

(1) Malgré les recherches que nous avons faites, nous n'avons pu être parfaitement renseigné sur ce point d'histoire assez important. Pour nous, rien ne prouve encore que l'opinion de M. Fleury soit victorieusement réfutée. (Note du secrétaire)

de prendre un parti, il se jette à genoux et se relève bientôt en disant : Ces lieux tout favorables qu'ils sont à la vie religieuse ne sont pas ceux que Dieu m'a destinés.

Deux ans après que ceci se passait, Barthélemy qui, malgré le refus de saint Norbert n'en persistait pas moins à vouloir doter la Thiérache d'un nouveau monastère, fit offrir à saint Bernard l'emplacement refusé par le fondateur de Prémontré; saint Bernard vint aussitôt le visiter et Foigny fut fondé.

Ce simple récit qui fait apparaître à la naissance de Foigny deux des plus grandes figures du moyen-âge, me paraît plein d'intérêt.

Ce fut le 11 juillet 1121 que douze religieux sortis de Clairvaux vinrent prendre possession du domaine donné si généreusement par Barthélemy.

Le nombre des religieux s'étant accru considérablement en peu de temps, la construction d'une vaste église devint une nécessité pour les habitants de Foigny. M. Piette dit que, commencée au printemps de 1122, elle fut achevée en moins de trois ans. C'est le fait si controversé et si peu admis de la rapide construction de la cathédrale de Laon, se reproduisant pour Foigny dans des circonstances bien moins favorables. M. Piette nous permettra de rester dans un doute prudent tant que la question n'aura pas été complètement tranchée.

L'abbaye de Foigny arriva en peu de temps à un haut degré de prospérité. En 1155, elle comptait 200 religieux et, un siècle après, ce nombre était porté à 500, tant moines que frères convers.

Ses principaux bienfaiteurs furent Thomas de Marle, Enguerrand II, Nicolas de Rumigny. Le premier de tous Barthélemy, évêque de Laon vint s'y retirer en 1150 et y mourut peu de temps après.

Elle possédait de nombreuses fermes et usines exploitées et dirigées par des frères convers; son influence sur

les progrès de l'agriculture et même de l'industrie dans la Thiérache durent être immenses.

Quelques mots suffiront pour donner une idée de ces grandes exploitations.

« Chaque cense, dit M. Piette, était fermée par une  
» muraille et occupait la superficie de 15 à 20 hectares.  
» Dans ces grandes enceintes étaient les habitations des  
» religieux et des frères convers, les logements et les  
» ateliers des nombreux ouvriers, familiers et serviteurs;  
» le quartier des hôtes, celui de l'abbé quand il venait  
» inspecter la cense; une église qui était desservie par  
» les moines; plusieurs usines, ou tout au moins un mou-  
» lin à blé; tous les bâtiments nécessaires à une grande  
» culture, notamment des granges construites dans des  
» proportions colossales. »

Avec les premières années du 14<sup>e</sup> siècle commença pour Foigny une série de désastres. La perte de la bataille de Courtrai (1502) livra la frontière aux excursions et aux brigandages des Flamands; peu de temps après, les longues guerres avec les Anglais exposèrent cette partie de la France à toutes les calamités qui en furent la suite.

La conséquence de ces tristes événements fut de livrer l'abbaye de Foigny à la ruine et à l'anarchie; elle ne reprit un peu de calme et de régularité que sous l'abbatit de Louis de Bourdoul (1446, 1475); enfin elle languit obscurément pendant le long gouvernement des abbés commentataires. Il faut pourtant le dire, avant de tomber en 1790 avec tous les établissements religieux de la France, elle sembla vouloir remonter à un certain degré de splendeur. Deux prieurs, Thomas Huot et Claude Boillot parvièrent à reconstruire les lieux réguliers et à réparer l'église. Ces travaux, on s'en doute bien, furent exécutés dans le goût du temps, c'est assez dire qu'ils déshonorèrent l'édifice du 12<sup>e</sup> siècle.

De la vieille abbaye de Foigny, il ne subsiste plus qu'un



monceau de ruines au milieu duquel on aperçoit à peine quelques restes de piliers encore debout. Suivant l'auteur qui n'a pu recueillir que des données assez vagues, l'église était, comme toutes celles de l'ordre, d'une grande simplicité à son extérieur; le plein cintre et l'ogive y étaient mélangés; sa forme était celle d'une croix latine; deux clochers se dressaient, l'un à l'extrémité du transept septentrional et l'autre au centre de la croisée; un simple porche peu orné y donnait accès du côté de l'ouest. Elle avait 400 pieds de long sur 80 de large; sa voûte était soutenue par 44 colonnes; 18 chapelles régnaient à son pourtour. Les deux collatéraux étaient surmontés de galeries (ou tribunes) dont les ouvertures donnaient sur la grande nef; ils se prolongaient le long du cœur, mais n'en faisaient pas le tour; cette partie de l'édifice se terminait carrément comme à la cathédrale de Laon; il n'y avait donc ni abside, ni chapelles rayonnante; les dix-huit chapelles dont parle l'auteur devaient être appliquées le long des bas-côtés.

L'histoire de l'abbaye de Foigny est écrite dans un style simple, clair et précis, celui qui convient à l'archéologie sérieuse. On y trouve une foule de détails précieux sur la manière dont les biens des monastères étaient administrés et sur les causes qui concoururent à leur ruine.

Un reproche qu'on serait tenté d'adresser à l'auteur, c'est de n'avoir pas assez souvent cité les sources auxquelles il avait puisé, en un mot de n'avoir pas appuyé son récit de plus de preuves incontestables.

Un des chapitres les plus intéressants du livre de M. Piette est celui qu'il a consacré à la fondation de Landouzy-la-Ville.

En 1168, Raoul I<sup>er</sup> de Coucy, seigneur de Vervins et de Marle demande à Foigny pour prix des services qu'il lui a rendus, la concession d'une portion du territoire d'Esparcy, afin d'y bâtir une ville dont lui et l'abbé de Foigny

seraient les seigneurs communs. Cette demande lui est accordée, et trois cents muids de terre sont abandonnés à Raoul, à condition que « cette nouvelle seigneurie, la » justice, le terroir, ban, forfaiture, assises, cens, rentes, » et tous les profits seraient communs à Foigny et au » seigneur de Marle, sauf la dime tant grosse que menue » et la grande place du lieu, lesquelles appartiendraient » à l'abbaye seule, comme seigneur primitif; . . . . . »  
» . . . . . »  
» Que le maire de la ville serait établi d'un commun » consentement, et prêterait serment aux deux seigneurs; » . . . . . »  
» Que Raoul ferait bâtir une maison pour lui en forme de » château, pour servir de défense audit lieu, et que l'ab- » baye en ferait autant. »

Aussitôt après que cette convention eut été conclue, on s'empessa de défricher le sol; un vaste parallélogramme fut destiné à former la place publique; sur un côté s'éleva l'hôtel-de-ville; sur l'autre l'église qui fut construite aux frais de l'abbaye par les frères convers. A cette place vinrent aboutir quatre rues principales coupées par des rues latérales. On construisit et on dota même un hôtel-Dieu, une maladrerie, un couvent de cordeliers et une maison de béguines.

Pour attirer des habitants, les deux seigneurs firent annoncer qu'ils donneraient un héritage en toute propriété à quiconque viendrait s'établir dans leur ville, et ils publièrent une charte communale où leurs droits et privilèges, ainsi que ceux qu'ils concédaient aux bourgeois, furent consignés. On répondit de toute part à leur appel, et de tous côtés s'élevèrent bientôt de nombreuses maisons.

En 1245, les bourgeois de Landouzy-la-Ville obtinrent de Thomas II, seigneur de Vervins, une nouvelle charte

confirmative de la première. La découverte de cette dernière charte qu'a faite M. Piette, paraît avoir d'autant plus d'importance qu'elle serait la reproduction de celle de Vervins, qui manque aux archives du pays.

On conçoit que la bonne harmonie ne régna pas toujours entre les deux seigneurs de Landouzy. Cette communauté d'intérêts amena par la suite bien des sujets de difficultés et de dissentiments entre l'abbé de Foigny et le châtelain de Marle.

Il est à regretter que M. Piette n'ait pas joint à son ouvrage un plan qui aurait fait connaître ce qu'était dans cette partie de la France une ville fondée au moyen-âge.

M. F. de Verneilh (1) et M. V. Petit, notre collègue (2) dans des essais sur l'architecture civile à cette époque, sont arrivés à ce résultat assez inattendu que les bourgs ou villes fondés pendant les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècle ont été élevés sur un plan régulier, les rues et les places se coupant à angle droit, de sorte que rien ne serait plus faux que cette opinion généralement admise à savoir : que ville gotique est nécessairement synonyme de ville irrégulière et mal alignée, d'amas confus de maisons.

La Société trouve que la question est assez importante pour qu'on recherche si le tracé primitif de la ville de Landouzy peut conduire à la même conclusion.

M. l'abbé Poquet voudrait savoir sur quels documents positifs et incontestables repose l'opinion qui, dans le midi comme dans le nord de la France, suppose qu'au 12<sup>e</sup> siècle on n'a bâti les villages et les villes que sur des plans réguliers. Il demande si, dans l'espèce, Landouzy-la-Ville offre encore ce tracé régulier dont parle M. Piette. A moins de pièces authentiques conservées dans les

---

(1) Annales archéologiques, vol. 6, p. 70; 1847.

(2) *Idem*, p. 505

archives ou incontestablement certifiées par la configuration du sol, M. Poquet croit qu'il ne faut pas admettre légèrement et d'une manière absolue un système de construction qui, dans la pratique, a pu souffrir de nombreuses exceptions.

M. Decamp ne connaît rien qui puisse justifier l'assertion de M. Piette. L'honorable membre fait mention d'un camp romain qui, d'après la tradition, existerait au bois des Huttes.

M. Daras fait une appréciation du cartulaire de Saint-Léger de Soissons.

MESSIEURS,

Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Léger, recueil officiel de tous les actes émanés de l'autorité soit civile, soit ecclésiastique en faveur de ce monastère, forme un vol. in-4° de 76 folios parchemin, reliure moderne, sans compter les feuilles de garde qui contiennent elles-mêmes deux diplômes du 15<sup>e</sup> siècle.

Ce manuscrit altéré, déchiré même en plusieurs endroits, est néanmoins, quant à l'écriture, d'une conservation parfaite. Sa découverte, dans un moment où l'architecture de cette abbaye semble offrir à la discussion un des plus intéressants problèmes de l'art Soissonnais, est un avantage réel. Il renferme quatre-vingt-quatorze chartes ou diplômes et deux inventaires des possessions de l'abbaye de Saint-Léger sur la commune d'Epagny. Vingt-huit de ces chartes ne sont pas datées ; parmi les soixante-six qui sont datées, une seule appartient au 11<sup>e</sup> siècle. Vingt-huit ont été successivement données pendant le 12<sup>e</sup> siècle ; le 13<sup>e</sup> siècle en possède trente-quatre ; le 14<sup>e</sup> siècle une et le 15<sup>e</sup> siècle deux.

De ces quatre-vingt-quatorze chartes, soixante éma-

ment de l'autorité ecclésiastique et trente-quatre de l'autorité civile. Dix bulles sont accordées par les souverains pontifes de Rome ; dix-sept chartes furent délivrées par les évêques de Soissons, et vingt-cinq par les comtes de la même ville. L'archevêché de Reims, la commune de Soissons, l'officialité, la prévôté, les abbés et abbesses des environs, le comte de Flandre, les sires de Coucy et de Pierrefonds, Guidon de Cuffies et Sterus d'Epagny y sont tous représentés séparément par quelques diplômes.

Le manuscrit paraît divisé en deux parties dont la première contient les chartes du 12<sup>e</sup> siècle, et la deuxième les chartes du 13<sup>e</sup> siècle. En dehors de cette distinction, aucun ordre n'a présidé à leurs arrangements, ni l'ordre chronologique des dates, ni celui des diverses autorités de juridictions hiérarchiques dont elles émanent.

Cependant la plupart des bulles de Rome sont placées au commencement ; quelques-unes de ces chartes ont été publiées, mais peu fidèlement. C'est ainsi que Regnault qui a édité la charte de Conon, sire de Pierrefonds, remplace la véritable date de 1166, par la date énoncée 1176.

Un certain nombre des chartes originales dont la copie a été transportée sur ce cartulaire, s'était conservé jusque dans les derniers temps à Saint-Léger, car dans le manuscrit, une main plus moderne a noté en marge que la charte du comte Raoul de Nesle et le *vidimus* de l'évêque Jacques de Basoches de 1259, se voyaient en original sur parchemin au chartier de Saint-Léger.

Sans préjuger ici la date de l'écriture et l'authenticité du manuscrit, question qui mérite de faire le sujet d'une dissertation à part, on peut dire que les caractères employés par les scribes, sont : 1<sup>o</sup> le caractère minuscule ; 2<sup>o</sup> le minuscule-cursif, et 3<sup>o</sup> la cursive.

*L'écriture minuscule.* — On distingue dans le manuscrit quatre espèces de minuscules. La première est la

plus ancienne désignée par les paléographes sous le nom de minuscule massive. Vu du premier au 44<sup>e</sup> folio, c'est le caractère Ludovicien qui commença à être en usage sous Saint-Louis. Il ne renferme aucun œ, aucun point sur les i ; elle comprend ici les diplômes du 12<sup>e</sup> siècle et un du 15<sup>e</sup> siècle.

La seconde minuscule employée dans le manuscrit est moins forte, moins pure et moins ancienne que la première; elle domine depuis le folio 47 jusqu'au folio 67, et comprend tous les diplômes du 13<sup>e</sup> siècle.

Vient ensuite une petite minuscule fine et arrondie dont les contours trahissent déjà les tendances à la cursive; nous n'avons de cette écriture que deux bulles des papes Alexandre et Adrien.

Enfin la quatrième espèce de minuscule est la minuscule mélangée qui se hérissé d'angles, de pointes, de queues, mais qui est encore éloignée de la cursive.

2. *Minuscule-cursif*. — Une charte du comte Yves de Nesle, et les deux inventaires des possessions de *Saint-Liquier d'auxer Espaignoi* appartiennent évidemment au minuscule-cursif. La corruption de la langue n'est pas moins sensible à cette époque que l'altération du caractère (14<sup>e</sup> siècle.)

3. *Cursive*. — Enfin deux chartes datées de 1489 et écrites en cursive, nous donneraient une idée parfaite de la décadence complète de l'écriture au 15<sup>e</sup> siècle, si des notes indéchiffrables écrites en marge au 16<sup>e</sup> siècle n'en offraient une idée plus fidèle encore. Toutes les chartes du 12<sup>e</sup> siècle commencent par de magnifiques initiales enluminées de couleur d'azur ou de vermillon.

Parmi les questions intéressantes que présentent l'étude de ce manuscrit, il en est une que l'on se contentera d'indiquer ici.

Une des plus importantes révolutions qui s'opéra dans la société et l'agriculture au moyen-âge, ce fut celle de

la rédaction difficile des archives publiques en langue vulgaire ; on assigne généralement le 15<sup>e</sup> siècle pour époque de cette innovation, mais il est certain que l'introduction de la langue romaine dans les titres civils dut nécessairement varier selon les lieux et la circonstance. Or, nous pouvons assurer qu'à Soissons ce fut vers 1239 qu'eut lieu ce changement ; ce fut du moins vers cette année que pour la première fois nous voyons apparaître le français dans les chartes, et que Geoffroy, prieur de Saint-Léger, Jean de Nesle, comte de Soissons et l'évêque, Jacques de Basoches écrivirent pour Saint-Léger leurs chartes en cette langue.

M. l'abbé Poquet soumet les questions suivantes à la Société et prie chaque membre de vouloir bien y répondre (1). Ces renseignements sont demandés au secrétaire pour un ouvrage qu'on se propose de publier très-prochainement, ayant pour titre : *Recherches historiques et littéraires sur le dialecte picard ancien et moderne, suivies d'un glossaire étymologique et comparatif du patois picard.*

1<sup>o</sup> Quels sont les caractères littéraires et grammaticaux du patois soissonnais ?

2<sup>o</sup> En quoi sa prononciation diffère-t-elle du patois vermandois ?

3<sup>o</sup> Donner la liste des mots picards autochtones au Soissonnais (2).

---

(1) Les personnes qui s'occupent de l'étude de dialectes anciens, *Picards, Soissonnais, Laonnais, Ardennais, Champenois*, peuvent aussi adresser les réponses qu'elles auraient à faire à ces diverses questions au secrétaire de la Société. On est prié d'affranchir.

(2) Chaque contrée, chaque village a des mots qui lui sont exclusivement propres, et ce sont ordinairement les plus curieux ;

4° Quelles sont dans le département de l'Aisne les limites géographiques de la langue picarde ?

5° Connaît-on des chartes, des poésies, des chansons anciennes ou modernes en patois soissonnais ?

6° Quels étaient au moyen-âge les noms et la valeur des mesures soissonnaises ?

7° Quels sont les proverbes moraux et locutions proverbiales du Soissonnais ?

8° Quels sont les proverbes, dictons, sobriquets historiques relatifs aux villes, aux villages et aux grandes familles du Soissonnais ?

9° Quels noms portaient au moyen-âge à Soissons, à Laon les diverses corporations de métiers ?

10° Quel est le sens précis des mots bernacole — bou-douli — brende — carbozeille — dessurbir — émoehan — goulicher — nicherette — pioule — rint-int-in.

M. Williot fait l'exhibition d'une cuillère en bronze, d'une fourchette et d'un vase en os, et d'autres petits vases nommés des *graisseis* trouvés dans une sépulture en pierre, sur le versant occidental de la montagne qui s'avance en forme de promontoire entre Cuffies et Pommiers.

Il paraîtrait que divers objets funèbres et militaires ont déjà été trouvés en cet endroit qu'on désigne comme un *camp romain*, mais qui pourrait bien être un camp espagnol du 16<sup>e</sup> siècle, comme les trouvailles semblent l'indiquer.

M. de Laprairie montre aussi une petite cuillère circulaire en os, deux stylets, une épingle à cheveux recueillis dans la démolition d'un vieux mur, ainsi qu'une monnaie de Théodose et d'Antonin.

La découverte de ces divers objets constate de plus en

---

car ils conservent mieux les termes de leur origine romaine ou celtique.



plus la certitude de nombreuses habitations romaines qui couvraient toute la plaine de Saint-Crépin-en-Chaye.

M. de Bussières donne quelques renseignements sur la chaussée romaine qui longeait cette plaine, et près de laquelle on a mis à jour des anneaux, deux figures ailées chargées de pampre représentant Mercure ou Priape,

*Le Président,*

**DE LAPRAIRIE.**

*Le Secrétaire,*

**L'Abbé POQUET,**



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHAÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

---

## QUATRIÈME SÉANCE.

Mardi 3 Avril 1849

*Présidence de M. de Laprairie.*

### COMMUNICATIONS.

M. Perin annonce qu'on vient de découvrir des tombeaux en pierre près de Bassoles, canton de Coucy, dans un lieu dit le mont de la Bataille. Il paraît que le gisement de ces tombes offre une disposition analogue à celle dont parle Guibert, de Nogent, liv. 2, ch. 1. Elles sont toutes placées en demi-cercle et convergentes vers le centre (*in modum Chœuræ*), rangées en chœur ou ronde de danse, autour d'un cercueil principal (1).

M. Perin propose de créer une nouvelle série de membres correspondants auxquels on pourrait donner le titre de membres associés. Cette proposition ayant besoin d'être examinée, la solution en est renvoyée à une autre séance.

M. de Laprairie rapporte qu'il a lu dans le cartulaire

---

(1) Voir Bulletin, t. 1, p. 85.

de Saint-Léger un lieu dit *ad Tumbam*, et situé sur le territoire d'Epagny ; il serait curieux de vérifier si ce ne serait pas la dénomination assignée à un vaste ossuaire qu'on regarde comme un camp romain, et sur l'emplacement duquel on a découvert plusieurs objets et armures militaires.

Une commission composée de trois membres est chargée de reconnaître et d'étudier le camp qu'on suppose avoir été assis sur le sommet de la montagne qui se projette dans la vallée de l'Aisne, entre Cuffies et Pommiers.

M. Lefèvre, élève du grand séminaire de Soissons, envoie un travail archéologique sur l'église de Corbeny.

M. l'abbé Poquet soumet à l'examen de la Société les plans, coupes, portails, et clochers relatifs au projet d'une église à construire dans le faubourg Saint-Vaast.

Ces plans qui sont dus à l'obligeance de M. Goset, habile architecte à Reims, sont en style gothique, mais sur des proportions trop vastes pour pouvoir être exécutés avec les ressources dont on pourra disposer.

La société s'entendra donc avec un homme de l'art qui tracera, d'après son inspiration, un plan un peu plus sévère quant au style, moins grandiose dans ses proportions, et surtout plus facile dans l'exécution. C'est la basilique chrétienne qu'on voudrait reproduire en style grave du gothique primitif.

M. Perin dépose sur le bureau deux titres en parchemin, l'un est un contrat de mariage de 1551, de noble homme Messire Loys de Vaulx, baron, seigneur de....., et noble dame de Georges du Sart, seigneur de Thury-cu-Valois ; l'autre est un bail de 1511.

M. Daras donne un aperçu analytique sur le cartulaire de Nogent, appelé le livre *rouge* et envoyé par M. Grégoire, avocat à Coucy.

M. de Laprairie, à qui M. l'abbé Duras a bien voulu confier le cartulaire de Saint-Léger, donne lecture d'une des pièces qui y sont transcrites contenant des dispositions prises par le prieur et les chanoines de ce monastère relativement à la nourriture de tout le personnel du couvent.

Ce règlement de vie intérieure de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons, daté de 1259, ayant paru à la Société non-seulement un échantillon curieux des habitudes d'un monastère au 13<sup>e</sup> siècle, mais encore un monument intéressant de la langue française à cette époque, elle a décidé qu'il serait inséré dans son Bulletin.

Nos Geffroz, pricus de Saint-Legier de Soissons et li convents de ce meisme liu : Faisons asavoir à tous ceaus qui c'est escriit verront que il est establi en notré église par commun ascens de la vie de convent en tel manière. Li celeriers douira à chascun chanoine chascun jor quatre wez au matin et dou fromage, et au souper deuz et dou fromage el tans de (1) . . . . . deus herans el tans de jeune. Ce sera le jor que il nara point de pitance, et quant il aura pitance au matin il ne podra mie au soir ses deus wez et son fromage. Des pitances sera ainsi des ore mais. Li convent aura pitance au mains trois fois la semaine. L'une semaine plus et l'autre mains. Ainsi com les pitances seront miolz por festes ou por autre raison. Et nus n'aura point de pitance hors de convent se il ni est par le congie del abbé ou del prieus. Et si li abbes manjue en chambre et aucuns de ses compaignons avec lui, il et si compaignons averont lor pitances. Et se il manjue seuls et hoste avoec lui, il aura sa pitance et bien li conviengue de ses hostes. Li pitanciers fornira les sainiez et les malades de viande. Et li abbes porverra les malades

---

(1) Deux mots effacés sur le manuscrit.

le fisicien (1) et de tout ce que a fisique monte. Et se li convenz voloît avoir pitance le jor que ele ni deveroit mie estre li celeriers sacorderait de son general au pitancier par le commandement le prieuz. Li prieus et li convenz feront pitancier autre que le celerier qui achatera la pitance et drecera por fournir les pitances. Ainsi, comme il est devant dit, li pitanciers penra au prestre de la parroiche LX lib. de noir, ainsi com mestiers li sera. Et se la parroiche neu poot vendre, il penroit le remanant au provost. Li celeriers porverra les hostes et les maisnies (2) de viande et se porverra le convent de potages et de saveurs, et de lart et de sain. Li abbes porverra le convent de pitance convenable set jors en lan, c'est-à-dire à Noël, à Quaresme prenant, à Pasques, à Pentecouste, à Feste, mon seigneur Saint-Legier, à la Touz Sainz, et à l'anniversaire le conte Renaut (3). Et est asavoir que se on laissait ne donoit au convent por pitance desoremais ne mueble, ne rente, ne terre, ne maison, on ne le porroit torner en autre usage que as pitances au convent, se ce nestoit por aucun besoing que l'église eust et par commun assens del abbe et dou convent. Il est établi que li convenz ait pain et vin blanc sain tot ades, et que la robe linge soit departie à Pasques, et les cotes et le chauces et li chaucon à la feste Saint-Remi. Li abbes ne porra vendre rente ne doner maisons à vie de gens ne à grant terme. Ne faire édifice plus cousteus de vint lib. de n sanz le seu et lassens dou convent. Por ce que ce soit chose ferme et estable, il est seele del seel de chapitre par commun acort. Ce fu fait

---

(1) Médecin.

(2) Maisnier, celui qui est attaché à la famille, à la maison. *Dictionnaire du vieux langage*, t. II.

(3) C'était le fondateur de l'abbaye de Saint-Léger. Voir l'essai sur l'abbaye de Saint-Léger, t. II du Bulletin, p. 11.

de lan del incarnation notre Seigneur mil et deux cens et trente-neuf, el mois d'aoust, le jor de notre élection.

M. Perin, qui s'occupe à recueillir avec un zèle infatigable tous les documents inédits de l'histoire soissonnaise depuis 89, dépose sur le bureau un mémoire, ayant pour titre : *Administrations et Etablissements publics à Soissons en 1789*. Ce travail présente sous un même coup-d'œil le tableau exact des différentes administrations civiles, militaires, judiciaires, financières de la ville de Soissons, avec le nombre et la dénomination de leurs nombreux employés. L'auteur signale également les divers établissements religieux existant à cette époque dans l'étendue de la commune; les paroisses, les chapitres, les monastères, tous ces renseignements sont d'une incontestable utilité pour l'étude de l'histoire locale.

Administrations & Etablissements publics à Soissons,  
en 1789.

MESSIEURS,

Le but que je me propose dans cet article est de vous faire connaître quelle était, sous le rapport des administrations civiles, judiciaires, militaires et religieuses, la situation de Soissons au moment de la révolution, époque si peu connue de notre histoire locale.

L'Assemblée provinciale des Notables, formée pour la généralité de Soissons, en vertu de l'édit du 5 juillet 1787, venait de se séparer sans amener les résultats auxquels on devait s'attendre généralement : impôts exorbitants, défaut de communications, concentration des terres dans un petit nombre de mains, misère et par suite mendicité, entretenue surtout par le grand nombre de monastères du Soissonnais, et le manque de manufactures dans cette riche province. L'Assemblée des Notables avait tout éla-

boré, tout examiné, mais elle s'était séparée sans remédier à rien, et laissant en fonction la commission intermédiaire chargée de l'administration générale dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée provinciale.

A côté de cette commission intermédiaire fonctionnait la municipalité, composée d'un maire, de quatre échevins, d'un procureur du roi, d'un receveur et d'un secrétaire greffier. Le droit de nommer ces officiers municipaux appartenait au duc d'Orléans, dans l'apanage duquel se trouvait la ville de Soissons. Ce droit lui avait été accordé par lettres patentes de 1750, le prince choisissait les officiers municipaux sur une liste de candidats présentée par la bourgeoisie; mais en 1763, le choix lui en fut conféré sans la participation des habitants. En 1771, le désordre des finances de l'Etat fit rétablir la vénalité des charges et des fonctions municipales; le prix du rachat fut fixé pour Soissons à 68,500 livres, mais la ville à cette époque ne jouissait en tous revenus que de 12,000 livres, et sa dépense annuelle s'élevait au delà de 14,000. Elle était en outre grevée de dettes énormes; il lui était donc impossible de racheter les places que le despotisme lui avait enlevées. Le duc d'Orléans conserva le droit que lui conférait l'édit de 1763. Ce fut par la conquête du droit d'élire ses officiers municipaux que la ville de Soissons inaugura la révolution.

La généralité de Soissons était gouvernée par un intendant dont l'administration, créée sous le règne de Louis XIII, occupa d'abord la maison située à l'angle des rues de Panleu et de Saint-Jean. En 1772, on construisit le palais de l'intendance sur l'emplacement de l'ancien château que le duc d'Orléans vendit à la généralité. Cette construction se fit au moyen d'un impôt frappé sur toute l'étendue de la généralité. Les évêchés de Soissons, Laon et Noyon, étaient compris dans la généralité de Soissons qui était divisée en sept élections, Soissons, Château-

Thierry, Crépy, Laon, Guise, Noyon et Clermont. L'élection avait des juges nommés juges d'élection. Cette juridiction, composée d'un président, d'un lieutenant, de conseillers élus, d'un greffier, de deux receveurs des tailles, de plusieurs procureurs, d'un huissier-audencier et d'un huissier aux tailles, connaissait en première instance de tout ce qui avait rapport aux tailles, aides et gabelles.

La plus ancienne des juridictions était la juridiction consulaire, établie par un édit de septembre 1596, et composée d'un juge-consul, de deux consuls, de deux assesseurs, d'un greffier, de plusieurs procureurs et d'un huissier-audencier. Elle connaissait des différends entre marchands domiciliés dans l'étendue du bailliage qui avait la juridiction la plus étendue. Instituée en 1597, la juridiction du bailliage provincial et siège présidial de la généralité de Soissons, fut réunie en 1578 à la juridiction royale du comté. Elle comprenait un nombreux personnel, un bailli d'épée, un lieutenant-général civil, un lieutenant de police, un lieutenant-général criminel, un lieutenant particulier civil, un lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller au civil, douze conseillers, deux avocats du roi, un procureur du roi, un greffier civil, un greffier criminel, huit huissiers, un receveur des consignations, commissaire aux saisies-réelles, seize procureurs postulants, quatre arpenteurs jurés et seize notaires. Le bailli d'épée était ainsi nommé comme successeur des baillis qui, outre leurs fonctions judiciaires, avaient encore des fonctions militaires, comme par exemple de conduire le ban et l'arrière-ban de leur bailliage. Le bailli présidait aux élections du maire, échevins, consuls et autres agents chargés de l'administration des affaires communes. Il connaissait en première instance des comptes des communes et des octrois, des causes en matières civiles et personnelles, de la dation



de tutelle et de curatelle, de la confection d'inventaire des biens des mineurs, et en appel des sentences rendues par les juges inférieurs de son ressort. Il connaissait en outre de certains crimes et délits.

Un bureau des finances avait été établi à Soissons, en vertu de lettres patentes de novembre 1595, et installé le 14 juin 1596. Il veillait à la conservation des domaines du roi et de la couronne dans l'étendue de la généralité. Après avoir subi diverses modifications dans son personnel, il se trouvait composé en 1789 de vingt-deux présidents trésoriers de France, dont le plus ancien avait le titre de doyen, d'un chevalier d'honneur, de deux avocats et de deux procureurs du roi, de trois greffiers, de trois huissiers-audienciers, de deux autres huissiers, d'un commissaire du conseil pour les ponts-et-chaussées, de deux commissaires du département des tailles, de deux receveurs-généraux des finances et d'un commis à la recette générale, de deux contrôleurs généraux des finances, d'un receveur-général des domaines et bois, et de deux procureurs.

Complètement indépendante du bureau des finances, la chambre du domaine connaissait de toutes les affaires concernant les domaines et fiefs de l'apanage du duc d'Orléans, ses membres nommés par le prince et pris parmi les officiers du baillage étaient un président, un assesseur, un conseiller, un procureur du roi, un greffier et un huissier.

Il existait encore à Soissons un grenier à sel, une direction des aides, un bureau de change, une maîtrise des eaux et forêts, et une foule de juridictions subalternes.

La première force militaire dont nous ayons à parler est la maréchaussée ; elle avait aussi sa juridiction et se composait du prévôt général, d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant, d'un maréchal-des-logis, de deux brigadiers et de six cavaliers. Le prévôt général avait rang et droit

de séance au siège présidial, après le lieutenant criminel, chargé de faire le procès aux vagabonds ; il connaissait aussi de certains crimes commis par des personnes domiciliées, des excès commis par les gens de guerre, des désertions, des assemblées illicites avec armes ; enfin il était principalement chargé de battre la campagne avec ses archers pour empêcher et punir les désordres de toute espèce.

Soissons avait en outre, comme force militaire, la compagnie de l'arc qui existait avant le 15<sup>e</sup> siècle, celle des arquebusiers créée du temps de la Ligue, la compagnie de ville ou garde urbaine, et la compagnie de pompiers instituée en 1762, et qui parut en armes pour la première fois le 31 juin 1765.

Soissons brillait surtout par ses établissements religieux dont les revenus, formant une masse de 500,000 livres au moins, se consumaient dans la ville. Nous devons placer en première ligne le chapitre de l'église cathédrale, l'un des plus anciens du royaume. Il se composait d'un prévôt, d'un doyen, de quarante-cinq chanoines et d'un grand nombre d'employés subalternes. Ses revenus étaient de 166,000 livres.

Viennent ensuite les chapitres de Saint-Pierre, de Notre-Dame-des-Vignes et de Saint-Waast ; six abbayes d'hommes et de femmes : Saint-Médard, Saint-Léger, Saint-Crépin-le-Grand, Saint-Crépin-en-Chaye, Saint-Jean-des-Vignes, Notre-Dame (les bâtiments de cette dernière abbaye occupaient à eux seuls le huitième du territoire de la ville de Soissons) ; treize communautés de l'un et l'autre sexe, Saint-Paul, la congrégation, les minimes, les minimeses, les sœurs de Genlis, les cordeliers, les capucins, les feuillants, le séminaire, l'hôtel-Dieu, l'hôpital général, les frères cordonniers, les oratoriens chargés de la direction du collège depuis 1673. Il y avait en outre neuf paroisses ou cures, Notre-Dame-des-Vignes,

Saint-Waast, Saint-Léger, Saint-Quentin, Saint-Martin, Saint-Remy, Saint-Pierre-le-Vieux placée à la suite de l'abbaye de St-Crépin-le-Grand, dans l'enclos même de cette abbaye Saint-Jacques, espèce de chapelle placée dans l'avant-cour de Saint-Jean, à côté de l'église de cette abbaye; sur la gauche est la cure des Fouts placée dans l'intérieur de l'église cathédrale.

Telle était la situation de Soissons au moment où parut l'édit du 8 août 1788, qui fixait l'ouverture des états-généraux au 1<sup>er</sup> mai 1789. Un autre édit ordonnait que le nombre des députés du tiers-état serait égal à celui des deux premiers ordres réunis. De toutes parts des adresses au roi furent rédigées en remerciement de cette double représentation accordée au tiers-état, qui formait la presque totalité de la nation, à ce tiers-état qui n'avait été rien jusqu'alors et qui devait être tout.

Les Soissonnais profitèrent de la réunion des paroisses provoquées à l'occasion de cette adresse pour commencer contre leurs magistrats une lutte souvent violente. Malheureusement pour la ville de Soissons, la fin de cette lutte fut la perte de son titre de capitale d'une généralité qu'elle échangea contre celui de chef-lieu du district; son bailliage, son bureau des finances, sa chambre des domaines, toutes ses autres juridictions, tous ses établissements religieux disparurent dans la tourmente révolutionnaire, et ce ne fut pas sans difficulté qu'elle parvint à conserver dans son sein le siège de l'évêché du département de l'Aisne.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.

# BULLETIN

DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHAÉOLOGIQUE  
DE  
**SOISSONN.**

---

## CINQUIÈME SÉANCE.

Mardi 3 Mai 1849.

---

*Présidence de M. de Laprainie.*

### **OUVRAGES OFFERTS.**

M. Tarbé de Vauxclairs, ingénieur en chef à Laon, adresse un tableau colorié indiquant la marche du choléra depuis le 25 mars jusqu'au 30 septembre 1832.

M. Delbarre fait hommage à la Société d'un troisième dessin représentant la magnifique entrée de la galerie du château de Fère-en-Tardenois.

Cette lithographie réunit le pittoresque à la précision archéologique, et devient une nouvelle preuve du talent distingué du jeune artiste.

### **COMMUNICATIONS.**

M. Decamp fait voir à la Société, 1° une pièce de monnaie en or pesant 6 grammes 40 centigrammes. Cette pièce, d'une physionomie toute gauloise, a été trouvée dernièrement sur la montagne de Fontenoy. C'est la onzième que l'on découvre dans cet endroit, appelé le

bois *Ferain* ; 2<sup>e</sup> une médaille de Notre-Dame de Liesse , en forme de croix de Malte.

M. Daras demande ce que l'on pense d'une petite statuette représentant la Sainte-Vierge tenant l'enfant Jésus. Les pieds de la vierge reposent sur un cul-de-lampe occupé par un angelot.

La Société croit que cette statuette ne remonte pas au-delà du 16<sup>e</sup> siècle.

M. Lecomte avertit la Société que de nouveaux travaux vont s'exécuter à l'église du Mont-Notre-Dame , et qu'il serait utile de les surveiller.

M. le curé de Missy-Sainte-Radegonde demande à la Société quelques avis sur le projet qu'auraient la fabrique et le conseil municipal de relever en commun les murs des bas-côtés et la voûte de l'église paroissiale. Il voudrait l'édifier et sur la question d'art, et sur la dépense présumée.

La Société ne pouvant donner, séance tenante une réponse positive aux diverses questions qui lui sont adressées, se propose de faire une visite à l'église de Missy, afin de se renseigner plus complètement.

La question des membres adjoints proposée dans la dernière séance est ajournée sans recevoir aucune solution.

M. Branche promet un travail sur une verrière de la cathédrale, où il croit avoir découvert une des plus intéressantes légendes.

M. de Laprairie croit qu'il serait utile de recueillir les divers usages que l'on voit pratiqués dans différents villages, et dont la disparition ôtera à une foule de localités leur type original.

M. l'abbé Poquet rend compte à la Société d'une visite qu'il a eu occasion de faire à l'église de St-Simon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Quentin.

### **Église de Saint-Simon.**

MESSIEURS,

Depuis quelques années, plusieurs constructions religieuses ont été entreprises dans notre département. Les communes de Dallou, de Manicamp, de Bernot, de Brissay-Amégicourt ont été dotées de nouvelles églises. J'ai entendu parler avec éloge des églises de Brissay et de Bernot que je ne connais pas. Je n'ai aperçu que de loin celle de Dallou; on sait ce que je pense de l'église de Manicamp (1). Je n'ai donc pas à vous entretenir aujourd'hui de ces édifices, mais de celui qu'on achève en ce moment à l'extrémité du diocèse, à Saint-Simon. Vous me pardonnerez, Messieurs, de me prononcer avec une entière franchise sur la valeur esthétique de cette nouvelle construction; car s'il rentre dans les attributions de la Société d'étudier et de conserver les monuments que nous ont légués nos pères, c'est aussi un devoir pour nous de prévenir les restaurations maladroites et de blâmer les constructions vicieuses.

Si nous en croyons des personnes bien informées, cette église aurait déjà eu tous les malheurs du monde. Et, bien qu'on n'ait pas eu à lutter contre l'influence de ces puissances mystérieuses qui, au moyen-âge, s'opposaient assez souvent à la continuation des monuments utiles, on a éprouvé des contrariétés de toutes sortes pour arriver à son parfait achèvement. Et, encore qu'est-on parvenu à faire avec une somme assez considérable, une position magnifique, des matériaux sous la main? Nous n'osons le dire. Mais les détails dans lesquels nous allons entrer justifieront la raison d'une critique légitime.

---

(1) Voir le Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons, tome II, page 62.

La terre de Saint-Simon était autrefois le siège d'un duché-pairie, et le château était célèbre pour avoir donné naissance au duc de Saint-Simon, fameux par son crédit sous la régence et auteur de mémoires historiques d'un puissant intérêt. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton et d'une population d'environ 500 habitants.

Le château et la vieille église ont disparu, et sur leurs ruines on a élevé un nouveau château et une nouvelle église. Cette dernière est bâtie sur la pente méridionale qui s'affaisse sur le canal et domine toute la campagne. De quelque côté qu'on arrive à Saint-Simon, on voit poindre de loin son clocher et resplendir au soleil ses murs de briques vernissées d'un rouge écarlate; mais on regrette d'avoir sous les yeux une abside aveugle, où l'on n'a pas assez multiplié les ouvertures, une flèche octogonale hérissée de crochets de zinc, des fenêtres à meneaux de bois comme si la pierre était introuvable dans ces contrées. Puis quand on examine de plus près, peut-on approuver le choix qu'on a fait d'un style d'architecture batard et réprouvé par tous les hommes de goût? Le style ogival du 15<sup>e</sup> siècle, celui qui a bâti les cathédrales de Laon, de Soissons, les églises de St-Quentin, de Marle, de Braine, d'Essommes, de Longpont, et dont nous retrouvons des modèles jusque dans les plus simples chapelles de village, nous eût certes paru plus convenable et plus digne. Et pourquoi donc, quand nous avons été bercés à la vue de tels chefs-d'œuvre de foi, de piété et de pureté architectonique, irions-nous nous prendre d'amour pour cette dégénérescence de l'art, où l'on reconnaît à peine, à travers de dangereuses innovations, les derniers reflets de je ne sais quel flamboyant marié à toutes les bizarreries de l'architecture moderne?

Expliquons-nous et formulons nettement notre pensée; on a droit de nous demander nos preuves, les voici :

Commençons par l'extérieur.

Et d'abord l'*abside*, masse pentagonale, sans fenêtres inférieures, offrant des trumeaux d'une lourdeur excessive à l'intérieur. Dans le haut, des fenêtres écrasées sans arcature ni archivolte.

*Nef.* Contreforts surmontés d'une pierre pyramidale conique du plus disgracieux effet.

*Fenêtres.* Meneaux en bois et d'une configuration dont nous défions de trouver des exemples dans aucun monument important.

*Clocher.* Porte *græco-romaine* en anse de panier, pignon hors d'œuvre, tour avec fenêtres accolées de tores trapèzes du bon milieu du 12<sup>e</sup> siècle. On ne dira pas que nous sommes sévères... Hâtons-nous de franchir le seuil du temple. Il y aura ici de quoi nous édifier.

Il faut cependant en convenir, nous sommes quelque peu surpris, de voir reproduites ici les fautes que nous venons de blâmer à l'extérieur. Le dessous du portail nous écrase, et à vrai dire, entre ces masses qui nous laissent à peine respirer, nous n'aimons pas ces cages en bois, beaucoup mieux placées dans un magasin de nouveautés. Autrefois, on ménageait un escalier dans l'épaisseur des murs, ou bien, on le flanquait dans une tourelle gothique. Mais on n'avait pas encore imaginé de ces spirales à jour, aussi inconvenantes qu'elles sont déplacées dans nos églises. Peut-être l'architecte craignait-il pour son œuvre? Car il paraît que le malencontreux clocher s'était écroulé une première fois, et si l'on en croit la tradition locale, pour le finir, on aurait été obligé de recruter des ouvriers étrangers. Nous ne garantissons pas tout le merveilleux de cette poétique légende; mais nous pouvons assurer que rien n'était plus facile que de faire ce dont nous parlons.

Passons donc vite sous cette arcade; pénétrons dans la nef; elle se présente bien, les proportions en sont bonnes, de grandeur convenable. Elle produirait assurément



ment un très bel effet si la voûte n'était pas trop basse et à plein-cintre surbaissé. Les colonnes n'ont de bien que le fût ; la base et les chapiteaux sont mauvais. Les sculptures ne naissent pas de la corbelle du chapiteau , mais elles paraissent clouées à des intervalles qui laissent trop de nu. Le tailloir n'offre qu'une corniche décharnée et sans grâce.

Ne parlons pas des nervures ; ce sont de simples arêtes profilées en platre , sans beauté , sans durée possible , et dont les retombées pleines de maigreur rentrent de plusieurs centimètres sur les chapiteaux , ou saillissent d'une manière démesurée.

Nous n'approuvons pas non plus ces culs-de-lampe en *carton-pierre* qui soutiennent les nervures des petites nefs. Il y a dans ces ornements délicats quelque chose de grêle et de mesquin qui s'agence mal avec la sévérité , et en quelque sorte la perpétuité de l'architecture religieuse.

Avançons jusqu'au chœur pour y trouver une balustrade en bois que nous voudrions voir disparaître ; on nous dispensera d'en dire les motifs. Le chœur lui-même nous paraît trop étroit , trop hermétiquement fermé sur les côtés latéraux. Nous ferons le même reproche au sanctuaire , et nous trouvons que cet autel relégué dans le fond de l'abside est sans convenance et sans dignité. Le prêtre n'y représente pas le sacrifice du calvaire qui s'accomplissait sur le haut de la montagne ; c'est plutôt le tombeau enfoncé dans le flanc de la colline.

Ne demandez pas à voir la sacristie , on vous ferait passer par une de ces portes carrées qui s'ouvrent sur le chœur , puis descendre un escalier de douze à quinze marches , et vous vous trouveriez dans un petit caveau de cinq mètres environ sur trois de large ; on croirait plutôt une crypte ou un endroit réservé pour loger au besoin les objets ou rentes de la fabrique.

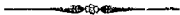
Sur qui, Messieurs, doit peser la responsabilité de cette œuvre ? Je ne puis le dire ; l'autorité ecclésiastique n'a été pour rien à ce qu'il paraît dans le projet ni dans l'exécution ; le conseil des bâtimens civils a refusé plusieurs plans. L'architecte, homme honorable, paraît y avoir mis tout le zèle dont il était capable, et pourtant un fait reste ; c'est qu'avec les 45,000 francs qu'on vient de dépenser, on pouvait faire du beau, du solide, du religieux, et on a fait du mauvais, du clinquant et du payen. C'est en présence de ces faits malheureux, irréparables, qu'on sent l'utilité des sociétés archéologiques. Le jour où l'administration prendra leurs avis avant de confier nos monumens aux mains des réparateurs inhabiles ou maladroits, elle aura rendu un immense service aux arts, au pays et à la religion.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

BOISSONS.

---

SIXIÈME SÉANCE.

Mardi 6 Juin 1849.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## OUVRAGES OFFERTS.

M. l'abbé Poquet fait hommage à la Société du frontispice d'un manuscrit intitulé : *Les miracles de la sainte Vierge.*

M. Daras offre quelques pièces de monnaies romaines et du moyen-âge de Jules César, de Maxence, de Probus, de Galien, de Constantin-le-Jeune, de Constantin-le-Vieux, de Constance, de Henri III.

## COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Poquet informe la Société qu'on vient de découvrir des monnaies romaines à Sacy-Saint-Christophe. M. le maire a bien voulu les communiquer ; deux portent le nom de *Constantinopolis*, de Galien, d'Aurélien, avec le mot *securitas*.

M. Decamp montre une monnaie de Raoul, comte de

Soissons, des monnaies de Maximien et de Dioclétien trouvées dans les environs de Charentigny.

M. de Laprairie dit qu'on trouve souvent dans les cartulaires des stipulations en argent qui peuvent être d'une grande ressource pour connaître le nom et la valeur des monnaies locales.

M. Grégoire envoie une croix qui porte X, *villes maintenues en paix*. Æ. RV NFRONT LANNIS. M. S. V.

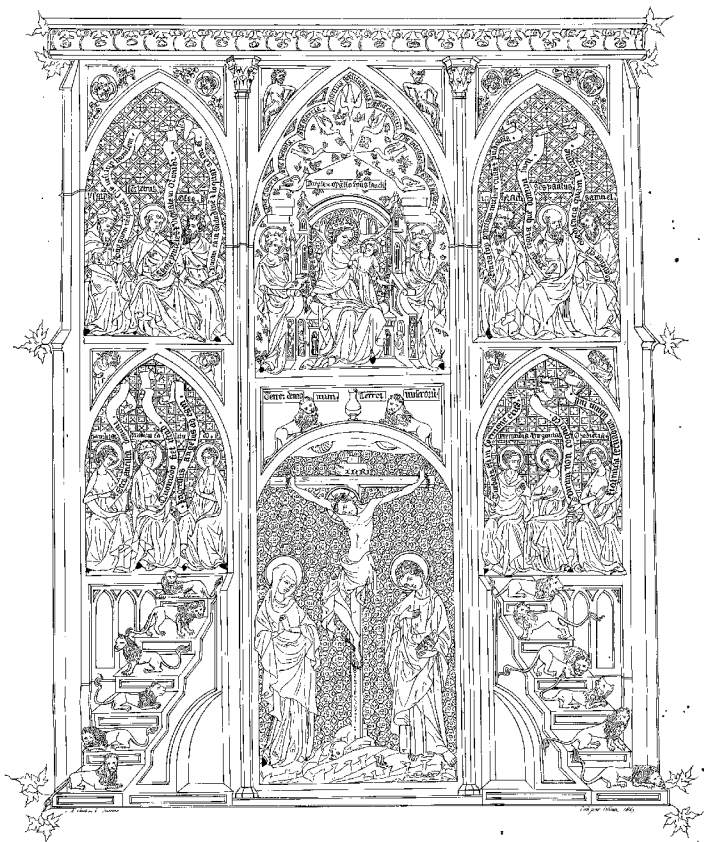
M. Williot propose à la Société de faire un voyage aux ruines de Sainte-Croix dans le département de l'Oise.

M. l'abbé Poquet donne l'explication du frontispice qu'il a offert à la Société, à l'ouverture de la séance.

#### MESSIEURS,

Le dessin dont j'ai eu l'honneur de vous faire hommage au commencement de cette séance retrace avec une rare fidélité le frontispice d'un de nos plus beaux manuscrits, celui de Gautier de Coigny, poète soissonnais et religieux bénédictin de Saint-Médard. Cet écrivain, trop peu connu encore aujourd'hui, est cependant, selon moi, l'un des hommes qui devaient marquer dans le mouvement littéraire qui s'accomplissait de son temps. Un mot donc de l'écrivain-poète et de son œuvre, et nous viendrons ensuite à l'explication du frontispice qui fait l'objet de cette communication.

Gautier de Coigny naquit vers l'an 1177. On ignore le lieu de sa naissance, ainsi que la manière dont il passa ses premières années. On peut supposer avec assez de vraisemblance que le jeune Gautier entra de bonne heure dans le monastère de Saint-Médard, où il fut élevé sous les yeux de son oncle Gautier III, surnommé *Balena*. D'après *Moreri*, Gautier de Coigny se fit moine à Saint-Médard en 1193; puis en 1196, son oncle ayant transféré au château de Vic-sur-Aisne les reliques de sainte Léo-



Frontispice du manuscrit de Gautier de Coinsi.

Inédit. Les miracles de la Sainte Vierge.

ANNUAL MEETING  
BANKERS  
OF THE  
SOUTH  
WESTERN  
SOCIETY

I.



II.



cade, y avait établi une petite communauté dont son neveu fut nommé prieur en 1214. C'est pendant le séjour qu'il fit à Vic-sur-Aisne qu'il s'occupa à translater en langue romane et à mettre en vers les miracles de la Sainte-Vierge (1). Il devint ensuite prieur du célèbre monastère de Saint-Médard en 1233, et mourut en 1236. On a de lui un grand nombre de légendes intéressantes, de vies de saintes entremêlées de chansons pieuses et de traités moraux. On a fait dans le cours du moyen-âge plusieurs recueils manuscrits de ses poésies. Mais le plus beau était sans contredit celui qu'on conservait avant la révolution dans l'ancienne abbaye de Notre-Dame de Soissons. Cet admirable livre avait été donné en 1635 à *très-haute, très-illustre et très-vertueuse princesse, madame Henriette de Lorraine, abbesse de ce monastère*. C'est un petit in-folio de deux cent quarante-six feuillets en parchemin, enchassé dans une mauvaise reliure de soie verte à moires rouges. Chaque page est divisée en deux compartiments et encadrée de deux gros traits polichromes d'où jaillissent par intervalle des dessins de feuillages nuancés. A la tête de chacune de ces pages ce compartiment s'étale, se hérissé, se tourmente en serpentant, et se termine assez ordinairement par quelques dessins feuillagés ou des figures monstrueuses, ayant pour queue des expansions végétales de la plus grande finesse. Ce trait d'encadrement s'habille en descendant de pampres de diverses couleurs; l'or y domine presque toujours. Le milieu de la page est coupé par un petit

---

(1) Ce curieux ouvrage, un des monuments les plus précieux et les plus anciens de notre langue au 13<sup>e</sup> siècle, va paraître avec soixante miniatures, auxquels auront droit les cent cinquante premiers souscripteurs seulement. Cette publication formera quatre beaux volumes in-8<sup>o</sup>, au prix de 5 francs le volume. Les miniatures n'ont été tirées qu'à cent cinquante exemplaires.

Ecrit à M. l'abbé Poquet, à Saint-Médard-les-Soissons.



rainceau très-gracieux qui se contourne sur la ligne principale et s'achève en s'étendant au loin par trois feuilles de vigne qui s'épanouissent au-dessus du texte ; d'autres petits rameaux projettent de distance en distance leur tête laucéolée semblable à une espèce de dard. Au bas des pages un double ornement de végétation se détache de nouveau du gros trait polychrome et circule en volutes feuillagées, en faisant sans cesse briller aux regards étonnés de nouvelles étincelles d'or, de pourpre, de bleu mélangé de rouge ou de blanc qui produisent le plus charmant effet.

Outre ces ornements, l'œil suit encore avec une vive curiosité toutes les lettres majuscules ; c'est là que la main du dessinateur du moyen-âge et son léger pinceau se sont exercés avec un rare bonheur. C'est là que sur un riche fond d'or se jouent mille traits de plume, mille entrelacs gracieux, mille méandres qui se fuient, se croisent, s'éloignent, se rapprochent, se mêlent sans confusion pour s'éloigner encore. La finesse des traits et la multiplicité des contours est telle que les yeux se perdent à en suivre les ramifications arrondies et les formes toujours nouvelles.

Après les lettres et les encadrements viennent les miniatures historiées qui sont en tête de chaque légende.

Le sujet du dessin et l'exécution sont également remarquables. Ici brille dans tout son éclat la puissance de l'art. Que la vue se repose agréablement et avec je ne sais quelle surprise sur ces touchantes et délicieuses productions de l'artiste religieux ! Les yeux peuvent bien contempler, le cœur peut bien se délecter en présence de ces poses naïves, de ces figures candides et silencieuses ; mais comment la plume pourrait-elle retracer ces décors variés, ces draperies moelleuses, ces visages *parlant*, ces attitudes sévères de moines, de saints toujours empreintes d'une mélancolique ferveur ? Quelles

couleurs ! quel pinceau ! quel prodige de patience et de talent a pu enfanter ces merveilleuses miniatures, qui parfois légères et badines comme la nonnain qui sort du monastère sur une haquenée, et dit adieu à son cloître pour s'en aller au siècle qu'elle quittera ensuite pour revenir demander la paix à la solitude ; plus souvent graves et pieuses, représentant des scènes attendrissantes comme celle de ce jeune clerc de la bouche duquel on vit sortir après sa mort cinq roses blanches ; tantôt radieuses et angéliques comme celle de la douce Vierge apparaissant à une jeune fille au milieu d'un jardin parsemé de fleurs, tantôt lugubres, sombres, horribles lorsque le poète introduit sur la scène tous les monstres informes de l'empire de Satan. Dans ces groupes, qui sont autant de monuments des croyances et de la Théodicée du moyen-âge pour le philosophe, l'archéologue découvre encore sous ses formes de l'art une agréable étude pour la symbolique chrétienne.

C'est sous ce dernier rapport surtout que le frontispice du manuscrit de Gautier m'a paru mériter une attention spéciale et exiger une description plus étendue. Ici en effet ce n'est plus un simple sujet isolé, mais une réunion de huit miniatures formant une vaste composition, telle que nous les rencontrons dans les anciens triptiques ou tableaux à volets. Figurez-vous donc un intérieur d'édifice divisé en trois compartiments séparés par un faisceau de colonnettes annelées, chapiteaux à crochets et soutenus aux extrémités par deux contreforts ornés de larmiers ; au-dessus règne une large corniche garnie de feuilles de vigne offrant des têtes fantastiques dans leur déchiqature. Placez ensuite dans cet encadrement assez sévère huit tableaux à personnage, deux au centre et trois dans chaque nef, et vous aurez déjà une idée de la disposition générale de cette scène dont la sainte Vierge est l'héronc avec son divin fils ; plus bas

le crucifiement ; puis jetez les yeux à droite et à gauche, l'ancien et le nouveau Testament s'y sont donnés rendez-vous en personne et en doctrine ; au-dessous la personification de cette doctrine, le symbole et la réalité s'interprétant mutuellement et faisant de cette composition une des plus riches que nous connaissions.

Entrons dans quelques détails :

1<sup>o</sup> Tableau central. Fond violet parsemé de feuilles de vigne multicolores ; la Vierge assise sur un large fauteuil gothique avec clochetons et fenêtres ogivales ; elle est vêtue d'une robe bleue, manteau violet doublé de vert-olive, la couronne et le nimbe d'or ; elle tient de la main droite la tige d'une fleur dont le calice est vert, les pétales rouges. De sa main gauche elle enlace légèrement son fils élevé sur ses genoux ; le petit Jésus porte le nimbe crucifère. D'une main il s'attache au manteau de sa mère, et de l'autre il saisit par une aile un chardonneret qui le pince. Le champ du fauteuil est garni d'une tapisserie dorée, diapré de quatre feuilles et bordée de petites croix de saint André. De chaque côté deux vierges nimbées, couronnées en tête s'appuyent sur les contreforts du fauteuil ; l'une porte un livre dans les plis de son manteau gris-cendre doublé de rouge et laisse apercevoir une robe vert-olive ; l'autre est revêtue d'une robe rouge et d'un manteau bleu doublé de blanc. Les inscriptions placées au-dessus de leurs têtes dans trois petits cadres sont presque complètement effacées. Je crois cependant avoir déchiffré les mots *Karitas... pietas misericordia.*

Au-dessus planent sept colombes aux ailes éployées aspirant, ou plutôt soufflant vers un point central chacune un filet d'or ; autour de chaque colombe d'un gris-ardoise, on lit sur autant de segments de cercles les mots suivants en abrégé : *Sps. sapiē. sps intellectūs. spūs consilii. spīritus fortitudinis. sps sciencie. sps pietatis. spūs timoris.* Ce sont les sept dons du Saint-Esprit,

le don de sagesse, d'intelligence, de conseil, de force, de science, de piété, de crainte.

Dans une bande transversale, au-dessus du fauteuil, on lit : *Duplex opatio (operatio) spūs sancti*. La double opération du Saint-Esprit. Sous le siège du fauteuil, on aperçoit deux petits êtres dont l'un paraît debout et l'autre accroupi à travers les ouvertures et qui semblent regarder cette double scène avec beaucoup d'intérêt.

Deux autres tableaux placés sur le même plan que celui dont nous venons de parler occupent les compartiments de droite et de gauche. Le tableau de gauche sur fond d'or traversé de lignes diagonales formant un échiquier, rempli de quatre feuilles et de croix fleuronées présente trois personnages. Le premier longue barbe, bonnet de docteur porte entre ses mains un phylactère sur lequel est écrit : *Sup quem requiescet sps (spiritus) misi super humilem*. Au-dessus de sa tête *Isaias*, c'est la grave figure d'Isaïe. Le troisième personnage est Osée, il porte aussi une longue barbe, la tête nue, une figure agreste avec cette devise : *Ducam ea (eam) in solitudine (solitudinem) et loquar ad cor eju (ejus)*. Au milieu de ces deux personnages de l'ancienne loi, paraît saint Pierre, *scs (sanctus) Petrus*. Tête chauve couronnée d'un petit bouquet de cheveux assez courts avec nimbe circulaire, tunique verte, manteau violet pâle doublé de jaune, un losange d'or agrafe son manteau; sur son cartel : *Estote prudentes (prudentes) et vigilate in oronibus (orationibus)*.

Le compartiment droit est aussi occupé par trois personnages, deux de l'ancienne loi et un de la nouvelle. Le fils de Sirach, *filius Sirach*, et Samuel. Le premier a sur la tête une espèce de toque, une longue barbe blanche, des yeux fins et durs, une tunique vert-olive, un manteau violet doublé de bleu avec cette légende : *Gracia sūp (super) graciam mulier casta et pudorata*. Samuel porte aussi une longue barbe et des cheveux blancs, une figure

mélancolique et méditative, robe jaune, manteau violet doublé de rouge avec cette sentence : *Melior est obediencia quam victime.*

Au milieu saint Paul, *scs* (sanctus) *Paulus*. Front chauve, longue barbe grise, nimbe circulaire, tunique rouge, manteau gris-bleu doublé de jaune. Cet apôtre se tourne vers Samuel, lève la main comme pour lui adresser cette parole si connue : *Virgo cogitâ* (cogitat) *que domini sunt.*

Saint Pierre et saint Paul ont les pieds nus, tandis que les autres portent des chaussures noires. Les personnages de l'ancien Testament ne sont pas ornés du nimbe qui est le symbole de la sainteté.

Dans les deux tableaux au-dessous sont représentées six vertus, trois dans chaque tableau traduisant en quelque sorte matériellement le contenu des sentences dont nous venons de parler dans les tableaux supérieures. Ces vertus portent toutes le nimbe d'or sur leur blonde chevelure. Une seule la Prudence a de plus une couronne sur la tête ; peut-être doit-elle ce privilège à son titre de vertu cardinale ?

La première de ces vertus est l'Humilité (*humilitas*), au-dessous du prophète Isaïe avec cette devise : *Ecce ancilla domini.* Je suis la servante du Seigneur.

La deuxième est la Prudence, *prudecia* (*prudentia*) avec cette devise : *Quomodo fiet istud.* Comment cela se fera-t-il ?

La troisième est la Solitude, *solitudo*, avec cette devise : *Ingressus angelus ad eam.* L'ange alla trouver Marie.

La quatrième est la Pudeur, *Verecundia* avec cette devise : *Turbata est in sermone ejus.* Elle fut troublée à cette parole.

La cinquième est la Virginité, *virginitas* la main droite sur le cœur avec cette devise : *Virum non cognosco.*

La sixième est l'Obéissance, *obediencia* (*obediencia*) avec

cette devise : *Fiat mihi secundum verbum tuum*. Qu'il me soit fait selon votre promesse.

Douze lions, six de chaque côté dos à dos et dans différentes attitudes sont placés au-dessous des vertus sur douze degrés figurant un escalier ou estrade. On distingue dans la partie supérieure quelques arcades simulées. Ce placement d'animaux symboliques paraîtrait être la traduction de ce passage du troisième livre des rois, chap. x, v. 18, 19 et 20.

V. 18. *Fecit etiam rex Salomon thronum de ebore grandem; et vestivit eum auro fulvo nimis.* 19. *Qui habebat sex gradus: et summitas throni rotunda erat in parte posteriori: et duæ manus hinc et inde tenentes sedile: et duo leones stabant juxta manus singulas.* 20 *Et duodecim leonculi stantes super sex gradus hinc et inde: non est factum tale opus in universis regnis.*

« Le roi Salomon fit aussi un grand trône d'ivoire qu'il » revêtit d'un or très pur. Ce trône avait six degrés et le » haut était rond par derrière, et il avait deux mains l'une » d'un côté et l'autre de l'autre qui tenaient le siège, et » deux lions auprès des deux mains; et douze lionceaux » sur six degrés, six d'un côté et six de l'autre. Jamais » rien n'a été fait d'aussi beau dans tous les royaumes du » monde. »

Tout ce qui est dit dans nos livres saints du trône de Salomon se retrouve ici, autant que la disposition générale du sujet a pu le permettre, et en faisant la part de l'architecture alors en usage. Voyez le trône de la sainte Vierge, on y remarque encore, contrairement aux motifs d'ornementation usités au 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècle, la sommité du dossier en rotonde. Les deux mains placées sur chaque pinnacle, puis au-dessous sur la grande arcade du dernier tableau deux énormes lions accroupis avec cette devise : *Terror demonum, terror miserorum*. Entre ces deux lions, le vase qui portait la fleur que la Vierge tenait à la main.

Le trône du vrai Salomon sur la terre, c'est la croix, c'est Jésus crucifié portant attaché au bois du calvaire la sentence de notre condamnation. Aussi est-ce là le dernier tableau, la fin et la consommation de ce grand sujet que l'artiste religieux a réservé comme explication complète de sa grande conception.

Sur un fond losangé d'azur semé de fleurons rouges et d'or apparaît Jésus en croix, une bande verte, la couronne d'épine enveloppe sa tête ornée du nimbe crucifère, une draperie flottante et assez large lui sert de ceinture. Ses pieds sont retenus par un seul clou; de ses mains et de ses pieds et de la blessure qu'il a reçue au sein droit, le sang s'échappe et ruisselle le long de l'arbre de la croix, découle sur le flanc de la montagne et arrose en passant une tête décharnée dont la mâchoire inférieure est séparée de la mâchoire supérieure; c'est la mort que ce sang divin va vivifier.

Au pied de la croix debout la sainte Vierge et le disciple bien aimé. Ces deux figures nimbées et magnifiquement drapées sont dans une admirable attitude. La Vierge les mains jointes est vêtue d'une robe bleue traînante que recouvre un manteau rose; sa douleur est calme, résignée. Son fils incline la tête vers elle comme pour lui dire: *Femme, voilà votre fils*. Saint Jean paraît plus abattu; il porte la main droite à sa poitrine, de l'autre il tient un livre à riche fermoir. Sa tunique est de couleur rouge avec manches flottantes, le manteau est de couleur grise cendrée; il a aussi les pieds nus. Au-dessus de la croix dans un ciel de pourpre, on aperçoit deux croisants dorés; le soleil et la lune qui assistent à ce triste spectacle. On remarque aussi dans les angles des amortissements de ces divers tableaux des démons velus horribles, des médaillons et des figures énuées de cette lugubre scène. *Angeli pacis etiam flevere.*

Tel est, Messieurs, le frontispice que j'ai eu l'honneur

III.



IV.





de vous offrir. S'il est propre à nous donner une haute idée des peintres miniaturistes du moyen-âge, il nous apprend aussi quelle riche moisson se prépare pour nous dans ces champs si peu explorés de la paléographie et des archives manuscrites qui nous restent encore après les pertes à jamais regrettables que nous avons éprouvées à une époque de vandalisme.

La Société ayant manifesté le désir de voir le dessin s'annexer à ce travail d'un genre nouveau et qui montre encore une fois que le domaine des sciences archéologiques n'est pas aussi restreint qu'on l'aurait pu supposer, demande à M. l'abbé Poquet la permission d'insérer dans son Bulletin le riche et splendide frontispice dont il vient de donner la description.

M. l'abbé Poquet se rend avec empressement à ce vœu si légitime de la Société.

---

M. de Laprairie lit quelques notes sur une bible manuscrite que possède la bibliothèque communale de Soissons, et qui paraît provenir d'une abbaye de l'ordre de Prémontré, peut-être de Saint-Ived de Braisne.

La bibliothèque de Soissons possède plusieurs beaux manuscrits, mais le plus remarquable me paraît être celui qui porte le n° 198, et est intitulé Sainte-Bible. C'est un grand in-folio en trois volumes couverts en veau rouge. Il passe pour avoir appartenu à l'abbaye de Prémontré, mais rien ne le prouve. Sur la couverture intérieure du premier volume on a collé un morceau de papier sur lequel sont imprimées des armes qui ne sont pas celles de Prémontré; ce sont deux écussons enveloppés d'un manteau timbré d'une couronne de prince. Premier écu écartelé au premier et au quatrième d'ar-

gent à la bande d'azur, et au deuxième et au troisième de gueules au lion d'argent. Deuxième écu écartelé au premier et au quatrième de gueules chargé de sept chevrons d'or, au deuxième d'or aux trois marmites de sable. Au troisième d'argent aux deux fasces bretessées de gueules; sur le tout partie au premier d'azur, au deuxième d'or au lion de sable (1).

Ce manuscrit écrit en entier sur parchemin est orné de magnifiques vignettes rehaussées d'or en bosse. Ce qui est figure est beaucoup moins bien traité que ce qui est arabesque et vignette proprement dite. Les traits des divers personnages n'ont pas la finesse et la variété qu'on trouve dans d'autres manuscrits. Ce que je viens de dire ne souffre guère d'exception que pour deux ou trois miniatures que le peintre a traitées avec plus de soin. Toutes les lettres, têtes de chapitre et un grand nombre de simples majuscules sont d'une richesse admirable d'or et de couleur et d'un goût vraiment exquis. L'écriture quoique belle n'atteint pas la perfection qu'on rencontre souvent dans ces sortes d'ouvrages.

Le manuscrit qui nous occupe n'est pas comme semble l'indiquer son titre une simple copie de la Bible, c'est au contraire une traduction en français du texte de la Bible précédé et suivi de commentaires et de gloses. Voici ce qu'on lit en tête du premier volume :

« Cy commence la Bible hystoriantx, ou les histoires  
» escolastres. C'est le proheme (2) de celui qui mist cest  
» livre de latin en français.

» Pour ce que ly deables qui chascun jour empesche,

---

(1) Je n'ai pu découvrir à quelle maison appartenaient ces armes, cependant j'y trouve quelques pièces et émaux de la famille d'Égmont.

(2) Proesmo, préface. Dictionnaire du vieux langage.

» destourbe (1) et en ordist (2) les cuers des hommes. . . . .  
» est il mestier à nous clers et prestres de sainte Eglise.  
. . . . . » Si que ly deables quant il nous  
» vient assaillir. . . . . ne nous truisse oiseux par  
» quoi il ait à choisir (3) de legierement en nos cuers. »

Entre ces motifs, le translateur ajoute qu'il a entrepris ce travail « à la requeste d'un mien especial amy », et il affirme que ceux qui le liront reconnaîtront la pure vérité de toutes les translations.

Enfin il termine la préface par ces mots : « En lan de »  
» grâce mil CC quatre vins et onze ou moys de juing  
» ouquel je fu nez, et en (4) quarante ans accomplis.  
» Commencay je ces translations et les aez parfaittes en  
» lan de grâce mil CC nonante et un, ou jour saint Remy  
» fu je escluz et faiz doyen de saint père Daire (5) dont  
» je estoie chanoïne. »

On s'explique difficilement ces deux dates si rapprochées de juin 1291 et octobre de la même année, et l'on ne comprend pas comment trois ou quatre mois auraient pu suffire à la traduction de la Bible et des commentaires qui l'accompagnent.

Après cette préface vient la table des chapitres et de la gènesè, puis immédiatement une épître dédicatoire qui commence ainsi :

« A honorable père et très chier Seigneur Guillaume,  
» par la grâce de Dieu, arcevesque de Sens (6), Pierres-

---

(1) Trouble, égare.

(2) Salit, souille.

(3) Apercevoir, découvrir.

(4) Ayant.

(5) Il est dit plus haut que saint père Daire était de l'archevêché de Trévent, mais il y a sans doute erreur du copiste.

(6) Dans la liste des archevêques de Sens donnée par la *Gallia christiana*, on ne trouve pas d'archevêque du nom de Guillaume.

» sers (1) Jhésucrist, doyens de Trèves (2), bonne vie et  
» bonne fin la cause pourquoi jentrepris le travail de  
» cest ouvrage fu la grande instance de la requeste et  
» de la prière mes compaignons liquel ils eussent histoire  
» de la sainte Escripiture qui trop briefs, et néant exposée  
» me contraindront par force de prières à ceste œuvre  
» entreprendre à laquelle ils puissent avoir recours pour  
» la vérité de l'ystoire certaindre. . . . .  
et se termine par ces mots :

» Mais pour ce que le mauvais greffe et rude amestier  
» de lyme ay je garde la lyme à vous beau père pour  
» ceste œuvre corrigier. »

Immédiatement après cette épître dédicatoire, en tête de laquelle on voit l'auteur présentant à genoux son livre à un personnage assis, mitré et couvert d'un manteau viennent ces lignes :

« En ceste manière je (3) qui ceste œuvre de cest très  
» saint doyen prestre translatai pour faire layes (3), per-  
» sonnes entendre les histoires des escriptures anciennes  
» pri à touz qu'ilz aient mon pou de sens pour excuse  
» se aucune chose a à reprendre en l'ordenance du ro-  
» mans. . . . . Si pri à tous clers entendant  
» escriptures qui cest ouvrage l'yront que s'ilz y trouvent  
» à corrigier que la lyme de leur sens veuille l'ymen mon  
» rude engin et corrigier. »

D'après ce qui précède, il paraît évident que le commentateur et le traducteur sont deux personnages diffé-

---

à la date de 1201. Les plus rapprochés portant ce nom sont : Guillaume de Brosse de 1238 à 1267, Guillaume de Melun de 1317 à 1329, un autre Guillaume de Melun de 1344 à 1376, et Guillaume de Dermons de 1390 à 1406.

(1) Serviteur de Jésus-Christ.

(2) Doyen de saint père Daire.

(3) Les prépositions sont presque toujours sous-entendues.

(4) Laïques.

rents ; le premier aurait été doyen de Trèves et le second doyen de saint père Daire, et comme l'on peut avec assez de vraisemblance considérer comme exacte l'une des deux dates de juin 1291 et d'octobre de la même année, ce doyen de saint père Daire aurait vécu dans la deuxième moitié du 13<sup>e</sup> siècle. Le commentateur qui était doyen de Trèves aurait naturellement précédé de quelques années, et l'archevêque de Sens auquel il dédie son ouvrage ne pourrait être que Guillaume de Brosse qui gouverna l'église de Sens de 1258 à 1267 (1).

Quant au manuscrit lui-même, si on prenait pour guide le style des monuments qui sont représentés dans les miniatures, on serait tenté de ne pas le faire remonter plus haut que le 13<sup>e</sup> siècle. Toutes les baies des portes et des fenêtres sont à plein-cintre, et la plus belle des miniatures représentant l'intérieur du temple de Jérusalem, avec une foule de personnages de l'ancien Testament montre des cintres en auge de panier surmontés de frontons en accolade ornés de pinacles, de feuilles de choux et de festons, ornementation qu'on est forcé d'attribuer à la fin même du 13<sup>e</sup> siècle. Ainsi commentateur, traducteur, copiste chacun a sa part dans la Bible de la bibliothèque de Soissons, et peut-être le dernier a-t-il bien modifié l'œuvre des deux autres.

La Société ne sera pas étonnée quand je lui apprendrai que ces commentaires sur la Bible fournissent une foule de renseignements intéressants sur l'état des connaissances contemporaines en histoire, en philosophie, en physique, en astronomie, en géographie, *in omni re scibili*. En un mot, Platon, Joseph, Hérodote et beaucoup d'autres auteurs profanes sont mis à contribution. Dans la glose qui suit le texte de la genèse, où il est rapporté que Dieu créa deux grands luminaires pour présider au

---

(1) Gallia Christiana.

jour et à la nuit, l'auteur s'exprime ainsi : « Car on dit  
» qui sont si grans que on dit que le soleil est plus grand  
» huit fois que la terre. » Le doyen de Trèves était un  
peu loin du compte, puisque les astronomes modernes  
ont calculé que la masse de la terre n'était que la qua-  
torze cent millième partie de celle du soleil. Après cela  
vient une explication sur les soltices, les équinoxes, les  
années bissextiles.

A la fin du livre de Job, auquel l'auteur n'a fait du  
reste que très peu de commentaires, on trouve la note  
qui suit : « Cy fine le livre de Job. Et pour ce que il es-  
» toit trop fort à entendre aux gens lays le nomment  
» aucuns le grant Job, et le livre qui sensuit le petit Job.  
» Combien (1) qu'il n'en feust nul autre que celui Job  
» seulement, mais il est appelé petit Job pour ce quil est  
» abregié pour le mieulx faire entendre aux lays et sim-  
» ples gens. »

Pour donner une idée du style de l'auteur, nous allons  
rapporter quelques lignes de ce Job abrégé :

« En la terre de Hus avait un homme qui avoit a nom  
» Job, qui estoit simple et droiturier, et Dieu doub-  
» tant (2) et soy departant de tout mal. Il avoit sept filz  
» et trois filles, et avoit en propre possession sept mille  
» brebis. . . . . Ses filz faisoient  
» grans mangiers chascun jour les uns aux autres par  
» grant amour chascun à son tour et appeloient leurs  
» trois seurs avesquez eulx mengier et boire. . . .  
. . . . .

» Un jour advint que le deable Sathan vint de-  
» vant nostre Seigneur. Si lui dit nostre sires done  
» viens te Sathan. Il respondi j' ai environne la terre et  
» ale partout; nostre sires lui dist nas tu mie veu Job mon

---

(1) Quoique.

(2) Redoutant.

» sergent quil na homme en terre semblable à luy, simple  
» droiturier et moy doubtant departant soy de tout mal.  
» Sathan respondi pourquoi ne te doubterait il ne las tu  
» mie conferme et gardé lui et sa mesnie (1) et tout son  
» avoir et as beney les œuvres de ses mains. Si que tous  
» ses biens multiplient chascun jour en terre, mais estent  
» un pou ta main sur quanque il a si vous a donc com-  
» ment il te beneira. Nostre sires lui dist va tout quanque  
» il a est en ta main, mais ne touche à son corps. Hors  
» le parti Sathan moult lies de nostre Seigneur. »

A la suite des psaumes de David, l'auteur ou peut-être le copiste a placé les divers cantiques que chante l'église dans les offices, le symbole de saint Athanase, le *benedictus*, etc., puis de courtes litanies, dans lesquelles aussitôt après les apôtres viennent : saint Urcin, saint Estienne, saint Clément, saint Christofle, saint Alexandre, saint Calix, saint Urban, saint Fabien, saint Sébastien, saint Cornille, saint Sist, saint Thorens, saint Vincent, saint George, saint Gervais, saint Rothays, saint Marcq, saint Cosme, saint Quentin, saint Lyémar, saint Pantraise, saint Blanic, saint Denist, saint Eustace, saint Nyeayse, saint Ypolite, et qui finissent par ces mots : « Tous sains martis de Dieu ore pour nous. »

En tête de chaque chapitre est placé une miniature représentant un des faits saillants qui y sont rapportés.

Je mets sous vos yeux, Messieurs, le calque de quatre de ces petits sujets représentant les jours de la création. Ils n'ont paru intéressants surtout dans ce moment, où l'on s'occupe de rechercher de quelle manière les sculpteurs et les peintres du moyen-âge rendaient ces grandes scènes de la Bible.

---

M. Decamps présente à la Société: 1<sup>o</sup> le plan d'une

---

(1) Maison, famille entière.

carte archéologique de l'arrondissement de Soissons. 2<sup>o</sup>  
un mélange de pièces imprimées sur le Soissonnais relatif  
à la paix de Mayenne, à l'établissement de la généralité,  
à l'ordre tenu pour la subsistance des pauvres, tant de la  
ville que des champs pendant l'année 1662. Ce recueil  
contient de plus les recommandations prêchées en la  
chaire de Soissons par Pierre Dublanc.

On décide qu'une commission spéciale sera nommée  
pour la confection du travail proposé par M. Decamps.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE. .

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET. .





# BULLETIN

DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCAÉOLOGIQUE  
DE  
SOISSON.

---

SEPTIÈME SÉANCE.

Mardi 3 Juillet 1849.

---

*Présidence de M. de Laprainie.*

## OUVRAGES OFFERTS.

M. l'abbé Poquet fait hommage à la Société d'une nouvelle planche de dessins reproduisant six magnifiques vignettes de l'admirable manuscrit de Gautier de Coigny.

M. Delbarre dont nous connaissons déjà le beau talent fait don à la Société d'une nouvelle étude sur le château de Fère-en-Tardenois. Ce dessin qui est destiné à une monographie complète de cet édifice représente les ruines de l'ancienne chapelle.

M. Decamp fait aussi don d'une brochure ayant pour titre : *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Ch. de Pougens, par M. le chevalier de Loizerolles.* M. de Pougens, auteur d'une foule de travaux littéraires, fut un des hommes les plus éclairés de notre époque. Il est mort en 1838, à Vaubuin, près Soissons, dans un charmante retraite qu'il habitait depuis trente ans.

M. Branche fait don d'une médaille romaine en bronze de l'empereur Commode. Cette médaille sera classée dans la collection de la Société.

#### COMMUNICATIONS.

M. le président annonce qu'il a reçu du ministère les douze numéros des séances et travaux de l'académie de Rheims pour l'année 1848-49. Dépôt aux archives.

M. le président informe la Société que MM. les directeurs de la bibliothèque de la ville ont réclamé le concours de plusieurs de ses membres pour reconnaître et classer les médailles assez nombreuses qui se trouvent déposées dans cette bibliothèque.

La Société reconnaissant toute l'utilité d'un pareil travail a nommé immédiatement une commission pour s'occuper de ce classement. Cette commission est composée de MM. Willot, de Laprairie et Decamp.

La Société a également offert son concours à l'administration pour le classement des archives de la sous-préfecture.

M. Decamp fait voir une cuillère en argent fort curieuse et terminée par une petite statuette aussi en argent doré représentant un saint lisant dans un livre et tenant un bâton à la main. C'est la troisième cuillère à peu près du même genre qu'on soumet à l'examen de la Société.

Une discussion intéressante s'établit sur l'usage auquel cet objet a dû servir.

M. Lecomte croit que ces cuillères étaient encore en usage il n'y a pas longtemps dans la célébration de la messe. Le prêtre s'en servait pour recueillir certaines parties de l'hostie consacrée. On s'en sert aujourd'hui dans quelques églises du nord, en Belgique par exemple. L'honorable membre parle d'un calice reçu à l'église de

Laon il y a quelques années et qui était accompagné de sa cuillère (1).

M. le secrétaire dépose sur le bureau un manuscrit assez étendu qu'il a reçu de M. Champfleury, écrivain de la presse parisienne, et intitulé : *Recherches sur la vie et les œuvres des frères Lenain, peintres Laonnois.*

M. l'abbé Poquet est prié d'en faire lecture.

## ESSAI

### Sur la vie et l'œuvre

### DES LENAIN

### peintres Laonnois.

#### I.

Laon peut se vanter d'autant plus d'avoir donné naissance aux frères Lenain, que le département compte peu ou point d'artistes, si on en excepte de Latour, de Saint-Quentin.

Jusqu'alors la vie des Lenain est restée entourée de mystères ; les quelques livres biographiques de la province ne font que suivre les errements de ces livres mensongers ou inexacts qui pullulent de toutes parts. Mais les temps sont venus où une école de vérité qui ne craint ni la sécheresse, ni le détail patient doit prendre la place des biographes sans conviction et des biographes littéraires qui *pillorresquent* l'homme dont ils ont à parler.

Ainsi pour nous, celui qui découvre après plusieurs années de recherches que Lenain est né en telle année et mort en telle année, est un écrivain autrement impor-

---

(1) Cette cuillère n'aurait-elle pas plutôt servi à puiser l'eau que le prêtre met dans le calice à l'offertoire ?

(Note du secrétaire.)

tant que celui qui va faire un roman sur la *forge* de nos célèbres compatriotes.

Voici d'abord les quelques renseignements que fournissent les biographes, les livres d'art et les catalogues.

Dans les *Annales du Musée de Landon*, à propos du *maréchal au milieu de sa famille*, j'ai lu : « Louis et Antoine Lenain, nés à Laon et morts dans la même ville en 1648, s'appliquent d'abord à peindre des portraits et ensuite des tableaux d'histoire ; mais leur peu d'habileté dans le dessin les éloignait de cette noblesse et de cette élégance de style qui caractérisent les compositions historiques, et ils s'attachèrent aux scènes communes et souvent ignobles où ils obtinrent du succès. Soit que les deux Lenain aient presque toujours travaillé ensemble, soit qu'il y ait une grande conformité dans leur manière, on confond assez ordinairement leurs tableaux et on les attribue à l'un et à l'autre. Leurs ouvrages sans être extrêmement recherchés des amateurs, se soutiennent par le mérite du coloris, qualité qui influe singulièrement sur les prix des tableaux mis dans le commerce. Celui dont il est question dans cet article avait été payé à la vente du duc de Choiseuil 1,008 livres, et à celle du prince de Conti 2,460 livres. Il est évalué aujourd'hui à 5,000 francs. »

La *Biographie universelle* n'est guère mieux instruite :

« Lenain, Louis, Antoine et Mathieu. Ces trois frères, reçus à l'académie de peinture en même temps en l'année de sa fondation, furent des peintres estimés et dignes de mémoire, non-seulement par leur talent, mais aussi par l'union fraternelle dont ils offrent un exemple touchant. Louis et Antoine travaillaient souvent en commun et s'exercèrent avec succès dans tous les genres de peinture ; mais ils traitaient de préférence les scènes familières, telles que les tabagies, les cabarets, les mendians. Le tableau de leur composition et qui représente le

maréchal-ferrant et sa famille peut lutter avec l'école flamande. Ils expirèrent à deux jours d'intervalle. — Mathieu a, comme ses aînés, travaillé tous les genres de peinture. Il dut, à la réputation qu'il se fit dans le genre historique, le titre de peintre de l'hôtel-de-ville de Paris. — Louis, né en 1585 et Antoine en 1588, moururent en 1648. — Mathieu vécut jusqu'en 1677. »

Dans un autre catalogue, je trouve ce détail : « Louis Lenain, l'aîné, peintre de bamboches et Antoine Lenain, dit le Chevalier, peintre de bamboches, reçus ensemble à l'académie de peinture, le 7 mars 1648, morts, Louis, le 25 mai 1648, Antoine, le 20 avril 1677. »

Tous ces différents renseignements qu'il est bon de citer jettent la plus grande confusion sur les peintres Laonnois. Ainsi, seule la *Biographie universelle* parle de trois frères ; les catalogues ne font mention que de deux Lenain ; ils veulent les uns faire entrer les Lenain à l'académie, les autres les faire mourir dans l'année où ils devaient entrer (1).

Heureusement, j'ai fini par découvrir à l'école des Beaux-Arts une copie des cahiers manuscrits contenant les séances en délibérations de l'académie de peinture, lors de sa fondation.

Cette séance seule donne le nom des trois Lenain ; un an après, le 6 novembre 1649, il est fait mention de Mathieu Lenain comme présent. J'ai relaté en entier le procès-verbal de la première séance curieuse pour l'histoire de l'art.

« 20 janvier 1648. Arrêt du conseil d'état (sur une re-

---

(1) J'aurai une grande reconnaissance et je remercie d'avance les savants, archéologues et artistes du département de l'Aisne, qui auraient le plus petit renseignement, la moindre date ou un tableau des Lenain, et qui voudraient soit en faire part au *Journal de l'Aisne*, soit me les adresser au bureau de ce journal.

quête présentée au roi et la reine régnante, en présence de Messieurs le duc d'Orléans, le prince de Condé ou autres, par les plus célèbres artistes peintres et sculpteurs de l'époque), portant défense aux maîtres peintres et sculpteurs de porter aucun trouble et empêchement aux peintres et sculpteurs de l'académie.

» Peine de 2,000 francs d'amende.

» La première assemblée de l'académie, lors de sa création, s'est tenue dans la maison de MM. Beaubrun le 1<sup>er</sup> février 1648, rue des Deux-Elus.

» Cette assemblée se composait alors de :

MM. Bernard.

Ferdinand.

Le Brun, peintre.

Errard, P.

Bourdon, P.

De la Haye, P.

Sarrazin, sculpteur.

Corneille, P.

Perrier, P.

Henri Beaubrun, P.

Lesueur, P.

Saint-Egmont, P.

Van Opstal, S.

Guillain, S.

*Ils prirent ce titre : DES DOUZE ANCIENS.*

MM. Beaubrun.

Louis Testelin.

Henri Testelin.

Boullongne.

Hans.

Duguermier, l'aîné.

Mauperché.

Gosuin.

MM. Pinagier.  
Gilbert Sève, l'aîné.  
Louis Lenain.  
Antoine Lenain.  
Mathieu Lenain.  
Van Mol.

ACADÉMICIENS EN MARS 1643 :

*Syndics ou Huissiers :*

MM. Laurent Lévêque et Nicolas Bellot.

» M. de Charmoys avait pris alors le titre de chef de l'Académie.

» M. Gilbert Sève, l'aîné, et M. François Perrier furent reçus en cette séance et prêtèrent serment entre les mains de M. de Charmoys et de M. Le Brun, faisant les fonctions d'*ancien* en exercice.

» On choisit dans la première assemblée qui se tint le 7 mars à l'hôtel de Clisson, rue des Deux-Boules, où l'académie avait loué à un M. Henriot un local pour ses séances, moyennant 200 livres par an, douze des plus habiles pour professer et qui prirent le titre d'*anciens*, qualité empruntée à la maîtrise.

» Les cochers de Beauvais qui stationnaient dans l'hôtel Clisson furent obligés d'en sortir. Jusqu'à cette époque du 7 mars, l'academie avait tenu séances soit chez M. de Charmoys, soit dans un local que ce dernier avait emprunté d'un de ses amis, rue Trainée, vis-à-vis le Cadran-Saint-Eustache, où elle demeura du 2 février au 6 mars suivant.

Maintenant je vais laisser parler, dans son langage obscur, M. Hultz, l'un des premiers académiciens ordinaires, secrétaire de l'académie, dont toute la vie a été employée à écrire plutôt qu'à peindre et qui avec une patience de graveur au burin, a relevé dans les registres

conservés tout ce qui intéressait chaque peintre, en dressant un petit dossier.

Les Lenain occupent l'article 50 et 51 des notes de M. Hultz :

« Art. 50. Louis Lenain, reçu académicien en l'une des premières assemblées de l'académie, et sûrement avant le 25 mai 1648, puisqu'il passe pour constant que ce fut le jour de son décès.

» Est assez ordinairement omis dans les listes des premiers académiciens, ainsi que son frère Antoine qui suit. La preuve cependant qu'il a été de l'académie est qu'elle a fait présent de son tableau de réception à M.... en conséquence d'une délibération du . . . . .

» Les preuves qui regardent son frère sont plus décisives encore et sont rapportées en l'article suivant :

» Meurt le 25 mai 1648.

» C'est dans Félibien qu'on voit qu'Antoine et Louis Lenain étaient de l'académie dès le premier temps de son institution. Les registres n'en font pas la moindre mention, s'il est vrai surtout que tous deux sont morts au mois de mai 1648, car alors le Lenain qui se trouve compris dans l'état arrêté le 6 novembre 1649 du nom de ceux qui devaient contribuer pour l'entretien de l'école serait un troisième. Ce troisième serait donc Mathieu Lenain, dit le Chevalier Lenain mort le 20 août 1677. Mais pourquoi ce dernier n'aurait il pas été employé dans les listes imprimées de l'académie? Les trois premières que nous ayons (1675, 1676 et 1677) ayant été publiées de son vivant.

» Ce qui ne permet pas de douter qu'il y ait eu un Lenain à l'académie, ce sont les deux études de contribution d'octobre et novembre 1649, et la mention d'un présent fait par l'académie du tableau de réception d'un d'eux.

» Lecomte ne parle que d'Antoine et de Louis, et dit



qu'ils étaient de Laon, qu'ils faisaient des portraits, qu'ils faisaient aussi le paysage, mais que leur goût particulier était pour des sujets communs, comme des tabagies et qu'ils y réussissaient fort bien.

» Art. 51. Antoine Lenain, dit le chevalier Lenain, reçu académicien en même temps que Louis, son frère aîné. Si l'on en croyait un état mortuaire conservé à l'académie d'un grand nombre des premiers académiciens, cet Antoine Lenain n'aurait survécu à son frère que de deux jours, et serait décédé le 25 mai 1648.

» Ce qui démontre l'inexactitude de ce fait est un compte qui se trouve dans le premier registre de l'académie, où M. Lenain est cité comme devant encore le... octobre 1619 les deux pistoles de sa lettre et un restant de la pistole par an qu'il s'était engagé de contribuer pour les besoins communs le 5 juillet précédent.

» De plus, il se trouve compris dans un état arrêté le 6 novembre 1649 de tous les membres du corps académique qui avaient pris ce même engagement. Depuis ce temps il n'est plus fait mention de lui dans les registres de l'académie; et ce qui est plus extraordinaire est que sa signature ne s'y voit nulle part. Cependant, il paraît par un autre état étant parmi les papiers de l'académie qu'il aurait vécu jusqu'au 20 avril 1677.

» D'autres mémoires disent que le chevalier Lenain qui mourut le 20 avril 1677, âgé de 70 ans, se nommait Mathieu et était frère d'Antoine et de Louis, et comme eux naif de Laon, même comme eux membre de l'académie, et que le portrait du cardinal Mazarin qui est à l'académie est de lui. Mais il n'est fait mention d'eux dans les registres que ce qu'on en a vu dans cet article et au précédent. »

Les seules conclusions à tirer de ces notes sont claires: on ne trouve que deux fois les noms des Lenain sur les registres de l'académie; il y avait une amende de 50

livres infligée à chaque académicien. Ou les Lenain ont disparu tout d'un coup de Paris, ou ils ont manqué à tous les devoirs qu'imposait la charte des peintres. Alors l'académie ne se sera plus occupée d'eux et ne s'en est même pas souvenue.

Dans un autre cahier manuscrit de l'école des Beaux-Arts, je vois : « Lenain, Louis, aîné, peintre de bambochades, dit le Romain, mort à l'âge de 55 ans, le 25 mars 1648. » Sans doute celui-là ne va plus à l'académie, et je comprends son absence des registres ; mais le second : « Lenain, Antoine, jeune, peintre de bambochades, mort à l'âge de 60 ans, le 25 mai 1658, » c'est-à-dire dix ans plus tard que l'aîné. Que devient-il ? Et le troisième : « Lenain, Mathieu, cadet, peintre de bambochades, mort le 20 août 1677, » était-il retourné à Laon ? Il faut le croire ou à Laon, ou en pays étranger, car ses confrères de l'académie ne font aucune mention de sa mort.

Il est vrai qu'un précieux volume de l'école des Beaux-Arts a disparu sous la révolution, ainsi que la collection de tableaux de l'académie, musée précieux qui contenait chaque œuvre que tout académicien était obligé de peindre pour sa réception.

Le nom de nos peintres est également enveloppé d'hiéroglyphes. S'appellent-ils Lenain ou Le Nain ? Les biographes et les graveurs, au bas des estampes, ne s'accordent pas là-dessus. Je penche pour Lenain en un seul mot, me fondant sur un ancien usage qui donnait aux peintres italiens et flamands des surnoms. Plus tard ces surnoms sont restés ; il sera arrivé en France qu'on aura cru que le mot *Lenain* était un sobriquet, et voulait dire : le petit homme. Alors s'est introduite la mauvaise orthographe *Le Nain* employé par quelques-uns.

Dans la partie critique de cette étude, je ne parlerai jamais que de Lenain au singulier. Pour moi, les trois frères — s'ils sont trois — ne font qu'un. Et celui-là se-

rait bien malicieux qui dirait : voici un tableau de Louis, voici un tableau de Mathieu, voici un tableau d'Antoine. Milioti, dans son catalogue, dira tout à l'heure : « Cette cuisine est du *bon Nain* ; » mais il n'y a ni *bon* ni *mauvais* Nain. Ceux qui ont longtemps fréquenté les tableaux reconnaissent au coup-d'œil un *Lenain* sans s'inquiéter de la trilogie fraternelle.

## II.

La République ayant ordonné un nouveau classement et remaniement des tableaux du Louvre, on retrouva dans les greniers deux toiles de Lenain représentant des scènes villageoises. C'est d'abord un paysan qui se met à table avec sa petite fille et commence à manger la soupe, tandis que la ménagère s'occupe de différents détails de cuisine. Dans le second tableau un laboureur lève la pierre d'une auge, afin de faire boire ses brebis. Des enfants et des femmes animent la scène. Au premier plan une hote renversée a laissé échapper des choux et des concombres qui sont fort bien peints.

L'amour de la famille et des mœurs rustiques est très accusé par Lenain ; les deux tableaux sont peints avec dureté et ne cherchent guère la finesse du ton. Des *blancs* vifs et trop souvent répétés donnent à ces toiles un aspect *crayeux* ; peut-être faut-il s'en prendre à des réparations maladroitement. Ce qui me confirme dans cette opinion vient des *fonds* retouchés évidemment par un restaurateur peu habile. Ce qui me donnera peut-être ici raison tient au nouveau classement qui permet d'étudier d'un seul coup l'œuvre d'un maître et de suivre des variations quand il y a variations. Aujourd'hui, le *Maréchal au milieu de sa famille*, l'*Adoration des bergers* et les deux tableaux précédents se suivent. Le *Maréchal* est mieux peint que les scènes villageoises. L'aspect général

des tableaux est dur et noir, plutôt même verdâtre-noir dans les ombres ; mais cette âpreté qui n'entraîne pas vers les tableaux de Lenain les amateurs du *joli*, est au contraire une des qualités du peintre Laonnois. Je ne trouve qu'un défaut dans cet intérieur de forge. Un maréchal met son fer au feu et n'attendra qu'une minute pour le mettre sur son enclume ; l'aîné tire le soufflet de la forge pendant qu'un petit garçon regarde la scène avec insouciance, les mains derrière le dos. La femme du forgeron, grande paysanne habillée comme dans le nord de la France, est en face du spectateur, les mains l'une sur l'autre ; le père est assis dans un coin, il tient une grosse bouteille d'une main, de l'autre un verre de vin.

Ces six personnages ont tous des figures intelligentes, surtout le forgeron, mais ils *posent* trop. Ils regardent le public et ne se regardent pas entr'eux. Quoique bien groupés, il n'y a malheureusement pas d'action. On ne voit pas assez le remue-ménage qu'entraîne une forge en activité. Ce qui me ferait croire que le *Maréchal au milieu de sa famille* n'a été primitivement qu'un *portrait*, le portrait de Lenain et de ses parents, puisqu'une tradition populaire veut que le peintre ait été forgeron. Une preuve vient à l'appui ; c'est la communauté de types, la mélancolie *triste* qu'on peut étudier dans cette toile et suivre dans l'œuvre peu considérable des Lenain.

*L'Adoration des bergers*, inscrite au Louvre sous le numéro 1303, est un tableau d'église d'un sentiment sérieux et réfléchi. A gauche une femme de grandeur naturelle, et très remarquable par son style de beauté et le respect toujours un peu triste avec lequel elle contemple l'enfant Jésus. Le ton général gris-verdâtre n'attire pas dès l'abord, mais plus tard la simplicité un peu froide et protestante de cette scène ne manque pas de grandeur.

La *Procession*, également au Louvre, est comparable aux bons Flamands. C'est un évêque suivi du clergé qui porte le saint-ciboire. Les ajustements, les chapes ornementés sont peints avec un soin infini sans tomber dans l'absolutisme du détail. On remarque surtout avec intérêt les têtes narves des jeunes enfants de chœur.

Je n'ai malheureusement pas vu le portrait de Cinq-Mars, qui longtemps a été perdu dans l'océan des portraits du musée de Versailles; plus tard, l'œuvre de Lenain fut rapportée dans la collection du Palais-Royal qui appartenait à Louis-Philippe. Là, le 24 février 1848, j'assistais en simple curieux au pillage du Palais-Royal, sans me douter qu'à deux pas de moi, dans une galerie parallèle, on crevait à coups de baïonnette la toile du peintre Laonnois, fait d'autant plus regrettable que son œuvre n'est rien moins que majeure.

Viennent maintenant les tableaux des Lenain qui sont déposés dans les églises de Paris, un à Saint-Etienne-du-Mont, un à la paroisse Saint-Laurent, et un concédé au Couvent-du-Temple, le 15 mars 1817.

Ce sont trois grandes toiles représentant la Nativité de la Vierge, la Visitation et la Présentation au Temple, qu'il est très-fâcheux de voir perdues dans les églises. A l'exception de Saint-Etienne-du-Mont, les étrangers et les artistes ne vont jamais dans ces monuments situés au milieu des faubourgs. Quant à Saint-Etienne-du-Mont, la chapelle qui renferme le tableau de Lenain est toujours fermée; justement, c'est le plus remarquable. Comme type de la peinture religieuse des Lenain, il est fort supérieur à l'*Adoration des Bergers* qui est au Louvre. Un jour viendra peut-être où un grand classement de tableaux pourra permettre à l'administration des Musées de s'entendre avec la ville de Paris et de faire des échanges avec les églises de Paris et de la Province et même

d'envoyer dans le chef-lieu du département une toile au moins du peintre qui y est né.

Ainsi, le Couvent-du-Temple est une chapelle qui n'ouvre que le dimanche. *La Présentation au Temple*, des Lenain, personne ne s'en inquiète; ne serait-il pas plus important de voir ce tableau à Laon, à Soissons ou à Saint-Quentin, soit dans un musée, soit dans une des bibliothèques de la ville?

Le Musée du Louvre possède aussi dans sa riche collection de dessins, un dessin au crayon de Lenain, représentant une vieille femme assise. Quoique les dessins de maîtres soient matière discutable, celui-là n'a pas besoin d'être signé. Dessiné d'une façon simple et modeste, il est réellement d'un des Lenain.

C'est le seul dessin de nos compatriotes que je sache. M. Arsène Houssaye m'a bien montré un jour une *sanguine*, prétendue de Lenain; mais rien dans les physiognomies, rien dans la manière ne m'a paru appuyer cette opinion.

A l'exposition de la Société des artistes de 1847 ou 1848, un amateur avait bien voulu prêter un tableau de Lenain qu'on appelle généralement : Intérieur de Ferme. Celui-là était extraordinaire par l'âpreté de la couleur; il était même peint d'un ton presque unique, en camaïeu grisâtre, et seules les têtes des personnages étaient rehaussées légèrement de rouge. Quoique sortant tout-à-fait de la manière habituelle des Lenain, ce tableau était dans leurs principes; celui-là seulement pouvait être attribué, si on en connaissait d'autres dans cette façon de peindre, à un des frères de Louis Lenain.

Les catalogues de collections particulières donnent quelques descriptions de tableaux de nos compatriotes, qui sont vendus aujourd'hui et passés dans des mains inconnues.

Voici ce que j'ai pu trouver jusqu'ici :

Catalogue de tableaux de Mgr. le duc de Choiseul. Le tableau représentant un *Marchal et sa forge* fut vendu 1,008 livres à Boileau (J.-F.), peintre de S. A. Mgr. le duc d'Orléans, rédacteur du catalogue.

Dans le même cabinet Choiseul se trouvait un autre tableau représentant une *Famille à table* ; la mère paraît gronder un de ses enfants. Une servante apporte un plat et derrière la compagnie se voit un valet qui tient une bouteille. La lumière qui frappe sur la table éclaire tout le sujet et y fait un très bel effet. Il fut vendu 2,500 livres à Ménageot, ce peintre du Directoire qu'on accusait de peindre les tableaux de Mme Lebrun.

Même cabinet. Portrait d'un jeune garçon vu de trois-quarts et coiffé en cheveux plats, ajusté d'un corsage dans le costume du temps.

Catalogue des tableaux du cabinet de feu M. d'Emmery. Ecuyer, par Milioti, 1786.

« LENAÏN. — Une cuisine dans laquelle sont quatre » personnages dont un homme assis près d'une chemi- » née, une femme aussi assise dans une grande manne » et divers ustensiles. Ce tableau a un coloris agréable ; » il est du bon Nain et est en grande considération. Hau- » teur 18 pouces, largeur 21 pouces 6 lignes. »

Vendu 1100 fr. — Paillet.

Dans le catalogue raisonné de la galerie du cardinal Fesch, par Georges sont décrits deux tableaux des Lenain. N° 575. *Scène de corps-de-garde*, par Louis Lenain, né à Laon en 1585, mort en 1648, maître inconnu ; il peignait l'histoire, mais sa véritable est parmi les meilleurs peintres du genre de l'école française. N° 576. Le *Mangeur d'huîtres*, par Lenain, Antoine, frère du précédent, né à Laon en 1583, mort en 1648, maître inconnu.

Des tableaux, je passe aux gravures d'après Lenain.

La *Villageoise à la fontaine*, gravée par Levasseur, figures et paysage. Il y a dans cette estampe une grande et robuste femme qui puise de l'eau que ne désavouerait pas Rubens.

Le *Villageois satisfait*, seconde estampe qui sert de pendant, n'a pas la même valeur. La faute en est sans doute au graveur. Une grosse Flamande est assise sur l'herbe près de son enfant emmailloté; à côté d'elle un paysan tenant une espèce de mandoline conduit un âne.

Le *Marchand de cornes* se prendrait plutôt pour un Teniers que pour un Lenain.

*Vive le roi*, lithographié en 1846 par Schultre. Deux petits paysans jouent aux cartes, l'un a son tricorne fortement appuyé sur les yeux et apporte une grande attention au jeu; le second se retourne vers le public et indique du doigt une *quinte majeure à pique*. On devine que ce tableau doit ressembler considérablement par la finesse des physionomies et la sobriété des détails aux sujets de Chardin, le *joueur de tonton*, par exemple; mais la manière déplorable du lithographe n'a réussi qu'à donner un pendant aux tableaux si bourgeoisement réalistes de M. Hornung: *Plus heureux qu'un roi*.

*Dans de petits paysans*, dont le caractère naïf a été altéré par le graveur Bauverenan. Dans une pauvre chaumière un grand garçon fait danser au son de la musette une bande d'enfants. La mère est dans un coin grave et réfléchie.

*Un père de famille*. Il joue du flageolet entouré de cinq enfants qui l'écoutent avec admiration. Le père enveloppé d'un grand manteau a l'air d'un philosophe de l'antiquité. Les têtes des enfants sont charmantes. Gravé par Saint-Maurice.

Le *Voleur pris*. Ce tableau est au cabinet de M. Dallery, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, indique l'estampe de Elleim. La cage entr'ouverte est



vide. Où est l'oiseau semblent se demander les enfants éplorés? Dans le ventre du chat, dit un d'eux qui apporte par la peau du cou le coupable *minime*. Par le fond arrive à pas lents, avec un gros bâton, une petite fille qui semble pénétrée de ses graves fonctions de grand justicier.

La *Fête bachique*, gravée d'après le tableau original du Nain, par J. Daullé. Un jeune garçon est assis sur un bouc que conduit une enfant. La mère dépose une couronne de pampres sur la tête du garçon. Au premier plan un grand et solide paysan dresse en l'air une cruche vide de vin et salue par ses cris le petit triomphateur.

Dans cette gravure, chose singulière, presque tous les personnages sont vêtus de haillons. Aussi le petit garçon sur le bouc, avec sa chemise déguenillée, a-t-il l'air d'un *pouilleux* de Murillo; il a même la physionomie des enfants espagnols. La robe de la mère est déchirée; la *bliaude* ou veste du paysan assis n'est pas en trop bon état, et au fond du tableau un autre garçon qui grimpe à un arbre, ne remettra pas à neuf les genoux de ses culottes. Le *déguenillé* de ce tableau m'a fort étonné, car il n'entre pas d'ordinaire dans le pinceau honnête et réservé de Lenain.

Cette gravure qui m'appartient, manque à la collection de la bibliothèque des estampes, assez mal montée du reste en maîtres français. Ainsi le cabinet des estampes ne possède que *sept* planches gravées d'après Lenain. Il faut dire aussi qu'elles sont très rares dans le commerce parisien. Non pas qu'elles coûtent très cher, car Lenain n'est pas connu; mais on en voit peu ou point. En supposant qu'il en *sorte* au jour, elles n'atteindront jamais le prix auquel se tiennent aujourd'hui les estampes d'après Chardin. La raison vient de ce que Chardin a été admirablement gravé; une collection de gravures peut rendre l'esprit de ce maître, tandis que ce que je con-

mais d'après Lenain rend toujours médiocrement le *mélancholisme* des peintres Laonnois.

Le musée de Rouen possède un intérieur de ferme de Lenain. M. de Montalivet, au château de Lagrange, possède également un intérieur de ferme.

Au musée de Nevers se voit de notre peintre un saint Michel faisant hommage à la Vierge de ses armes, grand tableau envoyé en province lors du remaniement du musée impérial.

Par une décision du 15 juillet 1818, une visitation de la Vierge de Lenain, fut concédée à l'église de Saint-Denis de Libourne.

J'ai cherché attentivement dans les catalogues des musées étrangers si quelques œuvres importantes des peintres de Laon étaient sorties de France, et je n'ai trouvé jusqu'ici que deux faits : 1<sup>o</sup> une Adoration de bergers dans la galerie de Florence ; 2<sup>o</sup> un tableau de Lenain (sans indication) dans une galerie particulière du duc de Sutherland, en Angleterre.

Un homme qui a écrit sur les peintres et la peinture a pu connaître les Lenain, c'est Félibien, l'auteur des *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes* publié en 1688. Mais ce Félibien est un académique de la force de Louis XIV, lorsque ce roi-soleil parlait des Flamands. Cependant j'ai copié l'ineptie que se dialoguent Félibien et *Pymandre*, personnage fictif.

« Les Nains frères faisaient des portraits et des histoires, mais d'une manière peu noble, représentant souvent des sujets simples et sans beauté.

» J'ai vu, interrompit Pymandre, de leurs tableaux ; mais j'avoue que je ne pouvais m'arrêter à considérer ces sujets d'actions basses et souvent ridicules.

» Les ouvrages, réponds-je, où l'esprit a peu de part deviennent bientôt ennuyeux. Ce n'est pas que quand il

ya de la vraisemblance et que les choses y sont exprimées avec art, ces mêmes choses ne surprennent d'abord et ne plaisent pendant quelque temps avant que de nous ennuyer. C'est pourquoi comme ces sortes de peintures ne peuvent divertir qu'un moment et par intervalle, on voit peu de personnes connaissantes qui s'y attachent beaucoup. »

(Entretien sur les vices et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes, par Félibien.) 1688.

M. de Chennevières-Pointel dans son curieux livre des *Peintres de la province*, a eu bien raison de classer les Lenain parmi les peintres provinciaux. Il est évident que leur peu de réputation actuelle vient de ce qu'ils ont renoncé à la vie de Paris et de la cour pour vivre tranquilles dans le fond d'une campagne ou d'une petite ville.

A Paris ils pouvaient être riches et honorés. N'étaient-ils pas reçus les premiers à l'académie de peinture ? N'avaient-ils pas fait les portraits de Cinq-Mars et de Mazarin, preuve qu'ils étaient bien vus en haut lieu ?

Mais les Lenain étaient de braves gens, des ouvriers peintres, aimant mieux les fermes que les palais. Et leur peinture le prouve ; car je suis fort de l'avis de Lavater qui connaissait un peintre d'après ses tableaux. Ainsi Lavater n'aurait pas hésité à dire que les Lenain avaient la figure mélancolique ; et il aurait eu raison. Chaque peintre a son tempérament particulier, de même que chaque homme a un nez différent. Laissez ce peintre suivre son penchant, ne lui commandez pas le sujet ; et toujours dans chacun de ses tableaux vous retrouvez un type-mère, une figure chérie qui sera coulé pour ainsi dire dans l'âme du peintre ou dans son cœur.

C'est ce qui constitue l'individualité.

La quantité d'*Intérieurs de fermes* peinte par les Lenain prouve leur amour de la campagne ; la tristesse mélancolique de leurs personnages n'est que la reproduction

de leur tempérament mélancolique et triste. Voilà pourquoi il est difficile de savoir dans quel pays les Lenain travaillaient d'après nature. Les paysans du Laonnois, pas plus que les paysans du midi, ne se reconnaîtraient dans ces portraits et dans ces scènes d'où sont exilés les cris bruyants ; les grosses amours, la rouge gaité et l'énorme boisson des Flamands.

Les paysans de Lenain ont toujours l'air de *penser*. Dans beaucoup de tableaux les laboureurs regardent l'horizon, la tête appuyée dans les mains et font songer à la *Melancholia* d'Albert Durer.

Si on me demandait si les Lenain ont étudié les maîtres avec qui ils auraient eu des rapports, j'aimerais mieux dire tout de suite que je n'en sais rien. Ils ont pu connaître des Flamands, des Lorrains, peut-être même quelques toiles espagnoles ; mais ne pouvant arriver à plus de renseignements, je dis que ce sont de grands peintres qui, avant Chardin, avaient trouvé le réalisme.

### III.

Il existe au musée du Pny un portrait de Lenain peint par lui-même. C'est un homme de trente ans, dont l'extérieur doux et simple prévient tout d'abord. Le teint est peu coloré. Les yeux sont noirs et chercheurs ; mais ce qui vient peut-être de la peinture, la bouche est remarquablement pure et remplie de douce finesse. De grands cheveux bruns tombent en boucles sur les épaules ; une partie vient s'abattre sur la collerette. Ils ont la beauté de n'être pas ratissés par un peigne méticuleux. Aussi de quelques endroits de cette forte chevelure sortent quelques mèches rebelles qui chassent au loin toute idée de perruque. Au contraire de ces riches dentelles dont se servait la cour de Louis XIII, la collerette ou plutôt le col est large, empesé et raide comme un collet de mi-

nistre protestant de ce temps. Le pourpoint est gris, d'une étoffe unie et sans aucunes broderies.

Ce tableau m'a rappelé comme peinture et comme type le beau portrait de Descartes du Louvre.

Mais immédiatement une pensée vient troubler ma joie. Qui est-ce qui a informé sur ce point le rédacteur du catalogue? Puisqu'il n'existe pas de portrait gravé, qui me garantira l'authenticité du portrait? Lenain se serait-il retiré dans les montagnes du Velay et le portrait aurait-il passé dans plusieurs familles qui en ont conservé la tradition? Cette dernière supposition n'est pas improbable, car je retrouve dans presque tous les tableaux de Lenain les airs de tête, le costume et l'attitude tranquille des gens de l'Auvergne et du Velay.

Il n'y a rien de plus menteur qu'un catalogue et je ne me fie guère à eux, d'autant plus que dans le même musée, je trouvai deux tableaux de Lenain d'une fausseté insigne. On ne discute pas ces peintures-là.

« 67. LENAIN. *Tête de vieille femme donnée par M. Avez.*

» 69. LENAIN. *La mère qui peigne sa fille.* »

Je cite ces deux peintures pour que les personnes entre les mains desquelles tomberait par hasard le livret du musée du Puy n'ajoutent aucune croyance à ces deux toiles.

Mais le portrait, c'est autre chose. La façon de peindre est bien d'un Lenain; elle est sobre, modeste et un peu grise comme cela se voit dans quelques-uns des tableaux des peintres Laonnois. Maintenant ce portrait ne dérange rien aux idées physiognomoniques dont j'ai toujours eu l'instinct et qui m'ont été confirmées par les célèbres travaux de ce grand, vertueux génie qu'on appelle Lavater. Si on me montrait un portrait de Lenain avec une grosse mine rouge et pleine de santé, je le nierais, y eût-il toutes sortes de preuves à l'appui. L'homme qui a peint les forgerons n'était pas jovial, n'était pas gras, n'était

pas riche. Il avait la nature de ses personnages, plutôt pensif que parleur, plutôt réfléchi qu'agissant.

Qu'est-ce que la peinture ? L'âme du peintre avec un peu de couleur par dessus.

Une œuvre d'art est une confession.

Un tableau parle et dit les vices, les vertus, les manies, les habitudes de celui qui l'a peint.

Et quelques-uns, pas beaucoup, sont les prêtres qui écoutent ces singulières confidences.

Aussi les écoles de peinture de toutes les nations, de toutes les époques peuvent-elles se classer en peintres calmes et en peintres tourmentés.

Les peintres calmes, c'est une grande partie des Italiens, Véronèse et sa bande, beaucoup de Flamands et de Hollandais, Rubens en tête ; en France, Lebrun et les grands brosseurs du 17<sup>e</sup> siècle.

Les peintres tourmentés, c'est Rembrandt, c'est Théotocopali, c'est le Tintoret, c'est Delacroix, le seul homme de nos jours qu'on puisse accoler aux vieux maîtres.

Voici pourquoi les peintres calmes marcheront toujours à la queue des âmes souffrantes. Véronèse et Rubens font de la peinture pour de la peinture ; ils n'atteignent que le rang d'illustres décorateurs. Ils ne souffrent pas en faisant de l'art ; leur pinceau court comme un fleuve. Au contraire les autres, Delacroix, Rembrandt, soyez certain que leur âme est repliée et tordue comme un parchemin sur le feu. Ils dépensent leur sang et leurs os à chaque coup de pinceau, tandis que les rapides producteurs, tels que Rubens, ne dépensent que leurs muscles et leurs nerfs. De là vient la fatigue et l'ennui causés par de trop grandes fréquentations de Rubens. Rembrandt ne fatigue jamais. Un tableau de Delacroix regardé tous les jours est éternellement nouveau.

Pourquoi ? Delacroix et Rembrandt ont souffert et sont humains ; Rubens et Véronèse n'ont pas souffert.

Lenain fait partie d'une école mixte qui relève plutôt des peintres tourmentés que des peintres calmes. Aimant la famille, ces hommes peignent la famille; plaignant les pauvres, ils ne s'attachent qu'aux gueux; admirant la nature, ils deviennent les historiens des arbres; ceux d'un esprit plus rapetissé ne comprennent que la nature morte, les fleurs.

A cette école appartiennent encore ceux qui sont influencés par leur époque et dont le pinceau dit toute l'époque, comme Watteau et Boucher disent la galanterie et la débauche. Mais Lenain est du groupe de ces maîtres qu'on appelle naïvement *peintres de genre*. Ce sont des historiens.

Teniers, Ostade, Goya, Daumier, Holbein, Chardin en apprennent plus sur les mœurs de leur temps avec leurs portraits, leurs buveurs, leurs filles et leurs bourgeois que bien des gros livres.

Je ne sais si ces quelques lignes seront bien claires pour la foule. Quand je me comprends, je crois que tout le monde me comprend. Peut-être trouvera-t-on que j'ai été secouer bien des grands noms pour arriver à Lenain. Il le fallait. La connaissance brutale de la peinture n'est rien. Chacun y arrive, brocanteurs, Auvergnats, marchands de tableaux, vendeurs de curiosités, d'objets empaillés et de bric-à-brac.

Mais c'est la connaissance morale qui est la seule importante dans ces questions.

C'est en vertu de cette connaissance morale que j'affirme le portrait de Lenain du musée du Puy; il ne contrarie en rien les scènes d'intérieur, les scènes villageoises du peintre Laonnois. Il les affirme et il est affirmé par elles.

Maintenant je passe aux preuves physiques, qui seules ne pourraient amener qu'à des *présomés*.

Le portrait fut acheté en 1822 par M. le vicomte de

Becdelièvre, peintre amateur, à une fameuse vente faite à Paris par l'expert du Louvre, nommé Henry et un marchand de tableaux, Lebrun, le mari de Mme Vigée-Lebrun. Malheureusement ces deux brocanteurs sont morts; le fil des renseignements est cassé. Je ne peux plus dire que ce que je tiens de l'acheteur lui-même, M. de Becdelièvre. D'après la version des marchands, ce portrait venait d'une galerie particulière d'Angers, pillée à la révolution en 1795. Henry et Lebrun comprirent le portrait de Lenain dans un envoi considérable fait à l'empereur de Russie qui les avait chargés d'une commande de six cent mille francs de tableaux; mais les marchands ayant outrepassé de beaucoup ce chiffre, la Russie renvoya un grand nombre de toiles. Parmi ces toiles se trouvait le portrait de Lenain; et c'est à la vente de cet excédant que fut acheté pour le musée du Puy le portrait du peintre français.

C'est sans doute de cet envoi des marchands français que faisait partie une œuvre de Lenain qui se voit encore dans la galerie de l'Hermitage, à Saint-Pétersbourg.

« L'on ne trouve pas seulement dans les salons et bou-  
doirs de Catherine II, dit M. Viardot, les quelques noms  
illustres de notre ancienne école, ni même ceux des  
artistes secondaires qui ont laissé sinon de la renom-  
mée, au moins quelque réputation, tels que Vouët,  
Lafosse, Santerre, Lahyre, les Vanloo... C'est encore  
une foule absolument nouvelle, des gens morts de  
toutes façons dont personne ne parle plus, dont per-  
sonne n'avait peut-être parlé!... *Lenain*, Lemoine,  
Desportes, Pater, Chardin.

» Si j'en connais pas un, je veux être pendu!... Il faut  
aller en Russie pour apprendre seulement leurs noms. »

Et voilà comment on écrit la peinture! Pauvre M. Viardot qui a imprimé des espèces de guide-âne pour tous les musées de l'Europe! Il ne connaît ni *Chardin*, ni Des-



portes, ni Pater, ni *Lenain*. « *Il veut être pendu.* » Il a raison, il le mérite. Mais aussi il a quelque estime pour Vouët, Lafosse, Santerre, Lahyre. Les dix lignes de M. Viardot ont l'air d'être écrites par un aveugle qui marcherait sur la tête les pieds en l'air. Il cite quatre maîtres de la pleine décadence de l'art dont les toiles sont grandes, mais grandes d'effronterie et d'impuissance; et il « faut aller en Russie pour apprendre les noms » de *Chardin*, l'homme qui eut assez de force pour être réaliste en pleine vanloutade; *Desportes*, le Sneyders de l'école française; *Pater*, ce charmant continuateur de Watteau; enfin *LENAIN*, maître sérieux et convaincu dont l'influence sera toujours grande et profitable. Relativement à Chardin, je n'ose pas parler à M. Viardot des *salons* de Diderot; il les prendrait pour des appartements; mais si M. Viardot était jamais entré dans l'atelier d'Engène Delacroix, il y aurait vu une copie de Lenain faite au Louvre par l'illustre peintre dans sa jeunesse.

Et puisque Lenain « est un de ces hommes dont on ne parle plus », j'en parle aujourd'hui.

#### CHAMPFLEURY.

La Société est vivement intéressée par cette lecture. Elle serait heureuse d'avoir souvent à insérer dans son Bulletin des études de ce genre sur les hommes de lettres et les artistes du pays.

M. de Laprairie lit un mémoire sur huit médailles gauloises trouvées à Attichy (Oise.)

Messieurs, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux huit médailles gauloises qui m'ont été vendues il y a quelques jours et qui ont été trouvées près d'Attichy. On m'a affirmé qu'il s'en découvrait fréquemment dans cette localité. C'est un fait qu'il sera bon de vérifier par la suite, parce que la constatation de circonstances de cette nature

peut avoir de l'intérêt pour l'histoire de la numismatique et pour fixer certains points de la géographie des Gaules.

Trois de ces pièces sont faites d'un alliage appelé *potin* ; les monnaies de cette espèce sont communes. « Leur » style, dit M. E. Carlier (1) indique plutôt des ouvriers » que des artistes, et le procédé de leur fabrication est » un simple moulage d'un emploi très-facile. »

Le n° 1<sup>er</sup> présente des traits assez confus dans lesquels on croit distinguer d'un côté une tête très-grossière, de l'autre un lion avec une queue énorme.

La barque à six rames que l'on voit sur le n° 2 pourrait indiquer le peuple auquel cette pièce appartenait. Son revers est orné de divers signes qui avaient sans doute un sens, mais qu'il me paraît bien difficile de retrouver aujourd'hui.

M. A. de Longperier (2) voit dans le droit du n° 3 une imitation des pièces Macédoniennes de Thessalonique et d'Amphipolis, où deux chèvres dressées sur leurs pattes se battent entre elles ; le revers qui représente deux sangliers dans la même position serait lui-même une imitation de la face. On sait d'ailleurs que le sanglier était un des symboles favoris des Gaulois.

Les cinq autres médailles sont en bronze.

Le style du n° 4 annonce un art extrêmement peu avancé. Une tête grossière couverte d'un casque dont la crinière est formée de deux rangées de perles ; au revers un cheval dont les jambes démesurées sont surmontées d'un corps très-mince.

Pour le n° 5 même sujet, mais l'exécution est bien meilleure.

---

(1) Annales archéologiques, vol VI, p. 115.

(2) Revue numismatique, IX, p. 465.

Dans le n° 6 qui est remarquablement concave et convexe, la tête annonce déjà un artiste ; elle est en relief, en quelque sorte comme sur un camée. Le cheval échappé qui est à son revers a le dos surmonté d'une aile qui paraît se rattacher à la hanche. Le numéro précédent porte le même ornement.

La tête du n° 7 est beaucoup moins bien rendue, la bouche et le menton (qui porte un barbe touffue) sont remplacés par un vide triangulaire. Le cheval du revers au contraire est meilleur qu'aux autres pièces ; l'aile a été remplacée par une espèce d'étendard qui s'attache à une sangle pressant ses flancs. Son cou et son poitrail semblent couverts d'une armure ; sous ses pieds se trouvent les lettres V CRI.

Le droit du n° 8 porte une tête assez bien rendue ; autour XTIL. Au revers au lieu du cheval un animal ailé qui me paraît être la chimère des anciens ; sous ses pieds un homme renversé. Au-dessus de ses ailes les deux lettres L X.

Ne pourrait-on pas voir dans plusieurs de ces têtes (1) et dans ces chevaux ailés la représentation de Minerve et de Pégase ?

Les numismatistes ont rencontré souvent des Minerves sur les monnaies gauloises, et cela s'explique par la facilité avec laquelle certains peuples de la Gaule abandonnèrent leur ancienne religion pour adopter la mythologie des Grecs et des Romains.

Avec les huit pièces gauloises dont je viens de parler se trouvait une pièce de Nîmes ; elle porte à son droit deux têtes laurées avec les mots IMP et DIVIF. A son revers un crocodile près d'un palmier et au-dessus COL

---

(1) Elles portent toutes le casque. Mais je dois l'avouer, les traits de la figure sont plutôt ceux d'un homme que ceux d'une femme.

NEM. Cette médaille connue des numismatistes offre quelquefois une particularité singulière qui manque à celle-ci ; c'est une cuisse de sanglier qui sort par le haut et en est comme l'appendice. En examinant avec soin sa forme actuelle, on serait assez disposé à croire qu'elle a été frappée avec la cuisse de sanglier ; mais que ce bizarre ornement a été enlevé après coup pour qu'elle pût passer plus facilement dans la circulation.

La séance a été terminée par l'examen d'une carte monumentale de l'arrondissement de Soissons que M. Decamp s'est chargé de dresser avec le concours de tous les membres de la Société.

M. Lecomte donne des renseignements sur l'âge des monuments du canton de Braisne qu'il a étudiés d'une manière toute particulière.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.

---

# BULLETIN

DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHAÉOLOGIQUE  
DE  
**SOISSONS.**

---

## HUITIÈME SÉANCE.

Mardi 7 Août 1819.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

MM. DE VILLEMONT, propriétaire au château de Nesle ;  
DE PISTOYE, chef de bureau au ministère des travaux  
publics ;  
MICHELOT, juge de paix à Chauny ;  
FABRE, percepteur à Genlis ;  
TETART, notaire à Genlis ;

Sont nommés membres de la Société.

### COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Poquet signale, d'après un renseignement de M<sup>r</sup> de Garsignies, l'existence d'un encensoir ancien fort curieux, dans la commune de Saint-Pierre, arrondissement de Vervins.

Monseigneur a fait espérer que cet encensoir lui serait envoyé et qu'on pourrait le faire dessiner. Le prélat trouve que ce serait un beau modèle à reproduire comme mobilier d'église de cette époque.

M. Souliac présente un vase en cuivre émaillé qu'il est parvenu à découvrir dans l'église de Nogent-l'Artaud. Ce plat a 21 centimètres de diamètre et a une ressemblance frappante avec le plat émaillé trouvé dans les environs de Soissons et publié par M. Didron, dans les *Annales archéologiques*. On peut s'en faire une idée générale en consultant ce curieux document. Toutefois il est bon d'observer que les sujets ne sont pas les mêmes. On n'y reconnaît pas non plus la finesse des traits, l'élégance des formes qu'on remarque sur le vase de Soissons. Le champ de ce plat est occupé par une femme à cheval ayant le faucon au poing; six personnages placés dans des compartiments inclinés semblent être les piqueurs, tenant dans leurs mains des traits, des javelines ou des piques.

M. Souliac croit que l'usage de ce plat a été purement civil, et qu'on lui aura, plus tard, et dans des circonstances qu'il n'est guères possible d'apprécier scientifiquement, donné une espèce de destination religieuse, en s'en servant pour faire les quêtes d'église.

M. l'abbé Poquet félicite M. Souliac de cette précieuse découverte. Les objets d'orfèvrerie dans nos églises sont maintenant si rares, qu'il faut engager le curé de la commune de Nogent à le conserver à la fabrique. Il n'y aurait du reste rien qui pût en justifier l'aliénation. Sans doute cet objet figure dans l'inventaire qui a été adressé, il y a plusieurs années, à l'évêché de Soissons. Mais, dans tous les cas, il serait bien important que la Société, à l'occasion de cette pièce mobilière, priât Monseigneur de veiller à la conservation de tous les objets existant dans les églises ou les sacristies.

Ce vœu sera transmis à M<sup>er</sup> de Garsignies.

#### **CORRESPONDANCE.**

M. le président fait part à tous les membres présents d'une invitation qui leur est faite par la Société des anti-

quaires de Picardie, relativement à l'inauguration de la statue de Ducange, un des plus illustres enfants de la province de Picardie.

La Société de Soissons espère s'y faire représenter par une députation de quelques-uns de ses membres; mais elle ne peut rien arrêter dans cette séance.

La ville de Soissons est aussi sur le point de faire élever un monument à la mémoire de M<sup>re</sup> de Simony. Une souscription est ouverte en ce moment. Justement préoccupé de la pensée d'art et du style qu'il conviendrait d'adopter, M. Jules de Laprairie a consulté M. Didron, le célèbre et courageux directeur des *Annales* archéologiques et correspondant de notre Société.

M. Didron a répondu : « Je suis très-honoré de la » confiance que vous me témoignez. Certainement, il ne » faut pas laisser gâter votre belle et, sévère cathédrale » par un monument en style moderne ou en style rococo. » Au XIII<sup>e</sup> siècle de la cathédrale de Soissons, c'est du » XIII<sup>e</sup> siècle qu'il faut. Dans la prochaine livraison des » *Annales*, vous trouverez un joli monument funéraire » du XIV<sup>e</sup> siècle (premières années) dont vous pourrez » certainement tirer parti. Il n'y aurait qu'à vieillir l'ar- » chitecture et certains mouvements des personnages. » J'en dis un mot à la fin de l'article qui accompagne la » gravure. Je ne puis mieux faire dans ce moment, que » de vous proposer ce petit monument comme modèle. » Ce serait d'un prix fort modeste à faire exécuter, et » les six ou sept mille francs dont vous disposez permet- » traient de faire une œuvre remarquable. Au reste, si » ce projet ou un équivalent était adopté, je serais tout » disposé à donner des avis et à en surveiller l'exécution. » Je ne serais même pas fâché d'avoir cette occasion pour » revoir, à Soissons, tant de monuments et de personnes » que j'affectionne. En tous cas, Monsieur, je suis à vous. » Je serais enchanté de contribuer à faire doter la cathé-

» drale de Soissons d'un monument en harmonie avec ce  
» noble édifice. »

M. Lecomte écrit qu'il enverra prochainement, 1<sup>o</sup> une appréciation sur l'âge présumé ou certain de tous les monuments existants dans le canton de Soissons.

2<sup>o</sup> Un fragment historique sur une ferme autrefois commanderie de templiers et les curieux restes de ce vieux manoir. Il ajoutera quelques traits historiques sur le donjon de Longeville qui vient d'être détruit de fond en comble.

M. Lecomte se propose, en outre, de donner prochainement : la série des sujets des fresques importantes qui existent encore dans l'église de Concy-la-Ville, le détail des vitraux de Parfondru, et la description d'une tapisserie des Gobelins placée honorablement par le zèle du curé dans l'église de Vaux-sous-Laon.

M. Lecomte annonce de plus la copie d'un manuscrit in-4<sup>o</sup> de 5 à 600 pages, contenant une suite de faits rangés par années, sur l'abbaye de Saint Vincent de Laon. C'est non seulement un annuaire historique, mais une histoire écrite en quelque sorte, jour par jour, par un religieux de Saint-Vincent qui lui-même l'avait copiée, peu d'années avant 95, sur un ancien manuscrit de son monastère.

La Société sera redevable de cette précieuse communication à M. l'abbé Delsart, un de nos honorables collègues.

La Société remercie M. Lecomte d'avoir bien voulu lui apprendre cette agréable nouvelle; elle recevra avec le plus vif empressement les travaux que l'infatigable archéologue lui promet si généreusement.

M. de Laprairie informe la Société qu'en débadigeonnant l'église de Liesse, on a découvert des peintures à fresques qui ont été malheureusement grattées par des manœuvres placés sous la direction du sacristain.



Il est fâcheux que l'église de Notre-Dame de Liesse, si célèbre par son pèlerinage et par ses souvenirs historiques n'ait pas conservé avec un religieux respect le souvenir de ses anciennes donations, et qu'un zèle plus entreprenant qu'éclairé ait souvent présidé aux divers embellissements qu'on lui a si pieusement infligés. Nous aurions désiré que ceux qui sont préposés à la garde du saint Temple n'abandonnassent pas si facilement une charge qui les regarde plus que personne.

M. le lieutenant-colonel Duménil du 4<sup>e</sup> d'infanterie met à la disposition de la Société cinquante soldats lorsqu'elle voudra entreprendre des fouilles.

Vif remerciement à M. Duménil.

M. l'abbé Baras dépose sur le bureau une note qu'il avait promise sur le cartulaire de Nogent-sous-Coucy.

### **Cartulaire de Nogent-sous-Coucy.**

Il existe plusieurs cartulaires ou transcriptions d'anciens titres de l'important monastère de Nogent. Celui dont la Société doit communication à M. Grégoire de Coucy forme un in-4<sup>e</sup> de 225 pages, écrit sur papier et relié. C'est une copie assez moderne du grand cartulaire de l'abbaye, appelé *Livre rouge*. L'écriture, la couverture, le style ne permettent pas de faire remonter ce travail à plus d'un siècle; c'est l'œuvre de quelque moine (1) du siècle dernier qui aura fait cette copie pour lui, ou plutôt pour les historiens de l'ordre des Bénédictins qui amassaient partout alors les innombrables documents relatifs à leur histoire. Maintenant qu'est devenu l'original ou véritable *Livre rouge*? A-t-il péri à l'époque de la révolution? Dort-il ignoré sous la poussière dans

---

(1) Le copiste, dans une note, parlant d'un seigneur, l'appelle *nos sire*.

quelque importante bibliothèque? Nous ne savons ; peut-être tout espoir de le découvrir n'est-il pas perdu. La copie que nous avons sous les yeux contient les plus précieuses et les plus anciennes chartes, à dater de l'an 1059 à 1366. Les chartes ne continuent pas au-delà du 14<sup>e</sup> siècle. Le copiste fatigué, qui avait transcrit littéralement jusque-là, s'est contenté d'analyser les chartes suivantes :

L'ancienneté de l'abbaye de Nogent, l'illustration de ses premiers prélats, la piété de saint Godefroi, le nom de l'historien Guibert, le voisinage de la maison de Coucy, la royale libéralité des Enguerrand, la possession de l'acte relatif au tombeau du trop fameux Thomas de Marle, et la révélation de beaucoup d'autres faits non moins précieux assurent aux chartes de ce cartulaire une importance capitale pour l'histoire de la contrée. L'étude comparée de ces monuments écrits éclaire des plus vives lumières les relations domestiques de cette société du 12<sup>e</sup> et du 13<sup>e</sup> siècle qui ornait alors si glorieusement notre sol de monuments immortels. On aime à revoir, dans leurs transactions privées, le style laconique et rude de ces hauts et farouches barons, assez puissants pour s'allier aux premières couronnes de l'Europe, et susceptibles d'assez d'ambition pour aspirer à la couronne de France. On se défend difficilement en relisant leurs diplômes de je ne sais quelles impressions graves, empreintes de ce caractère austère et mâle que revêt la vie sociale du moyen-âge. Dans l'énergie d'action de cette société, dans ses innombrables largesses, l'infinité de ses formules et la métamorphose de son langage : on sent le souffle vital des croyances, l'aurore de l'une des plus belles langues de l'univers, une aspiration vers la majesté et la grandeur dans les arts, et tous les symptômes qui accompagnent la naissance d'une civilisation nouvelle.

Vous reconnaissez sans peine, dans toutes ces chartes de donation, l'ardeur des croisades, la piété des châtelains et la générosité de la chevalerie. C'est le reflet de la féodalité dans son inflexible raideur, il est vrai, mais aussi dans son puissant génie. Tout ici en respire l'esprit; cette longue série d'actes officiels est un tableau de mœurs, tableau d'autant plus saisissant qu'il est authentique. L'histoire de la législation locale, l'origine, les progrès de notre agriculture, la stipulation des monnaies et des mesures, les vestiges naissants de notre commerce, les arts, les métiers, les arbitrages, les offices, toute la vie publique et privée de ces générations éloignées qui ont vécu sur notre sol, tout se trouve dans les cartulaires d'abbaye; tout est là. Les sciences mêmes, comme l'étymologie des lieux, la philologie, la diplomatique, l'étude des généalogies et l'histoire seigneuriale des domaines, sont assurées d'y recueillir à chaque pas des renseignements d'un incontestable intérêt. Le seul chapitre relatif à la chevalerie de la cour des Euguerand mériterait de fixer au plus haut degré l'attention de la Société.

Sans entrer aujourd'hui dans de plus longs détails, nous achèverons de faire connaître la valeur de ce manuscrit en résumant la nomenclature des documents qu'il renferme. Des 195 chartes qu'il contient, 4 seulement sont en langue romane, toutes les autres sont latines. 167 chartes sont datées, les 26 autres ne sont pas datées; mais cela n'attaque pas leur authenticité. 4 titres appartiennent au 11<sup>e</sup> siècle et sont datés de 1039, 1086, 1089, 1093. 64 chartes datent du 12<sup>e</sup> siècle. 96 du 13<sup>e</sup> et 3 seulement du 14<sup>e</sup>. 146 chartes émanent de l'autorité ecclésiastique et 47 de l'autorité civile ou privée.

Les diplômes des sires de Coucy et les bulles des souverains pontifes occupent de droit la place d'honneur. Parmi les bulles pontificales, 4 sont datées de Latran, 2

d'Anagny, 2 de Pérouse, 2 du palais de Réate, 1 de Véronne et une d'au-delà du Tibre.

36 chartes portent le nom de Coucy et une celui du roi Philippe I<sup>er</sup>. Quelques hauts barons de France, comme Philippe d'Alsace, comte de Flandre et Thomas de Marle, plusieurs seigneurs comme Jean de Sarny, Thomas de Chaune; les chevaliers du Temple, l'archevêché de Rheims, les évêques de Soissons, Laon, Noyon, Beauvais, Amiens, Arras, apparaissent aussi tour-à-tour et sont représentés par de nombreuses chartes.

---

M. Daras lit en outre un mémoire sur le vandalisme des anciennes archives, à l'époque de notre grande révolution.

### **Vandalisme des archives en 93.**

MESSIEURS,

Une de ces flétrissures restées au front de la Révolution et qui, de longtemps encore ne lui sera pas enlevée, ça été sans contredit la destruction légale de la plus grande partie des anciennes archives du royaume.

Le temps qui oublie tout n'effacera jamais de nos annales ce douloureux souvenir. Cinquante années d'ap-  
plaudissements prodigués au terrible événement qui régénéra notre société n'ont encore pu calmer les regrets amers de l'histoire qui, en se voyant interrompue de toutes parts par d'immenses lacunes, pleurera éternellement d'irréparables pertes.

Vainement les gouvernements issus de la révolution ont-ils cherché à prévenir le blâme énergique de la postérité; ce blâme, notre siècle l'inflige déjà à ces législateurs égarés qui, pour la première fois, confondirent

avec les hommes sous leur proscription les monuments et les sciences.

Vainement le ministre de l'intérieur, dans son rapport au roi du 8 mai 1841 sur les archives des communes et des départements, a-t-il tenté une réhabilitation : efforts illusoires ! Vainement a-t-il prétendu que l'anéantissement des documents de l'histoire ne s'était pas exercé d'une manière générale ; il est resté seul défenseur de son opinion et les lois du 24 juin 92, du 17 juillet 93 et du 7 messidor an II, ces lois irrationnelles et coupables qui prescrivent froidement de brûler les archives nobiliaires, et d'expédier au service des arsenaux et des poudrières les chartes sur parchemin des établissements publics : ces lois resteront dans notre législation comme sa tache la plus honteuse et serviront de monuments indestructibles qui nous justifieront de n'avoir transmis à l'avenir, que par lambeaux, l'histoire de nos domaines, de nos communes et de nos institutions. Et il ne faut pas croire, Messieurs, que les autorités aient molli à l'exécution de ces ordonnances. Le rapport ministériel est forcé d'avouer lui-même que les archives de quelques rares préfectures sont restées au complet, et que le plus grand nombre possède à peine quelques titres antérieurs à 1789.

Dans cet état de choses n'est-on pas, Messieurs, porté naturellement à se demander : 1<sup>o</sup> quelle était la situation précise des archives et chartriers de notre pays avant la révolution ? 2<sup>o</sup> quelle est la valeur et la proportion des titres dispersés ou perdus ? 3<sup>o</sup> quelles sont les archives sauvées ?

L'exploration récente de deux importants dépôts d'archives m'ayant conduit à l'examen de ces questions, j'ai l'honneur de soumettre à la Société quelques considérations qui ne sauraient avoir d'autre mérite que celui de provoquer l'assistance de lumières plus étendues et le concours de talents plus dignes de la matière.

I. — *Situation des archives de l'Aisne, avant la révolution.*

De longtemps encore on ne pourra se former une idée précise de la richesse des archives amassées sur notre sol pendant la longueur des siècles qui ont précédé le nôtre. Les inventaires, les listes de manuscrits des abbayes et les dépôts eux-mêmes qui ont survécu tendraient à faire croire que notre département était un des plus richement dotés en documents historiques. Le séjour à Laon et à Soissons de la majeure partie des rois de la première et de la seconde race, l'état de prospérité auxquels étaient parvenus les hauts barons du Vermandois, de la Champagne et du Valois presque toujours alliés à la couronne, la puissance colossale de plusieurs grandes maisons de la noblesse, comme celles de Dreux et de Coucy, illustres soutiens du trône ; la création de chefs d'ordres religieux, tels que Prémontré et Cerfroid, centres de mouvement et source féconde de transactions, l'influence de deux évêchés considérables et la possession d'un chef-lieu d'intendance, tout cela joint à ce large développement accordé dans tous les temps sur notre sol à l'extension et au progrès des arts suffit à peine pour faire comprendre l'innombrable moisson de matériaux écrits, entassés en 1789 dans les châteaux-forts de la noblesse, les hôtels-de-ville des communes et les chartriers religieux.

La seule nomenclature des archives d'une collégiale ordinaire, telle que celle de Saint-Pierre de Soissons renfermant un volume in-folio : on sent que nous ne pouvons entrer ici dans aucun détail. Au reste, la description sommaire que nous donnerons plus bas de plusieurs dépôts conservés suffira pour aider la mémoire à les reconstituer par la pensée.

## II. — *Antantissement des archives.*

La première dispersion des archives, des lieux où elles avaient dormi pendant des siècles fut la conséquence nécessaire de la nouvelle division de la France. A dater du jour de la création des départements, la transmission des affaires des administrations anciennes aux nouvelles opéra dans les dépôts civils un bouleversement total ; mais cette première révolution devait bientôt gagner les grands dépôts nobiliaires et ecclésiastiques. Dès le 8 janvier 1790, la suppression des intendances obligea celle de Soissons de partager ses précieuses archives de noblesse entre ses divers démembrements, et la loi du 11 septembre de la même année, qui supprima les élections, greniers à sel, grueries et maîtrises des eaux et forêts, inonda l'administration centrale qui siégeait à Laon de nouvelles masses d'archives. Deux mois n'étaient pas écoulés que l'Assemblée nationale promulguait dans toute la France cette loi violente qui frappait de mort toute la propriété religieuse de la France et lançait, sous la sanction de la contrainte par corps, l'ordre de véhiculer aux 83 districts du royaume tous les vastes dépôts d'archives historiques concernant l'administration des biens des cathédrales, abbayes, monastères, etc., etc.

L'année 1791 s'écoula toute entière à opérer ce déménagement des titres de propriété que l'on voyait avec tant de regret s'en aller loin du sol qui les avait vu contracter.

Un jugement du district de Channy, imprimé et enregistré à Coucy, le 22 juillet 1791, *gratis* et *signé* *Suin* atteste du reste avec quelle noble douleur les municipalités et les justices seigneuriales faisaient le sacrifice de leurs titres et minutes qu'elles envisageaient comme le salut des familles dans le naufrage qui menaçait d'engloutir la

société. Ce jugement, en ordonnant la levée des scellés apposés sur les minutes des justices de Genlis, Blérancourt et Anizy, et celles des bailliages de Coucy, Channy et La Fère, se plaint « qu'une grande partie des minutes qui auraient dû être déposées aux greffes de ces justices soient restées par devers les mains de divers magistrats (1), comme baillis, procureurs fiscaux et greffiers. Il autorise l'apposition immédiate des scellés sur les armoires de toutes personnes qui essaieraient de soustraire ces papiers, registres, procédures et minutes. »

Au reste tant de précautions devaient être bientôt inutiles. L'orage comprimé éclata, et le 25 novembre 1792 fut promulguée la loi qui enveloppa sous l'anathème universel toute la hiérarchie des marquisats, comtés et baronnies de France. La même loi en confisquant les biens des émigrés encombrait littéralement les salles des districts, des archives de maisons seigneuriales, de parchemins de noblesse, de plans terriers, de dénombremens, d'aveux de foi et hommage, de généalogies, etc.

Ce fut à cette époque, Messieurs, où la Société roulait si rapidement sur cette pente fatale, au pied de laquelle elle devait trouver son salut ou sa ruine : ce fut à cette époque que s'allumèrent de toutes parts au centre de nos villes ces affreux bûchers destinés à brûler au pied des arbres de liberté les soi-disantes dépoüilles de la tyrannie royale et sacerdotale.

Mais avant de vous parler de ces scènes regrettables dont nos villes elles-mêmes donnèrent l'exemple, de ces tombereaux pleins de chartes anoncelées, jetées à terre et saccagées au milieu des applaudissemens d'une *auguste* cérémonie (2), et auquel le maire et les officiers mu-

---

(1) On sait que beaucoup de titres de famille et de propriété n'ont dû leur salut qu'à la faveur de ce détournement.

(2) V. Archiv. de la mairie de Château-Thierry. — 10 août 1795.



nicipaux armés de torches venaient solennellement mettre le feu s'imaginant anéantir les attributs du despotisme et de l'esclavage, il ne sera pas hors de propos de rapporter le célèbre article 9 de la loi du 7 messidor an 11, qui autorisait légalement cette affreuse destruction.

Art. ix. Seront dès à présent anéantis :

1. Les titres purement féodaux.
2. Les titres qui seront rejetés par un jugement contradictoire dans la forme prescrite par les décrets.
3. Les titres qui, n'étant relatifs qu'à des domaines déjà recouverts et aliénés, seront reconnus n'être plus d'aucune utilité.
4. Ceux qui contiennent des domaines définitivement adjudgés depuis 1790.

Vous croiriez entendre le bruit du marteau démolisseur ; mais contemplous la scène de plus près.

« Le 20 frimaire an 11, raconte l'historien de Château-  
» Thierry (1), on vit descendre de la rue Jean-la-Fontaine,  
» vers le faubourg Saint-Martin, deux cavaliers montés  
» sur des chevaux blancs et devant le cortège. Puis  
» marchait une bande d'estaffiers chamarrés d'ornements  
» d'église, de cordons de chevaliers, d'armoiries, et enfin  
» paraissait le char de la Raison attelé de quatre che-  
» vaux blancs ; il était fort large et monté sur quatre  
» roues *égales*. Il était à découvert et orné de draperies,  
» au milieu de ce char sur une estrade s'élevait le trône  
» de la déesse ; à ses pieds étaient entassés en désordre  
» les différents ordres de chevalerie, les décorations de  
» la noblesse, les vieux parchemins qui paraissaient être  
» les titres des anciennes familles.

» Le char était suivi de deux tombereaux chargés de  
» titres et de papiers pris dans les communautés reli-

---

(1) M. l'abbé Poquet, 2 vol in-8°.

» gieuses et les châteaux qui devaient servir à l'auto-  
» da-fé. . . . .

» Quand on est arrivé au lieu où doivent être livrés  
» aux flammes les insignes de l'ancien régime, les deux  
» tombereaux chargés de titres sont amenés auprès du  
» bûcher; on y jette tout ce qu'ils contiennent. La déesse  
» s'arme alors d'une torche et, sans quitter son trône,  
» elle la lance sur le bûcher qui s'enflamme aussitôt aux  
» cris de vive la Nation ! vive la République !

» La même fête se célébra à Chezy-l'Abbaye, le 10 ni-  
» vose suivant. A Essommes, on plaça vers le même temps  
» les titres et les archives sur un bûcher devant la porte  
» de l'église; on alla même jusqu'à brûler les actes de  
» baptême, de mariage et de sépulture. Le maire mit le  
» feu en présence de tous les habitants, et de la garde  
» nationale qui avait entonné la Marseillaise.

» Quatre mois auparavant, le 10 août, pendant la célé-  
» bration du deuxième anniversaire de la déchéance du  
» roi, des titres de noblesse, des titres récongnitifs de  
» droits féodaux, des terriers, des cueillerets, des chartes  
» amoncelées sur un *barreau* ont été trainés, jetés à  
» terre et brûlés. »

Ce qui eut lieu à Château-Thierry se répéta ou le sait, dans beaucoup d'autres endroits; mais dans quelle proportion, nous l'ignorons, nul doute que des recherches provoquées dans ce sens à l'aide de votre questionnaire n'amènassent d'intéressants résultats. Or si nous voulions savoir, Messieurs, ce qu'étaient ces titres dont nous regrettons si vivement la perte, il nous suffirait sans doute de parcourir le dépôt d'archives à peu près intact d'une de ces duchés-pairies comme était Château-Thierry.

Ce travail d'exploration, je l'ai fait sur les archives de la justice ducal de Villequier-Aumont et celles du domaine d'Ugny-le Gay. Ces papiers sont remplis de richesses historiques. Les pièces ne sauraient être prises

intégralement, mais il y aurait une abondante moisson d'extraits à recueillir. Dans une de ses précédentes séances, la Société avait émis le vœu de voir publier des planches et fac-simile de notre écriture locale aux différents siècles du moyen-âge. Eh bien ! il y a là une série de minutes authentiques des 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles.

Ce n'est pas que ces archives soient complètes ; une note que j'ai découverte inventoriait le détail de trois caisses de liasses expédiées en 1791 au district. Ont-elles été réintégrées, je l'ignore ? Mais voici l'ordre dans lequel du moins elles avaient été ficelées séparément et étiquetées du 1<sup>er</sup> au 13 décembre 1791. Cette longue série de registres, liasses, pièces et dossiers avait été partagée en soixante divisions qui portaient autant de numéros d'ordre, à partir des archives judiciaires.

### I. — *Archives judiciaires.*

87 registres d'audiences, le premier commençant 26 février 1622, le dernier terminé 30 octobre 1790.

2 registres, une liasse de sentences sur pièces vues du 13 mai 1683 au 7 avril 1779.

Une liasse de sentences d'ordre du 27 avril 1749 au 20 octobre 1765.

5 registres aux causes extraordinaires du 20 juin 1725 au 2 octobre 1790.

Une liasse et 15 registres aux actes de tutelle et émancipation du 25 janvier 1684 au 7 septembre 1790.

5 registres aux défauts du 14 novembre 1684 au 15 novembre 1759.

21 registres aux rapports des Messieurs gardes-verdure et des bois, plaines et chasses du 31 juillet 1759 au 16 décembre 1790.

5 registres aux clôtures d'inventaires du 7 juillet 1759 au 24 mai 1789.

14 registres aux actes de vest, saisine et nantissements pris

en la justice de Villequier-Aumont, cy-devant Genlis, depuis 8 mars 1635 au 26 janvier 1789.

9 registres aux actes de reliefs, foy et hommage et réception de dénombrements regus en la justice d'Abbécourt et de Genlis *de présent* Villequier, à cause des fiefs mouvants du cy-devant duché dudit Villequier du 18 juil et 1687 au 24 mars 1787.

6 registres de la géole des prisons de Villequier-Aumont, cy-devant dit Genlis du 24 juillet 1749 au 5 août 1789.

10 liasses d'actes judiciaires concernant les habitants de Villequier, cy-devant Genlis, *contenant* ensemble quatorze cens quatre-vingt-dix-huit pièces numérotées chacune au bas de leur étiquette du 27 mai 1582 au 15 mai 1790.

J'ai compté dans ces liasses 345 inventaires mobiliers. Les autres actes sont des lettres de rescission, enquête, actes de tutelle, baux, ventes, sentences, contrats de mariage, brevets d'apprentissage, états de marché, viages, serments, déguerpissements, oppositions, parages, affirmations, actes d'avis, rapports d'experts, procédures, scellés, testaments, main-levée, procurations, vest et saisine, cautionnements, affiches, certificats, ordres et confiscations.

Une liasse contenant 87 dossiers de réception d'officiers de justice et gardes-bois, plaines et chasses du cy-devant marquisat de Genlis et duché de Villequier, 1757, 1785.

Une liasse contenant 15 réceptions des officiers en activité dans la cy-devant justice ducal de Villequier Aumont, à l'époque de la suppression des justices seigneuriales et à celle de l'installation du juge-de-peace du canton dit de Genlis du 12 décembre 1785, 16 février 1790.

9 dossiers de réception des gardes-bois, plaines et chasses de M. Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont qui sont encore en activité, 14 novembre 1772, 17 avril 1790.

20 inventaires faits en la ville de Channy dans les maisons de ladite ville qui étoient anciennement du ressort de la justice de Genlis, 1587, 1596.

7 inventaires faits à Genlis, 1581, 1587.

204 dossiers d'instances criminelles et procédures extraordinaires commencés et poursuivis en la justice des cy-devant marquisat de Genlis et duché de Villequier, depuis 1625 jusqu'en 1789.

### **Abbécourt.**

15 registres d'audiences de la justice d'Abbécourt, 21 février 1627, 21 mars 1756.

1 registre aux reconnaissances des surcens au profit de l'église et fabrique d'Abbécourt, 16 février 1699, 31 mars 1707.

2 registres aux actes de vest et saisine, 1713, 1715.

495 dossiers d'actes judiciaires numérotés au bas de leurs étiquettes, concernant les habitants d'Abbécourt, 11 février 1581, 15 mars 1788.

24 actes de nomination de syndic de la paroisse d'Abbécourt, 1768, 1787.

49 comptes de syndics rendus aux habitants d'Abbécourt, 1729, 1787.

25 baux et dépouilles de prez communaux, 1752, 1787.

45 dossiers de comptes et pièces justificatives de l'administration des revenus communaux d'Abbécourt, 1723, 1786.

### **Ongne.**

6 registres d'audiences de la justice particulière d'Ongne, 1717, 1756.

200 dossiers et pièces judiciaires concernant les habitants d'Ongne, 9 février 1658, 9 juin 1789.

59 cahiers d'adjudication des dépouilles de prez communaux, 1670, 1789.

49 comptes rendus par les syndics administrateurs des biens communaux d'Ongne, 1755, 1789.

40 actes de délibérations et élections, 1749, 1788.

17 dossiers d'ordres d'intendances, 1758, 1762.

26 dossiers de pièces justificatives, 1765, 1788.

**Marest-Dampcourt.**

11 registres d'audiences de la justice de Marest, 14 janvier 1588,  
22 juin 1755.

3 registres aux actes de vest et saisine, 24 janvier 1661, 7  
août 1722.

285 dossiers et pièces d'actes judiciaires, 4 août 1602, 3  
août 1788.

14 cahiers d'adjudication communale, 1644, 1789.

29 comptes rendus par les syndics-administrateurs, 1670, 1789.

7 dossiers, pièces justificatives, 1777, 1788.

**Viry.**

105 actes judiciaires concernant les habitants de Viry, 1588, 1790.

**Senicourt.**

57 pièces concernant les habitants de Senicourt, 1644, 1788.

**Nourcuil.**

117 pièces concernant les habitants de Nourcuil, 1635, 1785.

**Attieumont et Rouez.**

53 pièces d'inventaires concernant les habitants des hameaux  
d'Attieumont et la ferme de Rouez, 1619, 1784.

**Bichencourt.**

77 actes concernant les habitants de Bichencourt, 1601, 1686.

4 inventaires, 1583, 1595.

**Marizel.**

12 dossiers concernant les habitants de Marizel, 1615, 1685.

10 inventaires, 1587, 1594.

**Bacq-Arblinecourt.**

57 actes concernant les habitants de Bacq-Arblinecourt, 1610, 1655.

6 inventaires, 1383, 1394.

Un inventaire à Caumont, 1500.

Un inventaire à Nouffieu, 6 mars, même année.

Ici, Messieurs, se termine la première partie du dépôt formant la section des archives judiciaires. Cette fraction est la plus nombreuse mais la moins intéressante. Aussi a-t-elle été en majeure partie sauvée. Il n'en a pas été de même des belles archives domaniales de l'illustre maison d'Hangest. J'ai dit dans ma notice de Morienvall que cette maison était déjà célèbre dans toute cette contrée dès le 12<sup>e</sup> siècle. En effet, Messieurs, vous vous rappelez la statue intéressante de ce noble et vaillant croisé Messire Florent de Hangest occis en 1191 sur les remparts de Saint-Jean-d'Acre, et dont nous devons un beau dessin au crayon de M. Clouet. Eh bien ! ce généreux chevalier, que l'on retrouve partout comme le tronc et le point de départ de la généalogie d'Hangest, était seigneur de Viry, et son fils Aubert de Hangest, premier seigneur de la terre de Genlis.

Pendant cinq cents ans, sa postérité conserva Genlis, s'illustra dans les premiers emplois de la couronne, et s'éteignit au champ d'honneur en 1569 par la mort de François de Hangest, seigneur de Genlis qui périt en Allemagne.

La maison de Brulart Sillery qui lui succéda conserva Genlis pendant deux cents ans, et immortalisa sa gloire dans toutes les ambassades de l'Europe. Ce fut l'un de ses membres qui arrêta le traité de Vervins et conclut le mariage de Henri-le-Grand.

La puissante maison d'Aumont qui acheta le 5 octobre 1772 le magnifique marquisat de Genlis un million 600,000 livres, dont 60,000 livres pour le seul mobilier; cette maison célèbre déjà du temps de saint Louis et qui avait vu toute son ancienne gloire s'éclipser en quelque sorte

devant la Grandeur de l'illustre favori du roi Louis XVI : le maréchal duc d'Aumont ; de sous-lieutenant du régiment du roi à 13 ans devenu colonel de ses armées à 17, duc de Villequier à 22, mestre de camp de la cavalerie royale Pologne à 23, ami intime et premier gentilhomme du roi à 23. » Cette maison en dotant le petit bourg de Genlis du titre et des prérogatives de la duché-pairie avait porté sa gloire au comble.

Dès lors nul doute que les archives domaniales de Genlis depuis le 12<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours ne fussent très-considérables. Les intéressants débris qui nous en restent suffisent pour attester l'importance des pièces originales qui auraient disparu. Il y a là, de nombreux terriers, de volumineux dénombrements, de précieuses chartes, d'anciens sceaux encore intacts.

L'ensemble de toutes ces pièces constituerait l'histoire des démembrements successifs du territoire des cinq à six communes, qui était mouvant et relevant de la terre de Genlis.

Je citerai seulement pour spécimen un arrêt en parchemin du roi Charles V donné à Paris le 29 août 1383. C'est un décret relatif aux seigneuries de Marest, Commenchon et Caillouël. Ce titre porte 2 mètres 20 centimètres de longueur sur 33 centimètres de largeur. Au bas est suspendu un large fragment de sceau royal attaché avec les soies rouge et verte. Cet arrêt délivré sur une seule feuille remplirait une brochure de plus de 60 pages in-8°. Il renferme des détails utiles dont le précis pourrait être offert ultérieurement au bulletin.

### III. — *Archives sauvées.*

La majeure partie de nos archives soustraites aux feux de joie des fêtes civiques ou échappées à la flamme des arsenaux se trouve aujourd'hui à la préfecture de Laon.



De nombreux manuscrits historiques, de précieux cartulaires relatifs à notre histoire sont conservés dans les bibliothèques de Paris et de Soissons.

Les titres de propriété conservés à Laon, sont, en général assez modernes; en dehors des cartulaires, on rencontre à peine aux archives de Laon, des titres antérieurs à 1500. Depuis cette époque au contraire, les pièces de propriété sont innombrables.

Nous donnerons seulement ici la nomenclature des titres relatifs aux biens de plusieurs communautés religieuses. Cet exemple suffira pour faire apprécier ce que peuvent posséder encore les autres établissements.

Les archives dont le détail suit avec les noms des pays qu'elles intéressent, la quantité des titres et le dépôt primitif d'où elles ont été tirées se composent de près de 10,000 pièces, presque toutes relatives aux établissements de la seule ville de Soissons. Cette nomenclature, quoique déjà considérable, ne saurait offrir toutefois qu'un léger aperçu de l'ensemble général des archives de l'Aisne.

#### 1. — *Cathédrale de Soissons.*

2,572 titres répartis entre les 88 villages où s'étendaient les domaines.

Acy 159 titres, Aizy 17, Ambleny 206, Belleu 36, Berzy 50, Béry-Saint-Christophe 13, Braisne 6, Bray-en-Laonnois 11, Breuil 1, Beugneux 2, Bucy 568, Celles 15, Chacrise 11, Chassemy 15, Chaudardes 10, Chavignon 12, Chivres 9, Chouy 46, Ciry 30, Clamecy 12, Cœuvres 8, Condé 5, Courcelles 6, Couvrelles 32, Crouy 59, Cuffies 89, Cutry 2, Cuisy-en-Almont 14, Dommiers 6, Epagny 7, Hautevesnes 9, Jouaignes 12, Juvigny 4, Laversine 4, Leschelles 22, Lesges 21, Limé 1, Lucy-le-Bocage, Manicamp 4, Margival 15, Marizy-le-Grand 8, Mercin 60,

Missy-sur-Aisne 22, idem 19, Montigny-l'Engrain 12, Morsain 9, Muret-et-Crouettes 7, Nanteuil-sous-Muret 1, Nanteuil-la-Fosse 5, Neuville-sous-Margival 5, Osly-Courtil 14, Oulchy 11, Pargny 5, Paars 1, Pasly 85, idem 50, Perles 5, Pernant 56, Ploizy 1, Pommiers 5, Ressons-le-Long 17, Rozet-Saint-Albin 1, Rozoy-le-Grand 4, Saconin 18, Saint-Bandry 1, Saint-Mard 11, Saint-Pierre-Aigle 7, Saint-Remy-Blanzy 14, Salsogne 21, Septmonts 11, Serches 50, Soissons 521, Tartiers 41, TERNY-SORNY 7, Tigny 27, Vailly 2, Vassens 2, Vauxailon 8, Vauxbuin 48, Vauxresis 60, Venizel 21, Vezauponin 14, Vic-sur-Aisne 2, Vierzy 9, Vignoles 19, Villemontoire 2, Villers-la-Fosse 4, Vingré 1, Violaine-sous-Maast 5.

Outre ces titres se trouvent réunis au même dépôt 19 pièces concernant le fief de Maupas et la seigneurie de Missy.

Le cartulaire de la cathédrale de Soissons est le document capital de ce volumineux dépôt. C'est un in-folio de 526 feuillets dont 50 pour le résumé des matières et pour la table. L'écriture est de la fin du 16<sup>e</sup> siècle. Il comprend 548 pièces; la plus ancienne, date de l'année 1079, la plus moderne est de 1455. Le volume est en bon état et recouvert d'une peau d'agneau. L'écriture est une cursive passablement soignée, facile à lire. Elle est entièrement de la même main comme l'atteste la signature du copiste qui certifie à la fin du volume que toutes les pièces ont été fidèlement copiées sur les originaux existants dans l'église de Soissons.

## II. — *Abbaye de Saint-Médard.*

— 521 titres relatifs à 22 endroits.

Berny-Rivière 5 titres, Chezy-l'Abbaye 1, Ciry-Salsogne 6, Crouy 65, Cuisy-en-Almont 13, Margival 1, Mor-

sain 5, Nouvion 1, Osly-Courtil 14, Pommiers 27, Saint-Mard 9, Saint-Médard 60, Sermoise 6, Soissons 10, Soucy 4, Vasseny 1, Vauxresis, Venerolles 15, Vic-sur-Aisne 4, Vingré 4, Violaine 15, prévôté de Chivres 48.

*Cartulaire de Saint-Médard.*

Ce cartulaire que M. l'abbé Poquet a fait connaître le premier à la Société (1) est écrit en caractère minuscule de la fin du 13<sup>e</sup> siècle, la fin appartient au commencement du 14<sup>e</sup> siècle. La plus ancienne pièce date de 1047, la plus moderne de 1325. Le velin est bien conservé à l'exception d'une page déchirée. L'écriture n'est pas toujours de la même main. Elle est généralement soignée et lisible, malgré les abréviations. Les initiales des chartes sont ornées d'or et d'azur.

La bibliothèque nationale de Paris possède un second cartulaire de l'abbaye de St-Médard. Sa forme est semblable à celui de Laon, et son écriture, si mes souvenirs me servent bien, rapprocherait sa date de celle du cartulaire précédent.

III. — *Notre-Dame de Soissons.*

925 titres répartis entre 59 localités.

Acy 5, Aizy-Jouy 28, Ambleny 1, Charly et Aulnois 10, Beaurepaire 3, Billy 229, Busancy 10, Chacrise et Villeblain 74, Chavignon 29, Chavigny 1, Chevreuse 7, Chouy 9, Courmelles 75, Corcy 25, Crouy 2, Cuffies 2, Epargnemail, Saint-Quentin 12, Guny 6, Laffaux 26, Louâtre 1, Mercin 72, Molinchart 2, Nadou-Louâtre 6, Nanteuil-la-Fosse 16, Pernant 1, Ressons-le-Long 56, Saconin 74, Sancy 3, Septmonts 4, Soissons 88, Urcel 6, Vaudesson 4, Vauxaillon 6, Vignolles 20, Villeneuve 14, Vregny 19.

---

(1) Bulletin de la Société historique de Soissons, tome II, page 40.

*Cartulaire de l'abbaye.*

Nous ajouterons seulement à la note donnée sur ce cartulaire dans le second tome du Bulletin que le plus ancien document qu'il renferme remonte au 7<sup>e</sup> siècle. C'est le diplôme même de saint Drausin, fondateur de Notre-Dame; il date de l'année 656. Ce cartulaire relié en basane est en très-bon état. Les écritures sont variées et portent les caractères de différentes époques. Commencée à la fin du 16<sup>e</sup> siècle, cette copie a été continuée pendant le 17<sup>e</sup>, et la date de 1759 imprimée au dos du volume et sur la première page n'est que la date de l'année où il a été terminé. Les écritures assez lisibles ne sont ni belles, ni soignées. Ce manuscrit renferme des titres précieux sur les usages et sur les droits de l'abbaye.

IV. — *Abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.*

1,246 titres répartis entre 64 villages et hameaux.

Acy 84 titres, Ambleny 4, Ambrief 5, Ancienville 9, Belleu 65, Berzy 54, Bethizy 2, Bressy 9, Bucy 61, Busancy 17, Celles 5, Chacrise, Ambrief et Maissemy 7, Charly 7, Porteron 17, Château-Thierry 1, Chaudun 70, Chavonne 7, Chouy 12, Ciry 18, Cœuvres 12, Courdoux 49, Courcelles 1, Courmelles 59, Couvrelles 4, Cuffies 15, Cuiry 11, Crouy 4, Cys-la-Commune 5, Dommiers 13, Fary 1, Filain 24, Ferté-Milon 15, Launoy 19, Mareuil 22, Mercin 9, Montlevon 57, Neuville, Droizy et Taux 5, Ostel 5, Pisseleux 5, Pommiers 9, Rivière 8, Romeny 4, Retheuil 2, Rozoy 86, Saconin 57. Saint-Agnan 5, Saint-Bandry 14, Saint-Pierre-Aigle 17, Septmonts 12, Soissons 140, Vailly 9, Vauxbuin 82, Vauxhondran et Verte-feuille 9, Vauxresis 10, Vaux et Mercin 7, Venizel 4, Vic-sur-Aisne 9, Vierzy 19, Villeneuve 17, Villers-Hélou 4, Tartiers 5.

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes.*<sup>1</sup>

Ce cartulaire se trouve à la bibliothèque de la ville de Soissons. C'est le plus beau des cartulaires de l'Aisne. L'écriture est partout fort régulière, et plusieurs endroits du volume sont d'une beauté et d'une conservation parfaite. L'écriture minuscule ornée de riches initiales rehaussées en couleur est de la fin du 13<sup>e</sup> siècle, quelques chartes ont été copiées dans les siècles suivants. Le caractère est net et bien lisible. Les chartes sont transcrites sur deux colonnes. Il a dû exister un autre cartulaire de la même abbaye antérieur à celui-ci. Il devait renfermer les bulles pontificales, les diplômes royaux et les chartes nombreuses accordées à ce monastère au 12<sup>e</sup> siècle. Dans cette hypothèse, le manuscrit que nous décrivons ici viendrait naturellement à la suite. Il débute en effet par les chartes du 15<sup>e</sup> siècle relatives aux possessions plus éloignées. On y trouve successivement les chartes octroyées en faveur de Mareuil, *Marolium*; Montlevon, *mons Livonis*; Montmirel, *montis Mirelli*, *montis Helie*; Mercin, *Muercin*; Ostel, *Ostelium*; Paris, *Parisiis*; Pernant, *Parnant*; Pargny; Presles, *Praellis*; Pierrefont, Retheuil, *Restolium*. On compte sur Retheuil 52 chartes, Rosoy 21 chartes. Vient ensuite Rest, Rebez, Soucy, Saponin, Soissons, *Sicco Aheto*; Trelou, Thau, *Thou*; Violaines, *Viulaines*; Villers-en-Praières, Oulchy, *Ulchie*, *Vies Maison* et Vailly. La dernière charte date de 1349. J'ai trouvé dans ce cartulaire des détails utiles sur les rues, les maisons et les édifices de Soissons au 13<sup>e</sup> siècle.

Il existe encore à la bibliothèque publique de Soissons un manuscrit in-folio velin que le catalogue indique à tort comme un cartulaire de Saint-Jean-des-Vignes. C'est un papier terrier du 16<sup>e</sup> siècle contenant la description de toutes les possessions du monastère. En voici du reste l'intitulé dans le style bâtarde du temps :

« C'est la declairacion et denombrement des rentes,  
» revenus et seigneuries, possessions et autres choses  
» temporelles appartenant à l'esglise et abbaye Saint-  
» Jehan ès-Vignes-lez-Soissons, de l'ordre Saint-Augustin,  
» estant situées et assises ès fins terroirs et limites du  
» baillage de Valoys, que nous Nicole, par la permission  
» divine, humble abbé de ladite esglise et abbaye et tout  
» le convent de ce même lieu, faisons et baillons, etc. »

V. — *Eglise collégiale de Notre-Dame des-Vignes  
de Soissons.*

1,061 titres répartis entre 42 localités, tant villes que  
bourgs et villages.

Ambleny 11, Bucy 5, Béry-Saint-Christophe 5, Breuil 5,  
Chavigny-le-Sort 29, Clamecy 6, Couvrelles 4, Cœuvres 8,  
Crouy 66, Cuffies 19, Cuisy 18, Dommiers 10, Fontenoy 26,  
Jouaignes 15, Limé 22, Mercin 92, Margival 14, Mor-  
sain 9, Montigny-Lengrain 8, Nouvron 16, Noyant 19,  
Pasly 15, Prémontré 5, Pernant 18, Pommiers 22, Res-  
sons-le-Long 5, Rivière 12, Soissons 380, Saint-Mard-la-  
Commune 5, Sermoise 10, Saconin 7, Saint-Pierre-Aigle 26,  
Tartiers 10, Villemontoire 41, Vassens 11, Vauxresis 29,  
Vezaponin 24, Viviers et Soucy 8, Lesges 12, Sermoise,  
Reissons-le-Long, Pernant, Rouy, Vassens, Œuilly, Missy,  
Vauxresis, Mercin, Pasly, Clamecy, Nouvron, Cœuvres,  
Cuffies et Montigny 20 pièces de propriété.

Le cartulaire de l'église Notre-Dame-des-Vignes a sans  
doute été brûlé à l'époque de la révolution ; il ne s'est  
pas trouvé à Laon, ni à Soissons, ni à Paris, et j'ai fait  
jusqu'ici de vaines recherches pour me le procurer.

VI. — *Eglise de Saint-Pierre-au Parvis de Soissons.*

997 titres répartis entre 14 localités.

Saint-Crépin-le-Grand et Acy 111, Billy 90, Couvrelles 2,

Celles 1, Jouy 4, Saint-Remy-Blanzy 10, Sancy 5, Soissons 222, Venizel 260, Villeneuve-Saint-Germain 231, Ambrief 1, Pernant 27, Sainte-Geneviève 1.

A défaut de détails sur le cartulaire de l'église Saint-Pierre, qui existe à Laon, nous allons faire connaître un inventaire des chartes, titres et papiers de la même église que nous avons entre les mains. C'est un volume in-folio relié, rédigé en 1774 par le savant paléographe Lemoine, archiviste de plusieurs célèbres églises du royaume et membre des académies de Rouen et de Metz. Cet inventaire exécuté tout exprès pour mettre les titres en ordre n'est rien moins que la description raisonnée de tout le cabinet des archives. Il se divise en trois chapitres dont le premier traite des devoirs et droits spirituels, le second des biens temporels à la ville, et le troisième des biens temporels à la campagne. Le premier chapitre renferme la description de dix liasses intitulées : 1° Cérémonial, statuts, usages, office divin, etc.; 2° procès et transactions avec l'abbaye Notre-Dame; 3° exemption de la juridiction; 4° officialité capitulaire; 5° cures, paroisses, administration des sacrements; 6° procès pour la résidence du doyen; 7° chapelle canoniale; 8° chanoines mineurs; 9° chapelle saint Mathieu; 10° testaments, fondations, donations.

Le chapitre second renferme des renseignements du plus haut intérêt; en le lisant vous croyez traverser le Soissons du 15<sup>e</sup> siècle, bâti en plâtre et bois, hérissé de rues anguleuses, aux maisons décorées de poutres et chevrons sculptés, aux façades obscurcies par les charpentes en saillie.

Ici vous rencontrez l'hôtellerie du Tambourinet, l'image saint Nicolas, les prisons du chapitre, l'hôtel de la Gerbe-d'Or, la maison du Dieu-d'Amour, l'appentis de Porcher le chasseur, la boutique de Garin le boucher, l'enseigne-

du Bonnet-Rouge, l'hôtel de la Licorne et la maison des Trois-Cornailles. Là c'est la maison de la Rose-Blanche, l'enseigne de la Coupe-d'Or, de la Pie, du Dauphin, du Faucon, du Renard, de la Salamandre, du Faisan et de la Corne-de-Cerf. Puis vous passez sous l'hôtel des Cavaliers de la maréchaussée. Vous traversez devant l'image saint Fiacre, la boutique de la Rogère, et vous apercevez la maison de l'Echiquier, l'hôtel des Rats, celui des quatre Fils-Aymon, le Lion de Flandres, le K rouge, le grand J vert, la maison de la Loche et l'hôtel Sainte- Gertrude. Enfin vous reconnaissez encore l'enseigne des trois Maillets-Verts, la maison de Marie, celle du Vert-Galant, l'hôtellerie du Croissant, les images du Pilon-d'Argent, de la Bannière, du Chevalet-Blanc, de l'Épée, de la Clef, du Mortier-d'Or, et après avoir passé la maison du Grand-Cornet et la porte Saint-Voué, vous terminez à l'angle du *Pol-d'Étin* par l'officine de Guillaume l'apothicaire, *qui solebat ibi morari anno 1280.*

Le troisième chapitre traite des immeubles situés à Acy, Ambleny, Autresches, Billy, Belleu, Braisne, Bucy, Charentigny, Cœuvres, Chacrise, Chaudun, Ploisy, Cœuvres, Crouy, Cuffies, Cuisy, Filains, Jouy, Laffaux, Mercin, Missy, Mont-Notre-Dame, Morsain, Nanteuil, Noyan, Percy, Pommiers, Saint-Quentin, Dolly-Courtill, Sermoise, Salsogne, Taillefontaine, Vaux-Castille, Vierzy, *Vix-sur-Aisne*, Villeblain, Valsery, Vauresis, Villers-la-Fosse, Venizel.

Ainsi l'église Saint-Pierre possédait d'après cet inventaire, avant la révolution, les pièces de propriété relatives à quarante localités différentes, et après le transport de ces archives fait à Laon, on ne trouve plus que les titres relatifs à quatorze villages. C'est donc vingt-six dossiers brûlés ou perdus.



VII. — *Séminaire de Soissons.*

295 titres de propriétés situées sur 19 communes.

Acy 5 titres, Belleu 1, Braye 3, Cys-la-Commune 5, Couvrelles 17, Cuisy-en-Almont 15, Laffaux 12, Fontenoy 4, Lhuys 11, Longueval 1, Mont-Notre-Dame 185, Neuilly-Saint-Front 12, Noyant 7, Septmonts 2, Serches 2, Vassens 2, Vic-sur-Aisne 11, Villers-la-Fosse 4, Soissons 2, et un volume relié à part de 147 feuillets renfermant l'inventaire des titres de propriété des biens donnés au séminaire par suite de la suppression du monastère de Villeneuve.

VIII. — *Monastère de Villeneuve-Célestins de la Sainte-Trinité.*

519 titres répartis entre 22 communes.

Acy 15, Bagneux 56, Billy 1, Bonnes 3, Celles 2, Chasemy 3, Clamecy 49, idem 87, Crouy 3, Epagny, Etrepigny 7, Commeron-sous-Coucy 2, Lœuilly, Marest 1, Juvigny 64, Morfontaine 11, Neuville-sous-Margival 4, Ressous-le-Long 10, Sermoise 4, Vassens 3, Vouel 2, Vregny 4, Célestins 3, et de plus un dossier descriptif de tous les biens du monastère.

Le plus précieux document de ce fonds d'archives est la charte originale de fondation donnée par Enguerrand de Coucy, accompagné d'un diplôme royal de 1498.

IX. — *Chapitre et paroisse de Saint-Wast de Soissons.*

364 titres de biens situés dans 55 communes.

Ambrief 15, Berzy 3, Bucy 20, Clamecy 3, Crouy 9, Cuffies 52, d'Huizel 1, Nanteuil 12, Morsain 1, Soissons 100, Pargny 19, Pommiers 10, Tartiers 8, Vauxaillon 3, Cha-

vigny 2, Juvigny 19, Missy 5, Pasly 1, Osly 6, Rozières 2, Venizel 2, Villemontoire 4, Braye-sous-Clamcy 6, Clamcy 4, Crouy 34, Cuffies 5, Neuville-sous-Margival 5, Noyant 5, Vauxresis 3, Vic-sur-Aisne 2, Vregny 2, Vuillery 1, fondations 6 pièces.

X. — *Communauté des Minimes de Soissons.*

314 titres de biens situés dans 22 communes.

Acy 22, Béthancourt 5, Billy 15, Courmelles 5, Epagny 17, Jouaigues 25, Nanteuil-sous-Muret 1, Soissons 21, Sorny 1, Venizel 1, Verneuil 1, Vic-sur-Aisne 1, Belleu 10, Bucy-le-Long 25, Crouy 16, Dommiers 12, Soissons 5, Breuil 17, Soissons 80, Vauxbuin 16, Neuville-sous-Margival 6, Terny-Sorny 20.

XI. — *Dames de la Congrégation de Soissons.*

Ce dépôt comprend 250 pièces de propriété. Les possessions s'étendaient dans 26 communes.

Acy 4 pièces, Branges 4, Bucy 5, Busancy 5, Chouy 7, Crouy 19, Courcelles 1, Courmelles 21, Cuffies 15, Cuisyen-Almont 8, Dhuisy 4, Fontenoy 5, Lesges 17, Leury 14, Margival 2, Novvrou 10, Plessier-Huleux 6, Pisseleux 1, Sancy 2, Septmonts 19, Sermoise 5, Soissons 4, Vaux 15, Vignolles 9, Villeneuve 14, Noue 19.

XII. — *Evêché de Soissons.*

Il n'est resté que 96 titres répartis entre 6 communes ; ce n'est là qu'un pauvre débris de ces belles archives épiscopales, où l'historien Dormay avait puisé tant de renseignements.

Berzy 4 pièces, Cuisy 8, Noyant 15, Osly 7, Septmonts 44, Soissons 20.

Qu'est devenu le cartulaire des évêques de Soissons, monument capital pour l'histoire de tout le Soissonnais et qui renfermait ces innombrables fondations d'églises des 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles ?

XIII. — *Clergé de Soissons.*

417 pièces, savoir :

48 actes de remboursements.

6 pièces relatives aux assemblées générales du clergé.

65 comptes rendus par le receveur des décimes devant l'évêque et les députés du clergé de Soissons.

XIV. — *Prévôté de Laval.*

218 pièces, savoir : Berry-Saint-Christophe 5, Nouvron 21, Vauxresis 29, idem 49 et 114 cahiers manuscrits.



D'autres anciens établissements de Soissons ont encore à Laon des dépôts d'archives. L'abbaye de Saint-Crépin-en-Chaye, la communauté des Minimesses, les sœurs de l'Enfant-Jésus sont de ce nombre.

Nous terminerons ce premier essai nécessairement incomplet sur nos archives par la liste la plus complète possible des cartulaires historiques de l'Aisne, aujourd'hui existants en originaux, copies ou extraits. Cette liste porte à trente le chiffre de ces documents conservés, mais ce chiffre pourrait probablement s'augmenter à l'aide de nouvelles recherches.

Laon possède les cartulaires des abbayes de Saint-Martin, de Nogent-sous-Coucy, d'Homblières, de Saint-Crépin-le-Grand, Saint-Médard, Longpont, Fervaques, Saint-Pierre-au-Parvis et Notre-Dame de Soissons, deux cartulaires de l'évêché de Laon, deux sur Saint-Quentin-

en-l'île et celui de la cathédrale de Soissons. A Paris se trouvent les cartulaires de Braisne, Longpont, Saint-Médard et Thenailles. Soissons possède ceux de Prémontré, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Léger et Saint-Pierre-au-Parvis. M. de Larochevoucault possédait un des cartulaires de l'abbaye de Nogent. On a un extrait du cartulaire de l'abbaye de Genlis, et de nombreuses chartes dans une histoire manuscrite de Chauny.

Le cartulaire de Saint-Prix, celui du Vermandois et quatre volumes de chartes sur Saint-Quentin ont été vendus le 8 juin 1845 dans une vente de meubles faite à Villequier-Aumont.

Le cartulaire de l'abbaye de Labarre de Château-Thierry contient de 1211 à 1255 trente et une chartes, et de 1256 à 1268 quarante-deux, plus une pièce de 1665 maintenant les religieuses dans la possession de leurs bois.

Le cartulaire de Saint-Michel existe, dit-on, chez M. Deharmes, maire d'Avenel, près Avesnes.

Nous terminons ici cet essai sur la nomenclature de nos archives historiques; on comprend que toutes ces pièces se trouvent à peine indiquées dans le catalogue en cinq forts volumes in-folio qui est à la préfecture. On le voit donc, malgré tant de pertes douloureuses, le champ de notre histoire est encore vaste; ce sont les bras, non les matériaux qui manquent: d'un autre côté, nos historiens ont trop souvent dédaigné ces sources originales, et s'il est une vérité que révèle avec éclat l'étude comparée de nos cartulaires, c'est que toute notre histoire locale est à refaire.

---

Jusqu'ici, en parlant de nos archives, nous n'avons pas dit un seul mot de dom Grenier: on sait que ce laborieux bénédictin, jaloux de marcher sur les traces des Mabillon et des Calmet, entreprit d'élever à sa patrie un

monument digne de la grandeur de ses souvenirs , c'était dans ce but qu'il avait conçu sur une vaste échelle, le plan d'une histoire générale de toute la Picardie, histoire qui eût heureusement rivalisé avec ces belles histoires provinciales de la Lorraine, du Languedoc et de la Bretagne, léguées à la Postérité comme la consécration immortelle de l'érudition des Bénédictins. 150 volumes manuscrits étaient déjà prêts, lorsque la mort l'arrêta. Pendant quinze jours, j'ai pu consulter ce riche trésor déposé à la bibliothèque nationale, et reconnaître déjà l'existence de 154 manuscrits historiques uniquement relatifs à notre département.

Nul doute qu'un rapport spécial sur ce sujet ne dût intéresser parmi nous les amis de l'histoire et des arts.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

**SOISSON.**

---

NEUVIÈME SÉANCE.

Mardi 9 Octobre 1849.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## **NOMINATIONS.**

MM. DELBARRE, artiste dessinateur à Paris.

DUCHESNE, membre de l'académie de Rheims.

DUQUESNELLE, pharmacien, membre de l'académie  
et du comité archéologique de Rheims.

LAMORLETTE, professeur au petit séminaire de  
Rheims.

LUCAS, notaire, membre de l'académie et du co-  
mité archéologique de Rheims.

L'abbé TOURNEUR, professeur de rhétorique au  
séminaire de Rheims.

Sont proclamés membres correspondants de la Société.

## **COMMUNICATIONS & CORRESPONDANCES.**

M. le président informe la Société que M. le ministre de l'instruction publique vient de lui accorder sur les

fonds destinés aux Sociétés savantes une allocation de 500 francs.

La Société prie le président d'être l'interprète de sa vive reconnaissance auprès du ministre pour ce témoignage d'estime et d'encouragement donné à ses travaux.

M. Michelot, juge de paix à Chauny et que recommandent d'importantes études sur la linguistique, écrit pour remercier la Société de l'avoir admis dans son sein. C'est un honneur immérité, dit-il, et qu'il ne pourra justifier. La Société pense au contraire qu'elle aura fréquemment l'occasion de puiser dans l'érudition de M. Michelot des lumières relatives aux racines des divers idiomes en usage dans la contrée. Le langage, dans le département, est loin d'être uniforme; d'un autre côté la lecture des auteurs manuscrits est rendue difficile par une foule d'expressions encore inexpliquées, d'où il suit que l'étude de l'origine, de la formation et des progrès de notre langue est appelée à rendre de signalés services à l'archéologie.

Dans une des précédentes séances, M. Daras énumérant les manuscrits historiques vendus à l'abbaye de Genlis lors de l'adjudication faite le 8 juin 1845, avait remarqué parmi eux un volume intitulé: *Cloquemandrie de St-Quentin*. M. Michelot, consulté par la Société sur la signification de ce terme qui ne se trouve pas même dans Ducange, répond qu'il existait autrefois à Saint-Quentin, d'après ses souvenirs, un bastion du nom de Cloquemand. Cloquemandrie lui paraît une abréviation de clos de la commanderie; cloquemand et cloquemandrie semblent des mots purement Sant-Quentinois, et nulle part en usage ailleurs dans la Picardie.

M. Williot observe que le mot cloquemand est vulgairement employé dans le sens de marchand, fabricant et fondeur de cloches. Il émet donc l'opinion que cloquemandrie pourrait signifier fonderie.

M. Daras appuie cette nouvelle hypothèse et rappelle que le moyen âge désignait par le mot de *Cloquemannus*, *l'homme de la cloche*, celui qui était chargé de la sonnerie. Peut-être selon lui faudrait-il entendre par cloquemandrie l'habitation des sonneurs. Il lui paraît certain du moins, d'après un texte (1) emprunté aux archives manuscrites de l'église de Saint-Quentin, que les sonneurs ou cloquemands avait leur habitation particulière dans l'enceinte de la collégiale.

La Société, convaincue que le manuscrit en question intitulé : *Cloquemandrie de Saint-Quentin* découvrirait lui-même le véritable sens du mot, charge M. le secrétaire d'écrire à M. Lescurier entre les mains duquel ce manuscrit paraît avoir passé.

M. Michelot consulte la Société sur l'origine et l'emploi de deux termes appartenant à l'idiôme français-Picard, ces mots sont : « *Riez*, terre en friche, en gazon et *halot*, vieille souche. »

M. Poquet observe que l'expression *riez* est d'un fréquent usage dans tout le Laonnois ; elle y est partout employée dans le sens de terres incultes ou en jachères.

M. l'abbé Daras remarque que ce mot était employé déjà dans la Thiérache dès le 15<sup>e</sup> siècle dans le sens de pâturages. Ainsi, Hugues de Moncornet permettait en 1222 aux religieux de Foigny de faire pâturer dans l'étendue de toutes ses forêts, excepté dans certains endroits de ses domaines appelées vulgairement *riez*, et la charte d'où le texte est tiré ajoute plus bas que ce seigneur a donné et concédé aux mêmes religieux dix chars de foin à

---

(1) L'an 1400, 5 janvier, Pierre Alavoine, receveur de la fabrique, donne à Jean-d'Outerrain, maçon, six couronnes d'or pour récompense de ce qu'il avait perdu faisant la chambre du cloquemand, vis-à-vis de l'autel Saint-Antoine.



prendre annuellement dans ses *riez*. Quant à la racine de ce mot les auteurs sont partagés, les uns la tirent de *rejectæ terræ*, les autres de *resides terræ*. Un auteur (1) appelle les riez *relic'a loca*. Un ancien manuscrit d'Arras dit art. 59, 62 : « Laisser les terres en *riets*. »

M. Tétard, notaire à Genlis, remercie également la Société de lui avoir conféré le titre de membre correspondant. Il travaillera pour l'œuvre de rénovation historique que la Société poursuit avec zèle.

Il continue ses recherches sur les marques ou signatures symboliques des ouvriers des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècle. Déjà il a constaté, comme M. Daras, dans les actes notariés, au lieu des signatures d'ouvriers, l'emploi fréquent de la représentation des outils de leur profession. Il s'occupe en ce moment de compléter les renseignements à prendre dans les années postérieures à 1650. Il se propose de joindre aux marques recueillies dans son étude des calques pris dans les études de Chauny. « Autant que possible, ajoute-t-il, je ferai en sorte de reconnaître la durée de temps pendant lequel ces marques ont été en usage. »

M. Tétard a observé qu'en révisant les anciens actes et les signatures, ou signes qui s'y trouvent apposés, il est facile de se convaincre qu'à chaque époque les notaires ont été fidèles à des usages généralement admis.

M. l'abbé Daras communique à la Société plusieurs planches de ces signatures d'ouvriers ; il les a scrupuleusement calqués sur les actes originaux. A côté de signes bizarres qui ne rappellent aucun objet, on reconnaît dans un plus grand nombre d'autres la reproduction manifeste des outils de l'artisan ne sachant pas écrire. Le maçon, par exemple, apposait au bas d'un acte de

---

(1) *Aggenum de limitibus agrorum.*

vente ou d'un contrat de mariage le niveau ou la truelle. Le charpentier traçait sa hache, et le serrurier la clef ou le marteau. Le maréchal signait par un fer à cheval, le menuisier par le valet, et le meunier par les ailes du moulin. Le laboureur s'annonce par la herse, le manouvrier par la bêche, et le bûcheron par l'arbre ou la cognée; enfin les ciseaux représentaient le tailleur d'habits. Le couperet était le symbole naturel du boucher, et la scie servait de sceau au *soyeur d'ais* et au marchand de bois.

M. Daras dit avoir trouvé ces signes en usage dans les cantons de Château-Thierry, Soissons, Vailly, Vic-sur-Aisne et Chauny, mais leur emploi existait probablement dans les autres cantons à la même époque. Leur apparition dans les titres notariés paraît ne précéder guère 1580, ils deviennent très-nombreux à partir de 1600, passent sur les archives communales et disparaissent vers 1700.

MM. de Laprairie et Decamp remarquent qu'il y a probablement analogie et filiation d'idées entre les signes d'ouvriers graves sur pierre qu'ils ont recueillis sur les remparts de Coucy, et les signes d'ouvriers écrits sur des actes officiels signalés par MM. Daras et Tétard.

M. l'abbé Poquet dit avoir plusieurs fois observé sur des œuvres d'art des monogrammes d'artiste. Ces monogrammes étaient certainement autant de signatures restées souvent inconnues. Selon lui, ce serait un intéressant travail que de réunir et de coordonner les documents relatifs à cette matière.

M. Daras informe enfin la Société qu'il a récemment observé sur les parois intérieures du transept méridional de Notre-Dame de Rheims des marques d'ouvriers qui ne paraissent pas avoir encore été signalées. Ce sont de nombreuses figures humaines exécutées par un seul trait.

La Société, intéressée par ces détails, recommande à ses correspondants des recherches en ce sens. Elle nomme

une commission composée de MM. de Laprairie, Decamp et Daras, qui lui soumettra un rapport sur l'emploi des signes écrits et gravés au moyen-âge dans la contrée.

M. Tétard instruit en outre la Société de la découverte de plusieurs fragments fossiles d'un éléphant antédiluvien. Ces ossements ont été trouvés récemment à Viry-Nourenil dans l'exploitation du lit de cailloux roulés qui composent le diluvium. Ils sont au nombre de dix et appartiennent à la colonne vertébrale et à la mâchoire inférieure d'un squelette de mammoth, ou *elephas primigenus*.

Ces ossements fossiles remis par M. Tétard à M. Daras ont été présentés par ce dernier à M. Laurillard, conservateur du Muséum d'anatomie du Jardin-des-Plantes, qui a précisé ainsi leur détermination :

- N<sup>os</sup> 1. Seconde vertèbre du cou, *axis vertebra*.
2. Lambe de dent machéière.
5. Dernière alvéole de la mâchoire inférieure gauche.
4. Fragment supérieur de la *vertebra axis*, complément du n<sup>o</sup> 1.
5. Corps d'une des vertèbres dorsales.
6. Partie d'une vertèbre de la région lombaire.
7. Fragment de la mâchoire inférieure.
8. Partie de vertèbre dorsale.
9. Lambe de dent.
10. Dent entière.

A ces débris d'éléphant se trouvait mêlé un ossement également fossile, mais ayant dû appartenir à une organisation de moindre grandeur. Cet ossement présente encore la trace de six alvéoles fortement inclinées, et M. Laurillard pense devoir les attribuer à la mâchoire inférieure d'un jeune rhinocéros. M. l'abbé Daras dit avoir reconnu en effet le dépôt de cailloux roulés diluviens sur plusieurs points du bassin de l'Oise. Ce dépôt se trouve parfaitement caractérisé à Viry, où il affleure extérieure-

ment sous l'alluvion ancienne et forme le lit du ruisseau.

Seulement ce dépôt au lieu de reposer sur l'étage des lignites comme dans le bassin de l'Aisne à Soissons, repose sur la formation crétacée des terrains secondaires. Le diluvium offre à Viry une épaisseur de 4 mètres, sa stratification est brisée, ondulée, irrégulière. Parmi les lits de cailloux, les silex à demi-roules dominant, les cailloux de quart sont plus rares qu'à Soissons. Les nummulites, les bélemnites sont assez abondants, de même que les ossements de mammifères. Il a déjà été découvert parmi les cailloux du diluvium à Viry des dents de cheval, de nombreux ossements de bœuf et un fragment de bois de cerf. (1)

La Société qui a, déjà l'année dernière enregistré la découverte de la belle défense d'éléphant trouvée à Soissons, avertit ses correspondants qu'elle s'empressera tous jours de mentionner les découvertes de ce genre.

M. Tétard termine sa lettre en révélant l'existence à Chauny d'une maison ancienne dont la façade offre de l'intérêt. Cette maison ancienne construite en plâtre et bois offre une charpente formant saillie dont toutes les parties sont sculptées, mais malheureusement les sculptures sont cachées sous un affreux badigeon. On a trouvé récemment dans le jardin de cette maison une médaille portant l'effigie d'un prince allemand et datant de 1600.

M. Tétard accompagne sa lettre d'un envoi d'extraits de testaments et inventaires renfermant des détails relatifs à la tapisserie, à l'orfèvrerie et au mobilier du moyen-âge. Ces extraits sont tirés des archives d'Ugny-le-Gay.

Extrait du testament olographe de Jean de Fricourt

---

(1) D'Archiac, géologie de l'Aisne, 196.

de la famille des Blécourt, demurant à Marest du 1<sup>er</sup> septembre 1420.

Je laisse à Saint-Brice, patron de l'église de Marest, cinq sols parisis.

Item au curé, cinq sols parisis.

Item au luminaire Notre-Dame, cinq sols parisis.

Item à la confrérie Saint-Brice, cinq sols parisis.

Item au pardon de Ham, douze deniers.

Item au cierge béni, deux sols parisis.

Item au clerc, trois deniers parisis.

Item à la confrérie Notre-Dame dessus dite, je laisse mes troussaux, mes couches et mon capron.

Item. Pour avoir ma sépulture en l'église dessus dite et obit à perpétuité, je laisse mon cheval.

Item. Je laisse à ma femme toutes les gabelles qui me sont *du* chacun an à et hincheur l'un et l'autre.

Item. Je laisse à Guillaume de Blécourt, mon arbalète et ma grande hache, et Pierre son frère ait mon pluchon et pour *mettre* à exécution ce mien présent testament, je fais et ordonne mes exécuteurs de mes bons amis, c'est à sçavoir Jacques, le maire, Guillaume de Blécourt, Pierre son frère et Perrin de Merlincourt.

Inventaire des meubles de Louise de Sorcl, veuve de messire Baptiste de Hervilly vivant, chevalier, seigneur de Beaumont, Bosmont, Louvetain, la Benelle, Montalimon et autres lieux, décédée dans sa maison de Chauny.

*Vacation du vendredi 10 avril 1676.*

Après la description des draps de *poil de lin* et des napes et serviettes de *poil de chanvre*, on lit :

2 litz de damas vert.

2 tantes de tapisserie de haulte lisse et cinq ou six morceaux en partie hruslé.

2 courtpointes de toile picquée.

- 1 miroir de cuiure doré et ung petit de bene où il y a des feuilles d'argent.
- 2 carrosses l'un rouge, l'autre noir.
- 5 bassins d'argent, 2 de 14 marcks, l'autre de 16.
- 5 aiguières d'argent.
- 2 soucoupes et 48 assiettes d'argent.
- 4 grands plats d'argent pesant 14 marcks, *piesse*.

Inventaire et prisée faits au villaige de Bacquincourt au château, lieu seigneurial dudit lieu à cause du décès arrivé à messire François de Broye vivant, chevalier, fait à la requête de dame Marie de Ry, vefve dudit deffunct, etc.

Après le détail général de la cuisine suivi de l'estimation de chaque objet, le tabellion juré arrive aux meubles, à l'argenterie et à la tapisserie.

- Item. Une cassette couverte de tapisserie de point croisé. xvij l.
- Item. Deux bahuts avec une grande cassette telle quelle prise. xij l.
- Item. Ung grand miroir garni d'argent servant à la chambre telle quelle prisé. x l.
- Item. La tapisserie tendue à la chambre basse contenant cinq pièces, tous ensemble telle quelle prise, cy. xxx l.
- Item. Deux rideaux verts de Sarge servant aux fenestres, avec deux verges de fer telle quelle prise, dix liures. x l.
- Item. Deux coffres servant de bahut telle quelle prise. vj l.
- Item. Ung lit garni d'une paillasse, matelat, traersin, lit de plume et d'une couverture avec le tour de li de point dongri telle quelle prise, deux cents liures. iij<sup>o</sup> l.
- Item. Une table avec le tapi pendant de point dongri pareil au lit tel quelle prise, quinze liures, icy. xv l.
- Item. Ung aultre lit garni d'une paillasse, lit de plume, traersin avec une couverture et tour de lit destoffe grise telle quelle prise, trente-cinq liures. xxxv l.
- Item. Une table et le tapi pendant pareil au lit gris telle quelle prise, icy six liures. vj l.
- Item. Unze chesses de tapisserie de point dongri prise telle quelle prise, icy quarante-quatre liures. xxxiiij l.

M. de Pistoye, chef de bureau au ministère des travaux publics et chargé en cette qualité d'une grande et vaste question relative à l'agriculture et au commerce, celle des irrigations interprète d'une manière fort ingénieuse la légende de saint Gond, anachorète au diocèse de Troyes relativement aux marais qui ont conservé son nom. Il cite à ce sujet l'histoire d'un de ses amis, M. le chanoine Clouet, bibliothécaire de Verdun.

La Société n'a pas de fait de ce genre à enregistrer dans ses Annales, mais elle n'en pas moins M. de Pistoye dont elle apprécie les hautes connaissances et le sincère dévouement de vouloir bien à l'occasion lui rappeler ce qui aurait été fait, ou ce qui serait à faire dans le département sous le rapport des irrigations. L'étude de l'agriculture ancienne, ses procédés comparés à ceux de l'agriculture nouvelle entrent dans ses attributions, et elle s'estimerait heureuse d'avoir à inscrire dans son Bulletin des communications qui intéressent à la fois le bien-être des individus et le pays tout entier.

M. l'abbé Lecomte signale la découverte de 800 médailles romaines dans le canton de Braisne, et il remet à ce sujet la note suivante.

*Découverte de médailles romaines.*

• Dernièrement on a signalé la découverte de 5,000 médailles romaines près de Villenontoire. Un rapport a été présenté à ce sujet à notre Société. Une découverte du même genre vient d'avoir lieu dans le canton de Braisne. Je ne prétends pas ici vous donner tous les renseignements désirables sur les 800 médailles trouvées récemment, mais je vous dirai ce que j'en ai appris. Ce fut entre Quincy, Limé et le Mont-Notre-Dame, et sur le terroir de Quincy, au lieu dit le *chemin du Pont-de-Pierre*, en face l'endroit appelé le *Vieux-Moulin*, que des ter-

rassiers occupés à niveler l'ancien chemin de Mont-Notre-Dame à Limé trouvèrent à un demi mètre du sol un vase brisé de terre rougeâtre avec anses grossières. Il contenait plus de 700 médailles en grand, moyen et petit bronze; le reste fut trouvé épars à l'entour. Plusieurs débris de poteries parmi lesquels de la poterie très-fine, rouge, noire, vernissée étaient gisants dans le terrain; les restes d'une amphore et une de ces meules portatives avec lesquels le soldat et le paysan romain se faisaient de la farine au fur et à mesure de la consommation se sont également trouvés quelques jours après. La meule qu'on a brisée porte environ 40 centimètres de diamètre. Plusieurs monnaies que j'ai vues portent l'effigie de Constantin, de Maximilien et d'Aurélien avec des revers variés; temple, génie du peuple romain, etc. Si de nouveaux détails me parvenaient, je serais heureux de vous les communiquer. Au reste 600 de ces médailles sont parties pour Paris avec un M. Bissoire, qui en avait fait l'acquisition au moyen de 25 fr. 200 autres sont à Jouaignes dans les mains du percepteur. J'ai failli les voir, car M. Mazure, membre de l'ancienne commission départementale et numismate distingué ayant eu l'obligeance de m'entraîner sur le lieu de la découverte, où j'ai pu recueillir les renseignements donnés plus haut, nous avons poussé notre course jusqu'à Jouaignes; mais ce jour-là nos médailles se trouvaient à Soissons, et nous sommes revenus fiers seulement de notre bonne volonté.

M. Destrez de Vailly rend compte verbalement de ses recherches sur l'époque gauloise, romaine et franque. Il croit que les Gaulois sont originaires d'Asie et qu'ils ont débarqué dans l'Armorique. Ce fait important paraît être une certitude pour M. Destrez.

M. l'abbé Poquet ne partage pas l'opinion de l'honorable membre quant au débarquement; les Galates ou Gaulois n'ont pas pris selon lui le chemin des mers pour



envahir nos contrées, mais ils ont remonté lentement les zones septentrionales d'où ils ont débordé sur l'Europe occidentale. C'est faire à l'Armorique jouer un rôle beaucoup trop considérable que de l'accuser d'avoir ouvert ses rives hospitalières à toutes ces hordes de barbares. C'est bien assez de lui laisser la responsabilité historique de son invasion et de son occupation par les Normands. Une discussion plus approfondie et plus sérieuse sera reprise sur ce point d'histoire lorsque M. Destrez donnera son travail.

M. l'abbé Lecomte a la parole pour lire un mémoire sur les vitraux de Parfondru, près Laon. L'auteur s'élève avec raison contre l'incurie où on a laissé ces belles verrières, et il inflige un blâme mérité à ceux qui les ont laissé tomber et périr.

#### **Vitraux de Parfondru.**

Messieurs en nous formant il y a peu d'années en Société archéologique, nous avons pris l'engagement d'élever la voix contre tout ce qui dégrade ou anéantit les monuments. Cette mission que nous nous sommes donnée, je viens encore la remplir aujourd'hui et appeler votre attention sur vingt-quatre sujets de vitraux que le village de Parfondru laisse tomber et périr chaque jour. C'est chose pénible à voir qu'à la proximité d'une ville comme Laon, qui compte dans son sein tant d'archéologues instruits et d'amateurs éclairés, un village signalé déjà pour ses vitres peintes puisse impunément les laisser s'anéantir par une déplorable insouciance. Aussi en me décidant à élever la voix en faveur de ces richesses que nous ont léguées nos pères me suis-je pris à espérer que l'intérêt public et le zèle si empressé de nos administrateurs viendraient enfin mettre un terme à ces dégradations. Puissé-je aussi engager les habitants de ce vil-

lage à protéger mieux à l'avenir les précieux monuments qu'ils possèdent.

L'église de Parfondru à peu près tout entière appartient à l'époque flamboyante, c'est-à-dire au 15<sup>e</sup> siècle. En pénétrant dans son enceinte, on est tout d'abord désagréablement surpris de se voir entouré d'une manière de beffroi qui obstrue le passage et choque la vue. Au milieu de cet étrange abus de charpente est une tribune depuis longtemps abandonnée et d'un travail de la renaissance assez délicat. L'on y voit figurer en consoles les apôtres, les évangélistes, ou les signes qui les distinguent ; en tout douze sujets profondément sculptés dans le chêne. Près de là se trouve une cuve baptismale sculptée de feuilles grasses. Voilà pour la nef. Je ne dirai rien des pierres et des inscriptions tumulaires du 15<sup>e</sup> siècle, pas plus que des grossières sculptures modernes portant écrits les noms de quelques nobles défunts du terroir ; ce serait peine perdue, car les noms de ces personnages ne sauraient trahir l'anonyme. Passons donc à nos malheureux vitraux si tristement mutilés. Vous en voyez les restes attachés à quatre fenêtres flamboyantes du sanctuaire et à trois autres du même style dans les deux chapelles latérales.

Dès le premier pas nous nous heurtons à une œuvre de vandalisme. A gauche dans le sanctuaire, c'est-à-dire du côté de l'Évangile, le premier vitrail, bien qu'entièrement intact et composé de cinq sujets, a été rendu inutile de la manière la plus inconcevable. Mais à quoi donc servirait-il à ces vitraux d'avoir de riches couleurs, des personnages pleins d'âme et de vie, de rappeler de touchants souvenirs de la vie du Sauveur, si tout cela demeure caché, obscur et invisible ? C'est pourtant à cela qu'est parvenu l'habile homme qui sut adosser une sacristie à cette riche verrière. Le toit en s'appuyant contre la fenêtre la coupe diagonalement par le haut et la dérobe.

presqu'entièrement aux regards. Quand on songe qu'il y a en face une fenêtre en verres blancs exposée au midi, avec emplacement parallèle à celui qu'on a si mal choisi au nord de l'église, on a peine à concevoir une pareille décision.

Or, voici les sujets du vitrail tels que j'ai pu les saisir par le contour des plombs. En tête, c'est-à-dire dans le cœur flamboyant qui repose sur le meneau central et s'adosse aux deux ogives de la fenêtre, le *Père éternel* assis et coiffé de la tiare pontificale tient entre ses genoux Jésus-Christ, son fils unique attaché à la croix. Cette composition fort remarquable est assez rare pour donner à notre fenêtre un intérêt particulier. Dans ce sujet symbolique, le Père éternel présente à notre imitation le modèle montré sur la montagne, le modèle des chrétiens : la résignation et l'obéissance personnifiées. Les deux baies inférieures de la fenêtre se composent chacune de deux panneaux où l'on voit d'abord, en descendant par la gauche, *saint Joachim* dans le temple qui reçoit un avis du ciel touchant la naissance du précurseur. Sous ce panneau, on reconnaît distinctement l'*Annonciation* ; l'ange Gabriel lut à Marie la proposition dont il est chargé : elle peut devenir la mère de Dieu. Celle-ci n'accepte qu'à la condition de demeurer toujours Vierge, ce qui est figuré par un lys placé entre les deux interlocuteurs. L'autre baie se compose également de deux sujets superposés dont le premier, parallèle à saint Joachim, représente la campagne de *Bethléem* où s'éveillent des *bergers* et des *bergères* épars au milieu de leurs moutons et appuyés sur de longues houlettes. Les anges ont commencé leur *concert céleste* au milieu d'une lumière éblouissante, et les bergers écoutent et regardent la bouche ouverte. Quant au second sujet placé au-dessous, il m'a paru être l'*Adoration de ces mêmes bergers* accourus à l'étable sur la foi des anges. Ils y adorent leur messie et

leur Dieu qu'ils ont facilement reconnu au signe indiqué : c'est un enfant couché dans une crèche et enveloppé de langes.

Telle est la verrière qu'on n'a pas craint de soustraire à notre admiration. Désormais la laissera-t-on perdue ainsi pour les arts et pour les fidèles ? J'ose espérer que non, car il sera facile sans de grandes dépenses de la substituer aux vitres de la fenêtre placée en face. Cette inversion dans la disposition des vitraux trouvera son excuse dans la nécessité de rendre à la vie une verrière perdue et ensevelie depuis trop longtemps.

De cette fenêtre géminée si nous passons à la suivante, nous aurons encore à déplorer les effets de l'insouciance. Cinq sujets fort intéressants de la passion la remplissaient il y a peu d'années. Le premier qu'on a conservé nous offre Jésus en prière au jardin des Oliviers ; son visage est abattu et tout son corps est affaissé. Il regarde le ciel avec une douloureuse résignation et dit le *fiat* tant désiré. Saint Pierre dort sur le premier plan ainsi que plusieurs apôtres. Les deux sujets qui venaient à la suite ont disparu. Tout le monde dans le village vous dira encore ce qu'ils représentaient, preuve que c'est d'hier qu'on les a laissés tomber. Le premier des deux panneaux figurait la *Trahison de Judas* et saint Pierre coupant l'oreille de *Malchus*, le second la *Chute et la conversion de saint Pierre*. Je ne vous dirai pas comment ils ont disparu si récemment ; mais s'ils ont été les victimes de l'insouciance des préposés de l'église, on peut apprécier l'imminence du péril pour tout le reste. La seconde partie de la fenêtre contient le quatrième et le cinquième sujet, suite des trois qui précédaient. *Jésus* paraît d'abord *devant Paul*. Le gouverneur romain est coiffé d'un turban. Juge infidèle et lâche, il se lave les mains comme s'il pouvait effacer de sa conscience et de son front la tache de sang qu'y imprimait son injuste sentence. La vic-

time de ce bourreau est devant lui, entourée d'accusateurs qui lui tiennent les bras croisés par derrière ; on dirait qu'ils craignent de le voir encore échapper à leurs violences. Le dernier panneau, où du premier abord on croit voir le donateur agenouillé au bas du sujet, développe l'histoire du *Couronnement d'épines*. Deux formes de sauvages à figures patibulaires enfoncent sur la tête de l'homme-Dieu la couronne d'épines ; ils sont armés de bâtons et de roseaux. Un des bourreaux apporte une sorte de palme en guise de sceptre pour compléter leur cruelle dérision. Il serait possible que le prétendu donateur agenouillé ne soit autre chose qu'un juif se moquant de la royauté du Sauveur et lui disant : *Ave rex judeorum*.

Nous avons encore dans le sanctuaire deux vitraux à étudier, celui du maître-autel et celui qui l'accompagne à droite. Vraiment je joue de malheur, car il n'est pas une seule verrière de cette église où je n'ai dû reconnaître la main du vandalisme. Nous l'avons reconnu dans les deux premières, et ici encore nous pouvons affirmer qu'il y a eu transposition flagrante entre le vitrail du maître-autel et le vitrail qui le suit. L'usage inviolable de toutes les époques ogivales prouve ce que j'avance. Pour peu qu'on ait examiné la position des vitraux peints, on a dû remarquer en effet que toujours les sujets se suivent d'une manière chronologique, et de plus qu'invariablement leur disposition amène au-dessus de l'autel du sacrifice de la messe le sacrifice de la croix ; et cette disposition, on ne peut en douter, fut rigoureusement observée à Parfondru comme partout ailleurs. Mais un jour quelque bel esprit sera venu changer tout cela. Hélas ! il y a tant de ces brouillons qui ne doutent de rien et ne laissent trace de leur passage que par des sottises quelquefois irréparables. Aussi, grâce à quelqu'étourdi de ce genre, nous allons voir l'ascension avant le crucifiement.

La verrière du maître-autel commence actuellement

par un *blason* de gueule au dextrochère de... tenant un ciboire surmonté d'une hostie d'argent. Si ce blason ne s'était trouvé répété dans une autre verrière, j'inclinai à le croire la signature de quelque confrérie de la passion ou du saint-sacrement, car il est certain qu'au 16<sup>e</sup> siècle les confréries avaient fini par adopter des armes parlantes ou figurées; mais si ces armoiries appartiennent à quelque seigneur du lieu ou des environs, les savants nous le diront.

Sous ce blason, le premier panneau de gauche décrit l'*Ascension* de notre Seigneur. On ne voit plus que les pieds du Sauveur et le bord inférieur de ses vêtements. Les apôtres debout, la sainte Vierge au milieu d'eux tiennent leurs regards fixés sur Jésus-Christ montant au ciel. La *Pentecôte* occupe le panneau inférieur. Les langues de feu sont descendues sur les apôtres rassemblés. Marie occupe le centre de cette église primitive et l'Esprit Saint la remplit de sa lumière et de ses ardeurs. Les deux panneaux de droite renferment d'abord la *Mort de la sainte Vierge*. Les apôtres et quelques fidèles entourent le corps inanimé de la mère de Dieu. Saint Pierre en chape et tenant un goupillon jette de l'eau bénite sur les restes inanimés de Marie. Saint Jean qui n'a point quitté la mère du Sauveur est au chevet de la défunte; un candelabre brûle auprès du lit funèbre. De cet intéressant sujet nous arrivons à l'*Assomption*. Marie n'a point senti la corruption du tombeau; elle s'élève radieuse et pure de cette terre de péché. Une auréole nymbe ovale l'environne toute entière; le disque argenté de la lune est sous les pieds de cette reine du ciel, et quatre chérubins emportent leur nouvelle souveraine. Telle est la troisième verrière.

La dernière du sanctuaire commence par un ex-voto surmonté d'un *blason* d'or chargé d'un bélier ou d'un bœuf d'argent. Durant le cours des 15<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles, les

signatures se plaçaient humblement au bas des vitraux (1) et rarement les armoiries mêlaient leurs idées de grandeur profane aux nobles et hautes pensées de la religion. Mais à partir du 13<sup>e</sup> siècle, non-seulement les donateurs de vitraux se font connaître par les armes de leurs familles, mais ils attachent encore leur nom à tout ce qu'ils donnent : chasubles, tableaux et verrières ; souvent même ils se présentent en personne, eux, leur femme et leurs enfants agenouillés, afin que personne n'ignorant leur générosité on pense à prier pour eux. Je ne citerai pour exemple : que les vitraux de La Ferté-Milon et ceux de renaissance qui sont à Saint-Quentin, près de la sacristie ; mais il en est bien d'autres où l'on apprécie de plus en plus l'utilité de la science héraldique pour l'intelligence de nos monuments. Combien en effet ne serait-il pas utile de connaître les blasons des diverses abbayes, des familles et des alliances, des confréries et des corporations aux diverses époques de notre histoire locale !

Le vitrail de Parfondru donne au donateur un philactère volant que je n'ai pas eu le temps de déchiffrer. Il contient comme toujours une prière indiquant l'objet du vœu. Le premier sujet à gauche de l'ex-voto présente une scène très-animée de la passion. Le *Sauveur gravit la montagne* de son sacrifice chargé de sa croix dont la pesanteur l'accable ; il est tombé sous le fardeau et semble près d'expirer. Sa sainte mère abîmée de douleurs s'approche de son divin fils. Hélas ! elle verra de plus

---

(1) C'est ainsi que dans un vitrail du 13<sup>e</sup> siècle, à la chapelle de la Vierge de la collégiale de Saint-Quentin, il y a, pour signature au bas de la verrière donnée par des chevaliers, trois sujets représentant l'un l'assaut et la défense d'une forteresse par des guerriers bardés de fer (ce qui indiquait les devoirs militaires des donateurs), et l'autre figurait un roi assis sur son trône et frappant du plat de son épée le dos d'un guerrier agenouillé devant lui (manière autrefois de faire un chevalier.)

près la cruauté de bourreaux qui poussent et frappent du pied et insultent le Sauveur. Autour de cette scène est le groupe éploré des filles de Jérusalem. Pour trouver le sujet suivant, il faut prendre à la droite de celui que nous venons de voir ; il contient *Jésus en croix* entre les deux larrons crucifiés avec lui. La grande victime du genre humain a le privilège d'être clouée à son gibet, tandis que les bandits qu'on lui a donnés pour accolytes sont attachés avec des cordes. Ce spectacle a trouvé Marie sans force ; elle est assise aux pieds de la croix, plongée dans une douleur immense. De l'autre côté de la croix, j'ai cru reconnaître la Madeleine au lieu du disciple bien aimé. Le troisième sujet se trouve au-dessous du premier. Joseph d'Arimathie *descend de la croix* le corps de Jésus ; il le soutient par les bras au milieu de l'échelle et Nicodème retient la chute. La sainte Vierge, dont les larmes ne cessent de couler, tient les mains jointes dans une résignation muette en regardant descendre le corps inanimé de son fils. Enfin vis-à-vis de cette scène, dans un panneau de droite, on voit le corps du *Sauveur dans les bras de sa mère* au pied de la croix. Elle le baigne de ses pleurs, l'enlace dans des étreintes d'inexprimables angoisses, lui soutient la tête et les épaules pour le contempler encore ; elle pleure et toutes les femmes qui l'entourent pleurent avec elle. Saint Jean est debout près de Marie qu'il n'abandonnera jamais.

Tels sont les intéressants vitraux du sanctuaire échappés jusqu'ici, on ne sait comment, au malheur qui les attend bientôt si l'on n'y met bon ordre. Et pour que mes craintes ne vous paraissent pas exagérées, je vous prie seulement de descendre dans la chapelle du nord adossée à la sacristie, et je vous montrerai d'abord une fenêtre au-dessus de l'autel, que l'on a su masquer avec autant d'intelligence que la première du sanctuaire. Deux panneaux et peut-être quatre se trouvent entièrement



cachés par une mauvaise croûte accolé de deux planches grossièrement barbouillées ; le tout enchâssé dans une corniche de même fabrique. Et ceux qui faisaient ces chefs-d'œuvre se sont cru sans doute, dans leur temps, des restaurateurs et des bienfaiteurs de l'église..., à peu près comme les gens qui faisaient sauter le portail de Braisne et brisaient ses statues peintes et ses voussours historiés ! Le seul sujet qu'il m'a été possible de saisir est placé à la pointe de l'ogive : c'est *Jésus en croix* ayant à ses côtés sa mère et saint Jean. Mais passons à la verrière de cette chapelle donnant sur le nord. On ne trouve pas de termes pour exprimer l'indignation et la pitié dont on est saisi à la vue d'une verrière riche encore, il y a peu d'années, et peut-être il y a peu de mois, de toutes ses vitres peintes et dont il ne reste plus aujourd'hui que les plombs. L'effet que produit sur vous un pareil squelette de vitrail est impossible à décrire.

La pointe ogivale avait un blason d'évêque dont il n'est resté qu'une partie de l'entourage : c'était la signature. Au dessous à gauche venait dans un riche costume une sainte martyre tenant en main la palme du triomphe : un philactère portait son nom, suivi d'une invocation. Derrière la sainte s'élève à peu de distance un palais somptueux d'un luxe oriental. Mais si nous n'avons rien trouvé d'intact dans cette partie gauche de la fenêtre, que dire du côté droit ? Il ne contient plus qu'un évêque qui bénit. Le personnage qui fut en face de cet évêque portait en main une croix triomphale, et au bas est le blason que je supposais d'abord appartenir à une confrérie du Saint-Sacrement ; enfin tout est à jour dans cette verrière.

Dans la chapelle du Midi, il existe pour dernier fragment un fort beau saint Pierre tenant les clefs du royaume des cieux.

Maintenant résumons : je ne veux plus revenir sur la perte irréparable de tous ces vitraux, ce sont des actes

consommés ; mais désormais il est important de veiller à la conservation de ce qui reste, et c'est avec l'espoir d'être utile que je vais hasarder quelques conseils. Les vitraux périssent par l'imprévoyance qui ne garantit pas des accidents à venir, ou par le défaut de vigilance et de soins, qui laisse empirer le mal et le rend irréparable. Afin d'arrêter les causes extérieures de ruine pour une église isolée sur la place publique d'un village, il serait bon de placer en dehors des vitres peintes, ou un grillage en fil de fer, ou bien, ce qui ne serait pas dispendieux, des cloisons d'osier (1) qui, après tout, assureraient suffisamment la conservation des verrières. Mais sitôt qu'un panneau est ébranlé, sitôt qu'une partie de vitre peinte tend à s'échapper de la résille de plomb, c'est alors que la vigilance et l'activité sont nécessaires ; souvent pour avoir attendu quelques semaines on a tout laissé périr. C'est ainsi que par des lenteurs apportées à la réparation de deux panneaux de vitres sur la passion, Sermoise les a vu disparaître il y a trois ou quatre ans.

En signalant le déplorable état des vitraux de Parfondru, je n'ai pas assurément prétendu faire tomber le reproche d'incurie et de négligence sur quelqu'un en particulier. Mais comme j'ai toujours eu la conviction qu'un édifice public remis aux soins d'un administrateur, laïque ou ecclésiastique, doit être sauvegardé avec toute la sollicitude qu'a droit d'exiger la Société, j'ai cru qu'il ne serait pas inutile de rappeler aux fabriques et aux conseils municipaux, des communes qu'il sont responsables des monuments, objets d'art et papiers confiés à leur surveillance.

---

(1) Ces cloisons sont laides et obscures, il est vrai, mais qu'on trouve un moyen meilleur de préserver les verrières sans obliger à plus de dépenses.

### Vaux-sous-Laon.

J'ai besoin, Messieurs, en terminant, de me reposer sur une œuvre de conservation qui mérite tous vos éloges et intéresse les arts aussi bien que l'histoire. Il y a quelques mois à peine, M. l'abbé Degoix, curé de Vaux-sous-Laon ayant appris qu'il y avait quelque part dans un grenier une tapisserie fort ancienne représentant une suite de sujets religieux, s'empressa de faire une visite au propriétaire de cette relique de l'art au moyen-âge. Il n'eut pas de peine à obtenir pour son église une vieillerie qui pourrissait inutile au milieu de la poussière. Or cette vieillerie était une tapisserie en soie de quatre ou cinq mètres de long sur trente-cinq ou quarante centimètres de haut, comprenant onze sujets sur la sainte Vierge et sur notre Seigneur. Les voici par ordre : le *Mariage de la sainte Vierge* ; le prêtre juif est entre les deux époux. *L'Annonciation* ; l'esprit saint est au-dessus de Marie, sa chaste épouse : le lys de la virginité sépare l'ange de la sainte Vierge. L'ange Gabriel prononce les paroles : *Ave gratia plena* écrites sur un phylactère. *La Visitation*. *La Naissance de Jésus-Christ* ; la sainte Vierge et saint Joseph sont à genoux. *L'apparition aux Bergers de Bethléem* ; un ange leur chante le *Gloria in excelsis* qu'il porte écrit sur une banderole ; les bergers restent appuyés sur leurs houlettes. *La Circoncision*. *L'Adoration des Mages* ; l'un des trois est Ethiopien. La scène se passe dans un château crénelé. *La Purification* : deux tourterelles sont là sur une table. *La Fuite en Egypte* : on voit derrière les blés les soldats d'Hérode qui se hâtent d'arriver à Bethléem, de peur que le nouveau roi ne vienne à leur échapper. *Le Massacre des Innocents* : Hérode y est présent ; une mère arrache son enfant aux soldats égorgeurs. Enfin *Jésus-Christ au milieu des Docteurs*.

Cette tapisserie, qui paraît remonter au temps d'Henri IV, a vraiment du mérite et nous devons féliciter M. le curé de Vaux d'en avoir su apprécier la valeur religieuse et artistique. Aussi apprendrez-vous avec le plus grand plaisir que ce reste précieux est aujourd'hui dans l'église de Vaux, richement encadré et placé honorablement dans la chapelle de la Vierge, à la portée des fidèles. Que n'avons-nous souvent de pareils faits à enregistrer dans nos Bulletins! cela soulagerait le cœur et donnerait un peu d'espoir en l'avenir. Ces faits ne seraient pas aussi rares si l'on voulait prendre la peine de donner à la jeunesse actuelle quelques notions sur l'art antique. En lui formant le goût, on assurerait ainsi la conservation future des objets précieux beaucoup mieux que par toutes les prescriptions et ordonnances, car rien ne peut suppléer le goût et le manque de notions architecturales. Les architectes, maçons et menuisiers qu'on emploie aujourd'hui se donnant tous pour des génies de première force, comment pouvoir corriger leurs bévues? On laissera donc tout faire et tout dégrader!

---

M. l'abbé Poquet donne connaissance à la Société d'un règlement de police fait en 1669 pour la seigneurie d'Espieds. Ce document, extrêmement curieux et quant à sa forme et quant aux choses qu'il contient, est extrait des greffes du bailliage de Château-Thierry. Nous l'avons dit plusieurs fois, c'est dans de semblables dépôts qu'il faut aller fouiller. On trouve là souvent une riche collection d'inventaires, de procès relatifs aux abbayes, aux seigneuries. Dans ces pièces de droit sont consignées l'histoire du monastère, l'origine et les privilèges du seigneur, la constatation de l'état des lieux, pièces très-importantes pour le succès des doctrines archéologiques.

## RÈGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE

*Pour être observés dans la vicomté, terre et seigneurie  
d'Espiez.*

Nous Nicolas-Victor Alvarez de Tolède, abbé, comte de Moutmont, par la permission divine, commendataire perpétuel de la prévôté de Marizy-Saint-Mard, vicomte et seigneur d'Espiez et autres lieux.

1. — Deffendons à toutes personnes demeurantes dans la vicomté, terre et seigneurie d'Espiez de jurer ou de blasphémer le saint nom de Dieu, des saints ou saintes, à peine de punition corporelle et de six livres d'amende.

2. — Deffendons de travailler en toute l'étendue de notre seigneurie d'Espiez les dimanches et fêtes chômées à des œuvres serviles, et de labourages sans nécessité et sans avoir auparavant obtenu permission de l'église et de notre procureur fiscal, à peine de six livres d'amende.

3. — Deffendons à tous nos sujets et vassaux dudit Espiez de jouer durant la messe, le catéchisme et vêpres, soit dans les rues, soit dans le cabaret, maison ou autre lieu de notre seigneurie et vicomté, à peine de six livres d'amende pour la première fois et de punition corporelle en cas de récidive.

4. — Deffendons de rien faire d'indécet dans l'église, d'y pendre des chapeaux à hauteur durant le service divin, de cracher sur les marchepieds des autels ou de s'accouder sur lesdits autels, à peine de quatre livres de cire blanche pour le luminaire de l'église.

5. — Deffendons sous les mêmes peines que dessus de faire bruit dans l'église durant le service divin, ny de s'arrêter durant ou aprez ledit service sous le porche de ladite église pour y causer ou pour y compter de l'argent.

6. — Deffendons aux femmes de ladite paroisse d'Es-

piez de souffrir que leurs petits enfants courent çà et là dans l'église durant le service divin, ou qu'ils y fassent bruit sous peine (après la première monition qui leur en sera faite de les en empêcher) d'aumôner d'une demi livre de cire blanche au luminaire de ladite église.

7. — Deffendons auxdites femmes de ladite paroisse de précéder les hommes à la procession ou autres cérémonies de l'église, ou de recevoir et prendre le pain béni avant le clergé, les officiers de notre justice et les marguilliers, à peine d'aumône à la fabrique de l'église d'Espiez une liure de cire blanche pour chaque fois.

8. — Deffendons aux grands garçons de la dite paroisse et à tous autres qui ont fait leur première communion de précéder le clergé en la procession; leur enjoignons de suivre ledit clergé et de s'y comporter modestement et dans le silence, à peine d'un carterou de cire blanche pour le luminaire de l'église pour la première fois, et de plus grande peine en cas de récidive.

9. — Deffendons à tous nos vassaux d'Espiez de passer dans le cimetièrre et de s'en servir d'un chemin de passage, ny d'y rien faire d'indécent, ny d'y laisser paître les bestiaux, sous peine de cinq sols d'amende pour chaque bête; enjoignons que la clôture en soit incessamment réparée à fais communs de tous les parroissiens et les portes tenues fermées.

10. — Deffendons à toutes personnes dans l'étendue de notre justice de faire danses publiques avec scandale les jours de dimanches et fêtes, à peine de six livres d'amende.

11. — Deffendons aux laboureurs et autres qui envoient paître leurs bestiaux par leurs enfants ou domestiques de les laisser paître pendant la messe de paroisse, sous peine de dix sols d'amende pour chaque bête de gros bétail.

12. — Nous deffendons aux bergers et autres pastres

de lâcher le bétail pour les mener aux champs, ou de les ramener à la maison durant la messe de paroisse, à peine de vingt sols d'amende.

13. — Nous deffendons auxdits bergers et pastres, et à quelque personne que ce soit de mener les bestiaux et les laisser paître dans les chaumes que vingt-quatre heures après que les gerbes en auront été levées, à peine de deux sols d'amende pour chaque bête de menu bétail et de quatre sols pour chaque bête de gros bétail.

14. — Nous deffendons à toutes personnes de faire proie à part dans la paroisse, s'ils ne sont demeurant dans des maisons à fermes éloignées des autres, comme aussi de laisser aller le bétail avant que les pastres soient prêts de les conduire aux champs, à peine d'un sol d'amende pour chaque bête.

15. — Nous deffendons à toutes personnes de laisser paître les porcs dans les prés deuant et après la fauche, à peine de sept sols six deniers d'amende pour chaque porc.

16. — Nous deffendons à toutes personnes de laisser paître les bestiaux dans le pré Saint-Mard deuant et après la fauche, à peine de deux sols d'amende pour chaque bête, si ce n'est du consentement du receueur de notre seigneurie.

17. — Nous deffendons à toutes personnes de prendre les éteuilles, ou de cueillir et arracher des herbes dans les champs ensemencés sans le consentement des propriétaires desdits champs, à peine de soixante sols d'amende.

18. — Nous deffendons à toutes personnes de glaner dans les jauelles ou dans les gerbes auant qu'elles ne soient en tas, si ce n'est du consentement des propriétaires, à peine de soixante sols d'amende.

19. — Nous deffendons à toutes personnes d'enleuer les grains creus dans leurs héritages auant que les gerbes

en aient été comptées et le droit de dixme payé, sous les peines portées par les ordonnances du roy, notre seigneur.

20. — Nous deffendons pareillement à toutes personnes d'enleuer les gerbes des champs auant le soleil leué et après le soleil couché, à peine de six livres d'amende, si ce n'est qu'en cas d'urgente nécessité qui pourrait exiger le contraire et en ayant obtenu permission de notre procureur fiscal.

21. — Nous deffendons à toutes personnes de fourrager, prendre du bois, fruits, légumes, herbes, foin ou grains sur les terres d'autrui, soit qu'elles soient closes de murailles, soit qu'elles ne le soient pas, à peine de soixante sols, punition corporelle, et de rembourser celui à qui le tort aura été fait.

22. — Nous deffendons à toutes personnes de piquer ou houier, ou labourer, ou entreprendre sur les grands chemins, à peine de soixante sols d'amende.

23. — Nous deffendons à toutes personnes d'abattre, sans permission de notre procureur fiscal, aucuns arbres sur les chemins, sur les bords des fossés ou sur leurs héritages, à peine de six livres d'amende et de confiscation desdits arbres abattus.

24. — Nous deffendons à toutes personnes de mettre les chanvres à la roise dans le rut d'Espiez, depuis le trou Ioffrin jusqu'au Pont-de-Pierre, comme aussi de sécher lesdits chanvres aux fours, à peine de six livres d'amende.

25. — Nous deffendons à toutes personnes de détourner les eaux de leurs cours ordinaires sans permission, à peine de six livres d'amende.

26. — Nous deffendons à toutes personnes de lauer dans les fontaines, d'y faire aucune lessive ou d'y mettre roiser du chanvre, à peine de six livres d'amende.

27. — Nous deffendons à toutes personnes de puiser de l'eau aux fontaines destinées à boire avec des vaisseaux



sales et chaudrons noirs, à peine de soixante sols d'amende.

28. — Nous deffendons à toutes personnes de mettre ou faire mettre des bêtes mortes sur les grands chemins, près des fontaines ioignant les maisons au village, ny sur les terres d'autrui, à peine de six livres d'amende.

29. — Nous deffendons à toutes personnes nobles ou roturières de chasser dans l'étendue de notre vicomté et seigneurie d'Espiez, d'y tirer gibier, pigeons, les attirer ou tendre lacets sur les peines portées par l'ordonnance du roy, notre seigneur.

30. — Nous deffendons à toutes personnes de laisser courir leurs chiens dans les champs s'ils n'ont au col un billot de deux pieds de long et de quatre pouces de tour, à peine de six livres d'amende.

31. — Nous deffendons à toutes personnes, nos sujets et vassaux, soit tauernier ou autres de vendre vin ou autre breuvage pendant le cours du ban, qui est depuis le samedi-Saint jusqu'au samedi de la Pentecôte, à peine de six livres d'amende.

32. — Nous deffendons à toutes personnes de vendre du vin ou autre breuvage, vendre ou acheter aucun grains, que les pots, poids et mesures n'aient été épalez et ajustez par nos officiers, à peine de six livres d'amende.

33. — Nous deffendons à toutes personnes dans l'étendue de notre vicomté, terre et seigneurie d'Espiez de tuer bœufs, moutons ou autres bestiaux pour vendre que premièrement i's n'aient été visités par nos officiers auxquels en appartiennent les langues, à peine de six livres d'amende.

34. — Nous deffendons à tous hôteliers, cabaretiers de donner à manger ou à boire durant le service diuin à quelque passant par grande nécessité, à peine de six livres d'amende pour chaque hôtelier ou cabaretier et autres de nos vassaux qui seront trouvez chez eux.

35. — Nous deffendons pareillement auxdits hôteliers et cabaretiers de donner à manger et à boire chez eux à nos sujets et vassaux daant la messe les fêtes et dimanches, et de les retenir chez eux au-delà de sept heures du soir en hyuer et neuf heures en été, à peine de six livres d'amende pour chaque cabaretier, et de pareille somme pour chacun de nos vassaux qui y seront trouuez.

36. — Nous deffendons à toutes personnes de receler les droits de vin, ayant lots et ventes qui nous sont deüs à cause des venditions des maisons et héritages dans notre censive, à peine de six livres d'amende quarante iours après les venditions; laissons à nos officiers de condamner à une amende plus forte ceux qui n'auront pas présenté leurs contrats d'acquisitions à nos receueurs ou autres personnes aiant de ce pouuoir de nous pour et reensaisinez.

37. — Nous deffendons à toutes personnes de faire bâtir sur les héritages situez dans l'étendue de notre vicomté, terre et seigneurie s'ils n'ont pris alignement de nos officiers, à peine de six livres d'amende.

38. — Nous deffendons aux meuniers de prendre plus que la mesure ordinaire qu'ils seront tenus d'apporter deux fois par chacun an à nos officiers et qui sera attachée à l'entremise, à peine de six livres d'amende.

39. — Nous deffendons auxdits meuniers de moudre s'ils n'ont l'eau suffisante; ordonnons à nos officiers de condamner les contreuenants à dix livres d'amende et à réparer les détériorations qui en seront arrivées à nos moulins.

40. — Nous ordonnons à tous nos vassaux et parroisiens de notre vicomté d'Espiez conformément à la déclaration du roy, notre seigneur, du 15 décembre 1698 de rendre l'honneur et le respect qu'ils doiuent à tout ce qui regarde la religion dedans et dehors l'église, d'honorer M. le curé et de recevoir avec déférence les avis

qu'il leur donnera dans l'église, soit afin qu'ils y gardent le silence, soit afin qu'ils se mettent dans des postures convenables à l'office, soit en autres choses concernant la religion et leur conduite spirituelle, à peine pour les contrevenants d'aumôner au luminaire de l'église une livre de cire blanche; ordonnons à nos officiers de dresser des procez-verbaux contre ceux qui manqueront de déférence aux monitions de leur pasteur et qui contreviendront à nos ordres.

41. — Nous ordonnons conformément à ladite déclaration du 15 décembre 1698 aux pères et aux mères, tuteurs et autres qui sont chargés de l'éducation des enfants en cette *commune*, paroisse d'Espiez, d'envoyer aux écoles et aux catéchismes lesdits enfants qui sont au-dessous de quatorze ans ou qui n'ont pas encore fait leur première communion, à peine de dix sols d'amende aumônée à l'église payables par lesdits parents pour chaque enfant qui manquera d'assister deux fois consécutives, hors les cas de maladie ou d'infirmité au catéchisme, et à peine de pareille somme de dix sols pour chaque enfant qui manquera un mois durant sans aller à l'école.

42. — Ordonnons auxdits pères et mères et autres parents qui ont la conduite des enfants d'avoïr soin que les petits garçons qui n'ont point encore fait leur première communion assistent à la messe et au service divin les jours de fêtes et dimanches, et de les laisser placer dans l'église dans les places qui seront destinées par M. le prieur, curé de ladite paroisse et marquées par les maîtres d'écoles, à peine contre lesdits parents dont les enfants seront trouués causer derrière quelque pilier de l'église durant le service divin, à cinq sols d'amende aumônée à l'église.

43. — Nous ordonnons de tenir nets les gués, abreuvoirs, ruisseaux et fontaines à ce qu'ils puissent avoïr leur cours et qu'on puisse s'en servir, lesquels seront

nétoyez deux fois chaque année, sçavoir le samedi du dimanche devant les Roys et le samedi de devant la Magdeleine, à peine de six livres d'amende contre ceux ayant été nommés à leur tour qui ne s'en sont pas exactement acquitez.

44. — Nous ordonnons d'amender en droit sur les grands chemins et de les nétoyer, à entretenir en bon état en telle sorte que tout le monde y puisse aisément passer tant à pied qu'à cheval et en voiture, à peine de six livres d'amende.

45. — Nous ordonnons de tenir les iardins et autre héritage fermés en sorte que le bétail n'y puisse entrer, à peine de soixante francs d'amende.

46. — Nous ordonnons de faire nétoyer les cheminées deux fois l'année, à peine de soixante francs d'amende.

47. — Nous ordonnons à tous nos vassaux de procéder dans toutes les causes réelles, personnelles et criminelles devant nos officiers de notre iustice et leur deffendons de décliner notre iurisdiction ordinaire, à peine de six livres d'amende ou telle autre somme, tel que notre bailly ou son lieutenant iugeront à propos suivant l'exigence du cas.

48. — Nous ordonnons à tous nos vassaux et suiets de payer à nos receueurs ou aux personnes par nous préposées les droits et redeuances ordinaires aux iours acoutumés, à peine de six livres d'amende, quinze jours après.

49. — Nous ordonnons à tous nos vassaux et suiets de payer les dixmes aux personnes quy y sont préposées en la manière acoutumée auant que d'enleuer leurs grains, à peine de six livres d'amende.

50. — Nous ordonnons à tous nos vassaux et suiets de se trouver aux plaids généraux et leur deffendons d'en sortir qu'ils ne soient entièrement finis, à peine de six livres d'amende pour la première fois; laissons à nos

officiers de régler les amendes contre ceux qui réciduieront.

51. — Nous ordonnons à l'amendier de veiller exactement sur ceux qui contreviendront à nos présentes ordonnances, d'en avertir nos officiers, à peine d'en demeurer responsables en leur propre et privé nom; voulons que leur déposition soit reçue sans être obligés de produire d'autres témoins, à moins que les personnes accusées d'y avoir contrevenu ne justifient du contraire, auquel cas ledit amendier paierait la même amende qui aurait été encourue et serait puni ainsi qu'il appartiendrait.

Tous lesquels réglemens et ordonnances cy-dessus, toutes personnes qui sont et demeurent en notre dite vicomte, terre et seigneurie d'Espiez seront tenues d'observer sous les peines y portées.

Donné à Paris le vingt-cinquième jour du mois de may 1699.

Signé : Nicolas-Victor ALVAREZ de Tolède,  
\* comte de Montmont, prévost  
de Marisy.

Pour copie conforme à l'original manuscrit,

L'Abbé POQUET.

*Le Président.*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire.*

L'Abbé POQUET.

---

# BULLETIN

DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE  
**SOISSONS.**

---

## DIXIÈME SÉANCE.

Mardi 6 Novembre 1849.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

### OUVRAGES OFFERTS.

M. Ed. Fleury, rédacteur du *Journal de l'Aisne*, fait hommage à la Société de six exemplaires de sa Biographie de Babœuf.

M. Williot est chargé de rendre compte de cette publication. En publiant, comme le fait M. Ed. Fleury des notices détaillées sur la vie et les doctrines des principaux personnages de notre grande révolution, on aurait bientôt une histoire complète et sérieuse de cette époque si féconde en vices comme en vertus.

M. Delsart, curé de Saint-Aubin, et membre correspondant, fait don à la Société de la copie d'un manuscrit relatif à Saint-Vincent de Laon.

M. Suin est prié de faire l'inventaire de ce précieux document et de donner le résultat de son travail dans la prochaine séance.

M. Papillon, gérant du *Journal de Ver vins*, adresse à

la Société : 1° l'Histoire de Vervins, des notices sur le camp de Maquenoise, les abbayes de Bucilly et de Clairfontaine dues à la plume de notre collègue, M. Amédée Piette, et imprimées chez M. Papillon, qui en est l'éditeur.

M. Papillon sollicite les Bulletins de la Société en échange de la publication qu'il a entrepris sur la Thiérache.

La Société agréee la demande de M. Papillon. Les deux volumes déjà parus sont mis à sa disposition.

Remerciements pour ces divers envois.

La Société a aussi reçu le troisième numéro du Bulletin des antiquaires de Picardie.

#### **CORRESPONDANCE.**

M. le maire de Soissons accuse réception du second volume du Bulletin annuel, et il ajoute : « Je remercie la Société de l'offrande qu'elle veut bien faire à la ville. Je fais déposer à la bibliothèque ce nouveau volume qui témoigne de ses travaux assidus et vient accroître les nouveaux matériaux que nous pourrions posséder pour l'histoire locale. De semblables communications seront toujours reçues avec reconnaissance. »

M. de Villermon adresse du château de Wismes, près Mariembourg (Belgique) ses remerciements aux membres de la Société d'avoir bien voulu l'admettre parmi eux, et prie le secrétaire d'être auprès de tous l'interprète de ses regrets de ne pouvoir assister à la séance. « Je suis, dit M. de Villermon, depuis quelque temps dans un pays bien intéressant pour un archéologue, et je regrette bien que ma science ne soit pas à la hauteur des souvenirs qui m'entourent. C'est dans ce pays qui borde du côté de Givet les Ardennes françaises, que l'année dernière en faisant faire des fouilles, j'ai découvert plusieurs tombeaux romains dont j'ai recueilli d'assez nombreux restes.

Les tombeaux, si l'on peut les appeler ainsi, consistaient simplement en assiettes mortuaires de fayence grossière remplies de cendres, d'os calcinés au milieu desquels se trouvait invariablement le sou traditionnel de la barque à Caron. Près de ces assiettes se rencontraient des urnes lacrymatoires à anse, de forme allongée en haut et très-renflée vers le bas. Puis de petits vases de forme gracieuse dont quelques-uns ornés de dessins en terre fine de couleur rouge. Sur plusieurs de ces vases se trouvent un nom romain, sans doute celui du mort (1), car ce sont tous noms différents. Près de plusieurs de ces vases, j'ai trouvé des agrafes, des anneaux, jusqu'à une forme d'éperon. Toutes les agrafes sont en cuivre, ainsi que les épingles et anneaux que j'ai découverts. Toutes sont de forme très-gracieuse, bien travaillées, et quelques-unes plus riches que les autres conservent encore, vif et intact, l'émail qui les ornaient.

Je n'ai trouvé que deux urnes de verre dont j'ai conservé les morceaux qui sont assez grands pour en déterminer la forme. Le seul tombeau qui, dans ce cimetière romain méritait ce nom, consistait en cinq énormes pierres en quartiers de roches. Trois de ces pierres formaient un triangle dont les deux autres étaient la base et le couvercle. Dans ce tombeau, ainsi que près des assiettes mortuaires, j'ai trouvé des ferrements et des clous qui indiqueraient que ces restes de romains auraient été enfermés dans une sorte de cercueil en bois dont il ne reste plus trace. Je me propose de rapporter en France une grande partie de mes trouvailles, et je me ferai un véritable plaisir de les soumettre à l'examen de mes honorables collègues.

---

(1) La Société croit que le nom romain qui se trouvait sur ces vases est simplement le nom du fabricant, ce qui explique cette variété de noms.



Le cimetière dont je vous parle était situé sur le penchant d'une montagne, exposé au midi et en regard d'une énorme roche où jadis était bâti un fort romain dont il ne reste plus que le souvenir. Ce pays-ci paraît avoir été fortement occupé par les Romains ; les vestiges de leur séjour sont nombreux. Une chaussée traversait la contrée, mais je n'ai pu encore déterminer les points de départ et d'arrivée. On a trouvé et l'on trouve encore tous les jours beaucoup de pièces de monnaies de plusieurs époques, depuis la république jusqu'au bas-empire. Les monnaies d'argent sont rares, mais parmi celles de cuivre on en trouve de fort intéressantes, et je regrette vivement mon peu de connaissance en numismatique pour pouvoir apprécier celles que je vois et que l'on m'apporte.

Le monument, assurément le plus curieux de la domination romaine dans ce pays, est un vieux château en ruines, perché sur un rocher à pic et dont on voit encore la porte d'entrée flanquée de deux tourelles, plus une grosse tour carrée à moitié écroulée. Les traditions du pays attribuent la construction de ce château aux Romains, je n'ose les contredire, mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce château était déjà détruit en l'an 1000. L'architecture et la disposition des bâtiments qui restent me paraît appartenir à une époque bien autrement barbare que celle des Romains, mais c'est une dissertation que je ne veux pas entreprendre ; ma lettre est déjà longue et le sujet n'est pas assez intéressant peut-être pour m'être une excuse. Je me contenterai d'en rapporter un dessin que je livrerai à votre appréciation.

Il existe aussi, à peu de distance d'ici, un château en ruines, berceau de la maison des princes de Ligne et dont les débris imposants rappellent le 14<sup>e</sup> siècle. Il a été détruit par les Espagnols.

Je ne finirais pas, si je voulais relater tout ce qu'il y a

de curieux dans ces environs. Après les souvenirs romains, ce sont les souvenirs espagnols qui dominent, mais beaucoup plus rares : j'ai quelques pièces de monnaies de ce temps. Je suis encore trop novice dans la noble science archéologique pour me rendre un compte bien net des objets qui frappent ma vue ; je me borne, pour le moment, à les énumérer ; mais je compte bien, à mon retour prochain en France, me mettre à même de juger mieux de la valeur des choses, quand je reviendrai ici. Si cependant, un petit rapport sur ces trouvailles pouvait intéresser mes collègues, j'essaierais pour une prochaine réunion de rassembler les renseignements que j'ai pris et d'apporter ainsi ma petite pierre à l'édifice que vous préparez à l'histoire locale. Cela n'intéresse pas, il est vrai, le département et je m'en rapporte à votre avis obligeant. »

La Société est vivement intéressée par la lecture de cette lettre ; elle prie le secrétaire d'en exprimer sa reconnaissance à M. de Villermont. Elle acceptera avec empressement le rapport qu'il veut bien promettre. La plupart de ces objets vont repasser en France avec le possesseur, et ils sont dès-lors habitants du département et ont par conséquent droit de cité dans le Bulletin de la Société.

#### COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Lecomte envoie quelques détails sur une découverte de médailles au Mont-Notre-Dame.

Grâce à l'inépuisable obligeance de M. Mazure, je puis indiquer les variétés de médailles trouvées sur le terroir de Quiney, en face le Mont-Notre-Dame. Tous les moyens bronzes ont pour revers le génie du peuple romain. Ceux à l'effigie de Maximien Hercule ont été frappées à Trèves, comme l'indique le TR placé au bas du revers. Jusqu'à

présent, on n'a trouvé que des *Probus*, des *Dioclétien*, des *Maximien Galère*, des *Constance Chlore* et des *Maximien Hercule*. Le revers des *Probus* (petits bronzes), c'est la piété, le courage, la compagne (une Minerve debout), la victoire ou la joie d'Auguste. Il y a aussi plusieurs *temporum felicitas*. Sur les *Dioclétien*, on voit la victoire d'Aug. et des vœux à Jupiter Aug., et à Jupiter conservateur Aug. Quant aux *Maximien Galère*, ils portent la paix d'Aug., ou sont en l'honneur d'Hercule apportant la paix (*pacifero*). La piété, le courage, le salut, la paix d'Auguste se trouvent sur les revers des petits bronzes de *Maximien Hercule*.

Ces médailles et en particulier celles de *Maximien Hercule* ont pour notre pays un intérêt historique que j'avais oublié de signaler. *Maximien Hercule* a parcouru nos contrées par lui-même et par son trop célèbre affidé *Rictio-Vare*. Or, à peu de distance de l'endroit où se sont trouvées nos médailles, à *Basoches* et à *Fismes*, la cruauté de *Rictio-Vare*, si bien formée à l'école de son maître, s'est développée dans les martyrs de *saint Rufin*, de *saint Valère* et de *sainte Macre*. Je ne parle pas des saints *Crépin* et *Crépinien* à *Soissons*. Les monnaies à l'effigie du bourreau en chef de saints dont nous possédons encore les restes et admirons le courage, nous sont donc particulièrement chères. Il est assurément fort curieux de posséder une médaille frappée au moment où coulait sur notre sol le sang généreux de nos martyrs.

Cet intérêt historique et religieux des souvenirs me conduit à donner un avis important aux inventeurs de monnaies antiques ou de choses d'art : jamais il ne sera de leur intérêt, comme on l'a fait à *Mont-Notre-Dame*, de vendre précipitamment ce qu'ils ont trouvé. Les monnaies romaines en bronze valent toujours leur poids en sous français et beaucoup plus lorsque les monnaies sont rares ou parfaitement conservées. On est donc toujours

sûr de s'en défaire plus avantageusement pour peu qu'on ait de la patience.

Il est aussi un préjugé fort répandu dans nos campagnes qui contribue singulièrement à la perte de beaucoup d'objets d'art et à la disparition de trouvailles importantes pour l'histoire locale : je tiens à le détruire aujourd'hui dans l'intérêt du pays et des inventeurs qui vendent quelquefois à vil prix des objets réellement fort précieux. L'on s'est imaginé que l'Etat avait un droit acquis sur le tiers de tout ce que l'on trouvait enfoui, caché ou perdu. Ceci est complètement faux, et nulle part on ne trouvera de lois ni d'arrêtés dans ce sens. Rassurez-vous donc, inventeurs d'objets antiques, ne brisez rien, ne vous enveloppez pas de mystère, mais faites connaître aux journaux de la localité ce que vous avez trouvé d'intéressant ; c'est, à mon avis, le plus sûr moyen d'utiliser pour vous et pour le pays les découvertes que vous aurez faites.

---

Un écrivain de la presse parisienne, et qui est tout à la fois littérateur et archéologue, nous fait parvenir la lettre suivante que nous nous empressons de reproduire.

En furetant dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, j'ai découvert par le plus grand des hasards une lettre qui donne quelques détails sur la *Possédée de Vervins* ; cette lettre a pour date le 8 février 1563. La feuille qui portait le nom de la personne à qui elle était adressée n'existe plus ; le nom de l'auteur a été tellement sali et gratté que le plus savant paléographe n'y pourrait rien lire.

On a déjà beaucoup écrit sur la possédée de Vervins, mais on a écrit bien des romans et des mensonges. La lettre suivante d'un témoin oculaire aura sans doute quelque intérêt pour les archéologues et les savants de

votre département. J'ai copié exactement, en respectant l'orthographe.

CHAMPFLEURY.

« Monsieur, l'occasion se présentant et ayant su qu'é-  
» tiez à Paris, je n'ai voulu faillir vous faire par cette  
» lettre le discours de ce qui s'est fait en cette ville,  
» digne d'être publié par toute la chrétienté et digne  
» qu'en soyez avertis.

» Le fait est que depuis le jour de la Toussaint, une  
» jeune femme de seize ans, demeurant en la ville de  
» Vervins s'est trouvée possédée et fort agitée de malins  
» esprits, lesquels par quelques intervalles et jour et nuit  
» se départaient d'elle pour la laisser manger, boire et  
» dormir, et au partement parlant par la bouche de la  
» dite femme, qui lors a la langue tirée jusques au men-  
» ton, ont soin de lui faire bailler à manger, comman-  
» dent aux père, mère et mari de la dite femme la faire  
» manger, quelquefois déclarant le lieu où ils divertis-  
» sent quelquefois avec voleurs, et au retour par la même  
» organe déclarant les tueries, voleries et autres mé-  
» chants actes qu'ils ont incité les hommes perpétrer ;  
» et se sont trouvés beaucoup de leurs dits véritables.  
» Et par la même organe nommaient les personnes qui  
» venaient voir la dite femme par leurs noms et surnoms,  
» déclarant en public ce que telles personnes avaient  
» fait et privé de leurs maisons ou ailleurs, et quelque-  
» fois déclarant des choses si secrètes qu'on n'estimait  
» jamais qu'elles fussent sues, même à gens étrangers  
» et non connus au pays.

» Durant le temps de l'Avant dernier, en ce dit lieu  
» prêchait un jacobin de Vailly, qu'on nomme de Mota,  
» qui a fait plusieurs conjurations et commandemens aux  
» dits esprits malins de partir du corps de cette femme,  
» auquel ils faisaient réponse qu'ils ne sortiraient pour  
» lui ; et parce que, quand lesdits esprits parlaient d'elle,

» ledit jacobin l'admonestait et autres gens d'église, les  
» dits esprits la rendaient sourde, muette et aveugle, en  
» manière qu'il n'y avait pas moyen de faire ouvrir les  
» yeux ou la faire parler que en lui présentant la sainte  
» hostie, qui fit faire au dit jacobin pareille expérience,  
» pour faire départir les dits esprits en vertu de la dite  
» hostie, laquelle présentant se départaient les dits es-  
» prits, mais soudain reentraient. Et parce que tel fait  
» dépend de l'état en office de l'évêque, notre évêque se  
» transporta audit Vervins, où il fit les mêmes expé-  
» riences que le dit jacobin, auquel les dits esprits firent  
» réponse qu'ils étaient plusieurs et nommèrent leurs  
» noms, et vinrent la nuit tourmenter notre dit évêque ;  
» et de ce qui se fit au dit lieu et pourrait parler et vous  
» le faire entendre un docteur de la Faculté de Paris,  
» que l'on nomme M. Chausse, demeurant au collège de  
» Lisieux qui, avec un autre docteur de cette ville, ac-  
» compagna notre évêque. Et voyant les parens qu'elle  
» demeurait toujours tourmentée, l'on amena en cette  
» ville, en passant par Notre-Dame-de-Liesse, la laissèrent  
» aucuns des dits esprits, de manière qu'il n'en restait  
» que deux, et à la première adjuration qu'a faite en  
» cette ville notre dit évêque, cela lui a été confirmé par  
» celui des dits esprits qui se nommait Belzébut. Parce  
» que les huguenots maintenaient tout ce que dessus  
» être une imposture, pour laquelle découvrir était be-  
» soin changer de garde à la dite malade, elle fut par  
» justice sequestrée et lui furent baillées gardes nou-  
» velles et des deux religions, et y furent toute la nuit  
» le doyen de l'église, l'official et autres gens d'église,  
» notre lieutenant particulier, mon compagnon avocat,  
» le bailli de l'évêque et autres notables personnes as-  
» sidus. Avec eux, médecins et chirurgiens les plus  
» experts qui, durant qu'elle fut délaissée comme morte  
» au partement du diable par vertu de l'hostie présentée,

» firent toutes les épreuves de leur art pour l'exciter,  
» jusques à lui mettre des épingles dans les ongles de  
» ses doigts, sans que pour ce elle eut aucun mouvement;  
» et à la seule présentation de la même hostie à sa  
» bouche, elle reprit ses sens, louant Dieu et aucun  
» d'eux m'ont récité qu'ils virent, au parterment du diable,  
» un signe visible comme d'une souris sortant de ses  
» oreilles et trottant sur la main de ceux qui la tenaient,  
» dont tous furent fort effrayés.

» Elle est rendue à l'évêque qui puis quinze jours a  
» continué jeûner et soi mettre en oraison, et faire an-  
» noncer et inciter par prédications le peuple à l'aider  
» de jeûnes et oraisons, à déchasser les dits esprits fai-  
» sant tous les jours processions et prières publiques,  
» ès-quelles processions on portait la dite femme, la-  
» quelle après l'on mettait sur un échafaud pour ce érigé,  
» près la chapelle Notre Dame, au portail du chœur, en  
» laquelle notre dit évêque chantait la messe durant  
» laquelle, à l'élévation du corps de Jésus-Christ, la dite  
» femme tenue de six ou sept des plus forts hommes  
» qu'on pouvait choisir, malgré eux s'élevait droite, faisait  
» mine si horrible que chacun en était effrayé, et la  
» messe célébrée procédait aux conjurations et abjura-  
» tions, répondant ladite femme d'elle-même, quelque-  
» fois prononçant la dite femme aucuns mots avant notre  
» dit évêque; et après avoir fait ce qu'il pouvait par pa-  
» roles lui commandait de laisser cette femme, en vertu  
» de l'hostie qu'il lui présentait. Faisant ladite femme si  
» épouvantable face et si défigurée qu'il n'est possible  
» naturellement de faire, et en un instant demeurait  
» comme morte entre les bras de ceux qui la tenaient,  
» ayant les bras et corps et jambes aussi raides que bâ-  
» ton, tournées à revers, sans qu'il fût possible lui faire  
» plier les jointures, fût des bras, fût des jambes, lui  
» ouvrir la bouche ou les yeux, combien que se faire ce

» soient forcés aucuns huguenots qui estimaient être  
» imposture ; et par le seul attouchement de l'hostie sa-  
» crée que l'évêque lui présentait à la bouche, la bouche  
» s'ouvrait et la recevait, et après lui revenaient tous  
» ses mouvements, hors d'un bras qui demeurait perclus  
» et impotent.

» Finalement du jour d'hier, septième de ce mois,  
» continuant notre dit évêque, et que dessus après plu-  
» sieurs résistances elle fut délivrée par la grâce de Dieu,  
» et revient son bras perclus sain, selon le signe que lui  
» avait dit le dit esprit malin, et est encore la dite femme  
» fort malade de la fatigue qu'elle a endurée.

» Aujourd'hui s'est fait procession générale, où le corps  
» de Jésus-Christ a été porté en grande magnificence  
» remerciant Dieu, où notre dit évêque a chanté la messe  
» avec telle assistance de dévotion, que l'on ne saurait  
» souhaiter plus grande qu'elle a été au contentement  
» des huguenots, desquels bonne partie se sont départis  
» pour reprendre la première et ancienne religion. Je  
» vous puis assurer ce que dessus pour y avoir plusieurs  
» fois assisté, et en feront les témoignages de plus de  
» dix mille personnes. Je ne vous saurais sans par trop  
» long discours réciter mille conjectures qui se sont pré-  
» sentées pour approbation de ce miracle si évident,  
» comme aucuns étrangers Flamands qui ont parlé à  
» cette femme étant possédée, qui leur faisait réponse  
» pertinente en haut allemand. J'ai vu un Allemand parler  
» à elle en langage allemand; la femme lui répondit per-  
» tinement en français. Il me disait qu'il lui avait dit  
» en allemand qu'il était un guenon, et j'ouïs qu'elle lui  
» disait qu'il ne l'était point et qu'il avait menti. Puis lui  
» dit en allemand que l'abbé de Saint-Vincent, qui était  
» présent, parlait bien allemand; elle lui fit réponse qu'il  
» ne savait aucunement parler, mais qu'il faisait semblant  
» de savoir parler.



» Outre, il n'y a quasi maison ou cloître où le diable  
» n'ait été de nuit tourmenter quelqu'un de la maison,  
» hennissant comme un cheval, même en la maison épis-  
» copale hennir en mule ou ânesses, et le lendemain en  
» donnait témoignage. J'espère que vous en saurez da-  
» vantage par le témoignage qui en sera fait au roi. »

M. le secrétaire fait lecture d'un travail important de M. Ed. Fleury, sur le vandalisme des révolutionnaires de 89.

### **Vandales et Iconoclastes.**

L'histoire s'est trop préoccupée des hommes que, dans sa violence, emportait la tourmente révolutionnaire, et pas assez des débris artistiques dont elle jonchait le sol. Les hommes se remplacent; ils sont faits pour mourir, quand est accomplie l'œuvre pour laquelle Dieu les avait jetés sur la terre. Les monuments, les chefs-d'œuvre de l'art, au contraire, sont faits pour porter aux générations les plus lointaines le souvenir des efforts magnifiques tentés par tout un siècle vers le beau, des sublimes tendances de toute une époque vers la perfection. On doit plaindre les hommes qui tombent victimes des émotions politiques; mais ces fins tragiques et lamentables ne sont-elles pas pour eux une des nombreuses éventualités attendant les citoyens qui se mêlent à la vie publique? Tandis qu'il semble que tous les partis, même les plus acharnés, devraient écrire dans le code de la guerre le respect des monuments, gloire et souvenir des âges passés; tandis qu'il semble que l'arme des révolutions et les colères qu'elles enfantent devraient instinctivement se détourner d'un chef-d'œuvre; tandis qu'il semble qu'autour de ce chef-d'œuvre on devrait laisser un large espace dans lequel là vénération des nations graverait ces mots: Terrain neutre à ne jamais violer.

Loin de là , à voir l'entassement de ruines que chaque lutte des hommes, que chaque guerre, soit nationale, soit civile, laisse après elle, on pourrait croire que les générations présentes, jalouses des générations qui les ont précédées, ont voulu détruire jusqu'à la dernière trace des monuments, jalons posés dans l'histoire des arts et de la civilisation.

Ce qu'on peut dire en général de toutes les émotions violentes pendant lesquelles des masses humaines se sont rencontrées et en sont venues aux mains, on peut plus complètement que jamais l'appliquer à la révolution française qui s'est montrée stupidement, inutilement dévastatrice, qui a immensément ruiné et qui n'a rien su élever, rien bâtir sur le sol, comme si, pour n'être point oubliée, il lui suffisait de laisser derrière elle le souvenir des désastres qu'elle avait amenés.

Dans nos pays surtout, on ne saurait s'imaginer la quantité prodigieuse de monuments qui disparurent pendant et par la révolution; et beaucoup de ces monuments, châteaux féodaux, églises des anciens siècles, couvents du moyen-âge, habitations charmantes de la renaissance, avaient une valeur artistique incontestable. Les contrées qui, plus tard réunies sous une même dénomination administrative, formèrent le département de l'Aisne, étaient couvertes de ces admirables constructions dont le nombre évidemment était exagéré, ne se trouvait plus en rapport peut-être avec les mœurs nouvelles, avec une nouvelle civilisation, mais que rien ne forçait à démolir bêtement, dans le seul but ou de détruire le souvenir d'un passé devenu historique, ou d'en arracher des matériaux sans valeur, puisqu'à chaque pas chez nous une carrière béante nous offre ses richesses.

Parce que le siècle répugnait à la domination féodale et voulait secouer tout joug, tout frein, se débarrasser de tout ce qui ressemblait à une autorité quelconque, ce

n'était point une raison pour mettre le levier dans les assises solides de la tour à tout jamais veuve de ses seigneurs. Comme emblème de la victoire qu'il venait de remporter, le peuple aurait bien dû plutôt conserver avec soin ces traditions bâties, les transmettre à ses enfants que la vue de ces bastilles, conquises dans un élan irrésistible, eût plus tard rendus fiers, heureux du courage de leurs ancêtres. La bataille finie, les Romains n'égorgeaient pas leurs prisonniers ; ils les faisaient servir d'ornement à leur triomphe d'abord, et leur donnaient ensuite la terre à cultiver et à rendre productive. Nous avons parcouru des contrées de la France qu'on nous présente comme moins civilisées que les nôtres et où la domination des seigneurs pesait jadis bien autrement lourdement qu'elle a jamais pesé chez nous : c'est l'Auvergne. Là, les paysans, qui voyaient s'ouvrir devant eux l'ère heureuse de l'affranchissement, ne se sont point rués sur les châteaux pour les précipiter du haut des rochers qu'ils couronnent. Ils se sont souvenus qu'à côté de l'oppression dont ils avaient souffert, il y avait eu longtemps la protection dont ils avaient profité. Là, le paysage prend plus de noblesse, s'agrandit et s'embellit de la présence chevaleresque du vieux manoir gothique qui, par lui-même, n'avait rien de bien menaçant. Des paysans presque barbares ont été mieux inspirés que nos bourgeois se proclamant civilisés.

Parce que le siècle répugnait à la foi et arborait l'incrédulité, était-ce une raison pour démolir les chefs-d'œuvre religieux de l'architecture romane et du moyen-âge, pour saccager ces immenses couvents dont l'équivalent manque à notre époque où, de par la loi, il est défendu de se réunir pour vivre en commun, pour prier ensemble et se préparer ensemble à une vie meilleure ; notre époque où les âmes froissées par le contact du monde ne peuvent plus trouver une retraite, un abri loin

du bruit qu'elles voudraient fuir; notre époque où l'homme qui se repent n'a pas la liberté de s'enfuir dans les solitudes qui le protégeraient contre le danger des rechûtes? Ces beaux et grands édifices, nous les avons vus utilement consacrés aux besoins de la vie civile dans d'autres villes où ils étaient trop nombreux et dépassaient les nécessités du culte; et de plus ils servent d'ornements à ces cités intelligentes qui se sont bien gardées de les anéantir pour les remplacer par quoi? par ces constructions sans grandeur, sans beauté, sans caractère, sans solidité, que dessinent des architectes marchandés, que bâtissent des entrepreneurs ruinés par l'adjudication, qui enfin ne dureront qu'un jour, heureusement pour notre honneur!

C'est de ces pertes immenses, incalculables, irréparables, que nous voulons essayer de donner une idée non pas complète, bien des renseignements nous manquent, mais suffisante au moins pour motiver nos regrets et surtout l'amour et la vénération dont les hommes d'intelligence et d'étude entourent les précieux débris que les révolutionnaires ont bien voulu nous laisser, ou que plutôt ils n'ont pas eu le temps d'anéantir.

La révolution à peine éclata, — elle n'était point encore violente, — que déjà le peuple de nos campagnes se mit à détruire, sans but, sans nécessité, comme détruisent des enfants en colère. Dès le mois d'août 1789, nous le voyons envahir les châteaux. L'incendie s'allume par toute la France. Les *éclaireurs de châteaux* forcent les grilles, dispersent les valets qui souvent font cause commune avec eux. Ils ruinent les colombiers dont la tourelle et la girouette étaient un signe de domination. Le four banal, les anciennes mesures féodales, le crible sont détruits au bruit des chansons menaçantes, au milieu des danses, des cris de joie; et aux branches d'un vieil orme de l'avenue on pead un écriteau sur lequel on a

écrit : Quittance finale des rentes. Le vieux château de Gercy près Vervins fut ainsi mis à sac par les anciens vassaux du seigneur. Le Directoire du district de Vervins essaya vainement de montrer quelque sévérité. Il aurait fallu punir tous les habitants du village et de tous les villages où se commettaient de semblables excès.

Dans le mois de juin 1790, des bandes armées, nombreuses, avinées, furieuses, violentes comme des inondations, effrayèrent la campagne de Guise. Les châteaux de Puisieux, de Lahérie, de Sains, de Landifay, de Malzy, de beaucoup d'autres villages furent emportés de vive force et livrés à la dévastation. On comprend les excès, suites nécessaires de ces irruptions souvent nocturnes : la destruction inutile, le pillage, les sévices toujours, le viol quelquefois. C'était toujours à la cave qu'on courait en arrivant. Ces hommes, qui calmes étaient presque tous de bons et honnêtes ouvriers, sentaient que pour devenir violents et chasser toute idée de miséricorde, il leur fallait se monter la tête. Quand ils avaient bu le vin du seigneur à pleins sceaux, à même des tonneaux et des foudres, ils se formaient en comité sous la présidence du premier venu qui se sentait une bonne invention pour forcer au dégorgeant la sangsue féodale. On amenait alors le seigneur. Au milieu des injures, des menaces, à l'aide parfois de la violence, on l'obligeait, sous peine de la vie, à signer un acte à l'avance écrit par un notaire qui marchait avec la bande dans toutes ses expéditions. Aux termes de cet acte, le seigneur s'engageait à ne répéter à l'avenir contre aucun de ses vassaux ni dîmes, ni champart, ni rentes. Quelques nobles ne furent pas quittes encore à si bon marché ; il leur fallut payer une rançon fixée à des sommes considérables. Ceux qui n'avaient point en secrétaire ou en portefeuille l'argent nécessaires, s'engagèrent sur l'honneur. Et la bande ne se retirait qu'après avoir tout brisé, éventré les tableaux

de famille, brûlé les beaux meubles, mis en lambeaux les précieuses tapisseries.

Ces faits nouveaux qui n'ont jamais apparu dans notre histoire locale, nous les avons puisés aux sources authentiques des procès-verbaux de l'assemblée d'élection de Guise, dans une lettre adressée à l'administration supérieure par le père de Camille Désmoulins, ancien lieutenant général au bailliage de Guise et membre du bureau d'élection. Les détails en sont désolants.

Pour ne pas revenir sur les dévastations sauvages qui n'atteignirent que les propriétés privées, disons de suite que partout, dans le département de l'Aisne, les maisons, les châteaux des nobles émigrés furent mis au pillage, livrés aux déprédations. Pendant l'absence de leurs légitimes propriétaires, on enleva les cheminées de marbre, les glaces de prix, les meubles antiques, jusqu'aux plaques des cheminées ornées des écussons armoriés des familles.

Si nous parlons des ravages commis dans les forêts, c'est seulement pour montrer jusqu'à quel excès de rage dévastatrice les populations poussèrent l'esprit de la destruction, cette fois excusable peut-être jusqu'à un certain point, si l'on veut se rappeler combien grandes furent les misères de cette époque. Mais que de dégâts inutiles furent commis dans les forêts de Villers-Cotterest, de la Thiérache, des environs de St-Quentin, de Château-Thierry ! Des villages entiers, hommes, femmes, vieillards, enfants, jusqu'aux jeunes filles, emmenant avec eux qui un charriot, qui une voiture attelée de bœufs, qui un tombereau à bras, qui un mulet, qui des ânes, envahissaient en foule un canton d'une forêt. Toutes les nuits, toutes les journées, les profondeurs du bois violé retentissaient des coups de la cognée, du bruit des plus beaux arbres, des chênes et des hêtres séculaires qui s'affaissaient en écrasant l'espoir de plusieurs coupes.

Une immense éclaircie se faisait, sans règle, sans raison, sans nécessité; et quand l'autorité, trop tard avertie, arrivait avec des troupes à la hâte mandées, elle ne trouvait qu'un amoncellement de débris, trace du brigandage. La solitude était complète. On ne pouvait saisir aucun coupable; ou plutôt il aurait fallu saisir trop de coupables pour que la justice ne s'arrêtât point devant une impossibilité matérielle et regrettable.

Quand toutes les autres ruines s'arrêtèrent, celle-là poursuivit ses dévastations. Ce fut là un fléau de dix longues années, un fléau encouragé souvent par les autorités locales trop faibles pour arrêter le mal et sévir, ou souvent même complices du ravage.

Venons-en de suite à des pertes plus sensibles, parce que celles-là sont à tout jamais irréparables, à la destruction des monuments religieux.

Ce fut l'Assemblée Constituante qui, avec son décret de dépossession du clergé, ouvrit la porte au vandalisme. Nous admettons volontiers que, en ôtant au clergé la propriété des terrains immenses qui constituaient entre ses mains un privilège exorbitant, qui étaient mal et quelquefois pas du tout cultivés, qui ne rendaient pas à la nation les services qu'elle avait le droit d'attendre de son sol, l'Assemblée accomplit d'un seul coup un progrès immense, incontestable. La vente à vil prix du domaine main-mortable créa comme par enchantement des milliers de propriétaires qui tous concoururent puissamment à la prospérité et à la sûreté de l'Etat. Mais la loi, en jetant sur le marché public et dans la circulation la terre qui n'a besoin que de la protection de son maître, aurait dû prendre sous sa sauvegarde une autre sorte de propriété qui ne peut, ce qu'on a compris de nos jours, se défendre seule: c'est-à-dire la propriété bâtie, les magnifiques églises qu'on vendit pour quelques sous, les vastes couvents pour lesquels on ne trouva pas toujours

acquéreurs et qu'on abandonna aux ravages du temps. Heureusement ! car le temps est un destructeur moins habile et moins radical que les hommes.

C'est vers la fin de 1789 que la Nation s'attribua les biens du clergé. La loi affichait encore des prétentions religieuses ; elle réservait au culte l'usage de quelques églises, et la jouissance de quelques couvents aux religieux qui persisteraient à vivre de la vie cloîtrée, « dont » la conscience timorée tenait à la conventualité, » pour parler le langage du Directoire du département de l'Aisne. Une portion de l'année 1790 se passa dans les préliminaires de l'expropriation. Les municipalités désignèrent celles des églises de la commune qui devraient servir de paroisses, ceux des monastères à conserver « pour la » réunion des individus des ci-devant ordres religieux » qui préféreraient la conventualité. »

Ce fut seulement le 25 avril 1791 que l'administration départementale rendit un arrêté concernant la vente des églises et couvents supprimés. Aux termes de cet arrêté et dans la huitaine qui suivrait sa publication, chaque municipalité, sur le territoire de laquelle se trouvaient des édifices compris dans cette catégorie, dut en remettre l'état au Directoire du département qui les comprendrait dans le tableau général des domaines nationaux à vendre. Tout particulier était appelé à présenter des soumissions pour une ou plusieurs églises, un ou plusieurs de ces couvents, et, huit jours après la soumission, ils seraient mis en affiche. On avertissait les acquéreurs de ces églises ou couvents « qu'ils pouvaient en faire tel usage qu'il » leur plairait. »

De tous les points du département, il arriva bientôt de nombreuses offres d'acquisition, des soumissions concernant les édifices voués à la destruction.

Ce fut alors que se formèrent ces grandes associations de démolisseurs que l'on appela Bandes Noires et qui



trouvèrent moyen de se faire adjuger, à l'aide de toutes les ruses imaginables, les édifices et les grands domaines qui presque toujours étaient annexés aux couvents. Dès les premières ventes qui eurent lieu, l'administration put constater la présence de ces coalitions, l'agiotage effréné auquel elles se livrèrent, leurs manœuvres frauduleuses et souvent leur impuissance de payer.

La plupart du temps, c'étaient quelques particuliers qui s'associaient pour acheter soit une église, soit un couvent et ses terres, non pas toujours dans la vue d'acquérir sérieusement et de se partager ensuite soit le domaine, soit le bénéfice de sa démolition, mais dans l'intention d'agioter seulement et de gagner sur la revente. Ce qui le prouve, c'est que souvent on vit des habitants des campagnes se rendre adjudicataires d'églises ou de vastes maisons de refuge situées dans les villes où certes ils n'avaient pas dessein de s'établir ; c'est que d'autres achetaient des monastères avec les dépendances dont l'importance dépassait de beaucoup le chiffre de leurs ressources et qu'ils ne pouvaient payer à moins de bénéfices énormes qu'ils espéraient réaliser au moyen d'une revente prompte et profitable.

On vit se former aussi des sociétés dont le seul but était la destruction et la vente des matériaux de choix que les anciens architectes avaient fait entrer dans leurs belles et solides constructions. Ainsi, une coalition s'était créée pour l'acquisition de l'immense monastère de Saint-Médard de Soissons, entre des maçons de Crouy et des vigneronns de Bray-en-Laonnois. Il avait été convenu qu'on ne pousserait les enchères que jusqu'à cent mille livres, somme à laquelle pouvaient atteindre les ressources communes. Au jour de l'adjudication, un perruquier de Crouy, nommé Beaumé, que l'on avait fait entrer dans l'affaire, fut chargé, comme le plus fin de tous, de se présenter à la vente et de manœuvrer pour arriver

au résultat désiré. Les feux sont allumés ; des amateurs se présentent ; on s'anime ; on enchérit à qui mieux mieux ; les cent mille francs sont déjà dépassés. Le per-ruquier Beaumé, malgré sa consigne, se laisse entraîner et devient adjudicataire au prix de cent quatre-vingt-huit mille six cents livres ; puis il déclare command. La Bande Noire n'avait certes pas le moyen de payer ; ce qui ne l'empêcha point de se mettre à l'œuvre. Des terres furent revendues, et d'immenses portions des bâtiments démolies. Quand vint le jour du paiement, on ne put s'exécuter. Le receveur des domaines menaça de poursuites. Les associés demandèrent des délais à l'administration, en disant que leur acquisition imprudente les ruinait, qu'ils ne trouvaient pas à rétrocéder, enfin qu'ils ne pouvaient payer. On poursuivit la folle enchère ; on les déposséda ; mais il était trop tard. Saint-Médard n'était plus qu'un monceau de ruines. Et d'ailleurs, d'autres acquéreurs plus solvables auraient agi de même.

Dans le seul arrondissement de Saint-Quentin, la Nation eut deux cents procès peut-être contre des particuliers ou des sociétés insolubles et qui avaient dévasté ce qu'ils avaient acheté.

Parfois, c'étaient des villages entiers qui se coalisaient pour acquérir un immeuble qui devenait alors communal ou dont le bénéfice probable de revente devait entrer dans la caisse municipale. Alors, par la violence, par des menaces, par des insultes, on écartait les particuliers dont on redoutait la concurrence sérieuse. Un serrurier de Paris voulait se rendre adjudicataire de la Chartreuse de Bourg-Fontaine dans la forêt de Villers-Cotterêt. Il fut assailli par un rassemblement de plus de trois cents personnes qui, après avoir épuisé près de lui les prières et les injures, le maltraitèrent et, malgré les précautions de l'autorité, l'empêchèrent de renouveler ses enchères. Ce fut encore une société d'habitants de Crouy qui acheta

cette propriété plus de deux cent mille livres, la divisa et la démolit. Cette affaire fut portée jusque devant l'Assemblée Nationale.

On vit souvent deux de ces sociétés de démolisseurs se disputer le même objet qui alors atteignait des prix fabuleux amenant toujours l'impossibilité de payer et la revente à folle-enchère.

Les coalitions spéculèrent même sur leur propre pauvreté et sur la folle-enchère. Elles jetaient en avant un homme de paille, un insolvable qui prenait à tous prix et ne payait jamais. L'administration poursuivait la revente; cette exécution effrayait presque toujours les amateurs qui n'avaient pas d'argent ou de crédit, les spéculateurs qui auraient pu compter sur les chances d'une rétrocession à bénéfice. L'objet crié, restait à vil prix, faute de surenchérisseurs, à la société qui ne s'était pas compromise lors de la première adjudication.

L'administration connaissait bien ces ruses, ces stratagèmes. Il était bien intervenu un décret contre les coalitions en juin 1790, un règlement à la date du 5 juillet 1791, et une loi en 1795; mais la cupidité ne se lassait point d'inventer de nouveaux moyens d'échapper aux précautions, aux peines prononcées par les lois, et de s'emparer à vil prix des propriétés nationales. Les gens d'ailleurs qui, après avoir tout ruiné, s'exposaient à l'évènement des folles-enchères, comptaient sur l'impunité que leur assurait le plus souvent leur misère. Ils n'avaient rien; ils ne craignaient donc pas les suites d'une saisie qui n'eût pas atteint des meubles et des biens absents, et pas même leur personne.

On comprend pourquoi nous nous appesantissons sur ces coalitions dont l'existence et les méfaits aux ventes ne rentrent pas immédiatement dans le cadre de cette étude; comme on le pressent, ces misérables, ruinés ou sans ressources et que, dans les premiers temps, on ac-

cueillit sans précautions comme enchérisseurs, se mirent à l'œuvre de démolition aussitôt que l'administration les envoya en possession de l'édifice qu'ils venaient d'acquérir. Il y avait un bénéfice facile et immédiat à réaliser sur lequel ils se précipitèrent avec furie. L'administration les y autorisa d'ailleurs par un premier précédent.

L'adjudicataire du cloître et de l'église des Feuillants de Blérancourt demanda au District de Laon l'autorisation de démolir tous les bâtiments ou au moins le clocher de son église. Le District l'y autorisa, « attendu qu'en » ordonnant l'aliénation des couvents et églises, l'Assemblée Nationale n'avait pu avoir l'intention d'assujétir les adjudicataires à les conserver dans leur premier état ; qu'on pouvait présumer au contraire qu'en » déterminant un chiffre de paiement plus considérable » pour les maisons que pour les autres biens, elle avait » eu en vue leur démolition probable. »

Le premier coup de marteau avait à peine retenti que les vandales se mettaient à l'œuvre de toutes parts. Le beau monastère de Vauxclerc et son église, dont quelques restes, dessinés il y a vingt-cinq ans et aujourd'hui malheureusement disparus, font déplorer la chute, tombèrent des premiers. Les adjudicataires, pour en prendre possession, n'attendirent même pas l'expiration des délais à eux imposés par leur cahier de charges. Ils s'emparèrent de l'édifice, des tableaux, des marbres, des orgues, des grilles, des ornements, des horloges, des cloches que l'administration s'était réservés et qui furent à tout jamais perdus. La bibliothèque fut anéantie dans ce sac causé par de nouveaux barbares.

Le charmant couvent de Saint-Nicolas-des-Bois, retraite cachée dans un des replis de la forêt de Saint-Gobain, fut jeté à bas aussitôt qu'acheté. Reudons grâce encore aux démolisseurs d'avoir conservé à notre administration un portique gracieux, léger, dont la pierre blanche

et vivement travaillée se découpe heureusement sur la sombre verdure de la haute-futaie. Ces précieux débris sont maintenant en sûreté entre les mains d'un homme de goût qui en connaît tout le prix et les conserve avec soin.

L'antique abbaye de Bohéries, fondation de l'évêque Barthélemy de Laon, fut détruite quelques mois après avoir été vendue. Le couvent d'Origny-Sainte-Benoîte eut le même sort. Il ne reste pas aujourd'hui une seule pierre de la chartreuse du Val-Saint-Pierre. L'abbaye de Cuissy, qu'aurait dû défendre le souvenir du vénérable Père Flamain, n'a conservé de son ancienne splendeur que plusieurs vieux tilleuls, une belle porte, des fontaines, un clocher, des jardins. Dans celle de Foigny, l'archéologue reconnaît à grande peine un restant de pilastre, seul témoin, avec une pierre tombale enfermée dans une chapelle du plus mauvais style, de la grandeur de ce monastère bâti encore par Barthélemy. Ici, rendons justice à l'acquéreur de ce couvent. Tout ce qu'il fit humainement possible de faire pour le sauver, le nouveau propriétaire le tenta; mais pressé de payer et ne le pouvant sans vendre, il dut partager l'abbaye qui, tombée aux mains d'une bande noire, subit le sort commun. Si Prémontré n'est point entièrement ruiné, on le doit à son importance qui le fit destiner aux besoins d'une immense industrie; et encore qu'est devenue son église si curieuse d'architecture et dont chaque rafale de vent emporte une parcelle? Nogent-sous-Coucy n'existe plus, ni Bucilly, ni Thenailles, ni les onze églises paroisses de Saint-Quentin, ni tous ces couvents, ces églises, ces chapelles dont les flèches, les campanilles, les dômes hérissaient la montagne de Laon et dont beaucoup avaient une grande valeur archéologique.

L'abbaye des Prémontrés de Valsery dut aux révolutionnaires une ruine plus complète que celle apportée.

par les Anglais dans le quatorzième siècle, par les Espagnols au quinzième. Elle n'avait pas trouvé d'amateurs tout d'abord. Les paysans des villages voisins en profitèrent pour la mettre au pillage. Les dégradations qui s'y commettaient journellement donnèrent bientôt les plus vives inquiétudes sur l'existence du couvent et surtout de l'église. On avait enlevé les serrures, les ferrements, les plombs de couverture, les meubles, cela va sans dire, et jusqu'à de maîtresses-poutres dont la disparition amena des écartements effrayants dans les murs. L'autorité commit un gardien qui poursuivit bientôt avec les autres l'œuvre bientôt terminée de déprédation, de dégradation.

Il fallut que le Directoire du District de Château-Thierry fit protéger par un détachement de cent soldats l'abbaye du Charme qui n'avait pu se vendre, et que des pillards avaient presque ruinée. Quand ces militaires apportèrent leur tardif secours, on avait abattu les futaies, coupé au pied tous les arbres des vergers. Ce monastère, très-vaste et très-solide, ne présentait plus qu'un amas de ruines. Portes, croisées, cheminées, poutres, lambris, parquets avaient été arrachés et volés. On avait déjà attaqué les murs de clôture, les toitures et les charpentes. Quelques arrestations furent bien opérées; mais, une fois la garnison partie, le pillage recommença.

Le prieuré de Coigny fut l'objet de semblables rapines. Chaque nuit, il était envahi et pillé. Quelques habitants donnèrent un grand exemple de probité et de courage, en luttant contre une foule furieuse qui avait envahi les bois pour les détruire. C'est peut-être là le seul exemple de résistance intelligente que nous ayons à citer.

Nous avons parlé de la protection dont le District de Château-Thierry avait essayé d'entourer l'abbaye du Charme. Voici encore un fait que nous voulons citer à l'honneur de cette administration. La municipalité

d'Armentières avait fait pour la vendre enlever une tombe de plomb hors du caveau qui servait à la sépulture des anciens seigneurs. Prévenu à temps, le District empêcha que cette tombe ne fût ouverte, violée et vendue ; et de plus, il ordonna que le juge de paix du canton irait lui-même présider à la réintégration de ce cercueil dans le caveau d'où il n'aurait jamais dû être enlevé.

Quelques prêtres essayèrent bien de soustraire à une ruine certaine des objets précieux, des tableaux, des reliques ; mais ce qui arriva au curé-maire de Bruyères, que l'on accusa de vol parce qu'il avait caché des reliquaires, des ornements, un tableau, sauvés par lui de l'abbaye du Val-Chrétien, les arrêta dans leurs pieuses tentatives. Ce prêtre fut dénoncé, traduit, et il faillit être puni de la peine des voleurs.

Ce fut alors aussi que, sous le marteau des spéculateurs, s'affaîsèrent dans les rues de nos villes bien des églises dont il ne nous reste pas un dessin, à peine un nom, un souvenir.

Saint-Nicolas de Braisne, par exemple, fut démolí de fond en comble. L'église de Saint-Ived ne dut son salut qu'à la demande des habitants de Braisne qui la destinaient à devenir leur église paroissiale.

Bientôt les édifices sacrés subirent une étrange transformation. L'exercice du culte fut interdit. Comme bien d'autres églises, Saint-Ived devint une caserne. Les chevaux des dragons cantonnés à Braisne mangèrent leur avoine dans les stalles sculptées où les moines avaient prié. L'église fut dévastée. Les belles tombes des rois et des princesses de la première race furent brisées, souillées, détruites. Les splendides vitraux, les sculptures, tous ces éloquentes témoins de l'art antique, disparurent en grande partie ou furent déshonorés.

Ainsi, à Soissons, la boulangerie militaire était établie dans les cloîtres de Saint-Jean-des-Vignes, et les belles

verrières du moyen-âge, ébranlées par le mouvement de la panification, brisées pendant les jeux de quelque soldat ignorant, se détérioraient, laissaient échapper de leurs mailles de plomb leurs fragiles images et causaient ainsi cette effroyable émotion qui faillit amener la ruine de la ville, quand les volontaires parisiens, qui trouvèrent dans leur pain quelques parcelles de verre, se crurent empoisonnés, s'ameutèrent, se ruèrent par les rues et causèrent des désordres, que les désordres de Reims, encore suscités par eux, allaient malheureusement de beaucoup dépasser.

Ainsi, la cathédrale de Soissons, encombrée de fourrages, faillit voir briser les dalles dont elle était pavée, parce que les charretiers se plaignaient de l'incommodité qu'elles présentaient à la circulation de leurs voitures; et si l'un des habitants de la ville qui, par bonheur, se trouvait revêtu d'une certaine autorité, ne se fût alors énergiquement opposé à l'enlèvement du dallage, la cathédrale aurait eu à souffrir un déshonneur qui probablement n'eût point été le dernier.

Ainsi, Notre-Dame de Laon, dès 1791 déserte, abandonnée, ne pouvait déjà plus recevoir dignement l'Assemblée des électeurs qui allaient donner au département un évêque constitutionnel.

Ainsi, Saint-Vincent et Saint-Martin de Laon n'avaient même plus de portes, de croisées, quand l'administration les consacra au logement des troupes rassemblées sur les frontières. La belle et grande église de Saint-Vincent ne devait pas avoir le même bonheur que celle de Saint-Martin; il en reste à peine quelques pierres délicatement fouillées et des débris d'arcades.

Comment eût-on du reste pu demander aux particuliers, possesseurs récents de tous ces édifices, propriétés gênantes; comment eût-on pu leur demander grâce et respect pour ces églises, quand l'autorité ecclésiastique



elle-même leur donnait l'exemple de la destruction ? Ne vit-on pas l'évêque constitutionnel de Marolles, condamner à la ruine une chapelle gothique, portion intégrante de son palais épiscopal, parce que cet oratoire de ses prédécesseurs « était un monument consacré à » l'inégalité; parce que, les temps n'étant plus les mêmes, » tout vestige de juridiction féod. le devait tomber devant la révolution; parce qu'il voulait exercer toutes » les fonctions de son ministère en présence du peuple. »

Ne vit-on pas les conseils municipaux des villes acquérir pour démolir eux-mêmes ? A Blérancourt, la municipalité avait acheté comme bien national le charmant château de la renaissance dont on admire encore aujourd'hui quelques parties restées debout; c'était pour l'abattre. Heureusement dans l'intérêt de l'art, un homme qui savait apprécier la valeur de cet édifice, racheta le domaine et demanda qu'on lui en attribuât la façade. On la lui donna gratis, « attendu que sa valeur était » très-médiocre et que la municipalité voulait tout jeter » bas. »

C'est vers ce temps aussi que fut démolie la meilleure et la plus belle partie du château que les évêques de Laon avaient bâti à Anizy dans les prairies de l'Ellette, perte irréparable et que fait vivement regretter un très-curieux dessin de 1785.

Nous parlons des funestes exemples qu'à l'envi l'une de l'autre donnèrent aux bandes noires les administrations, soit ecclésiastique, soit départementale, soit locales. Ce fut le Département qui, par plusieurs arrêtés de septembre 1792 et pour fournir des fers aux piques qui ne servirent qu'aux tapageurs, aux démagogues, aux violents, aux escortes de la guillotine, détruisit en quelques jours tous les chefs-d'œuvre de la serrurerie des seizième et dix-septième siècles, les grilles monumentales qui entouraient les sanctuaires de Notre-Dame

de Laon, de Saint-Julien, de Saint-Martin, de Montreuil, enfin de toutes les maisons religieuses de la même ville et de ses environs. Le marteau et l'enclume des citoyens Vuillefroy, Lefèvre, Leblond et Baron, consommèrent le sacrifice. Ce fut encore le Département qui fit enlever les couvertures de plomb de la collégiale de Rozoy sur-Serre, pour en convertir le métal en balles destinées à la garde nationale de tout le canton.

De la ruine extérieure de tous ces monuments, nous arrivons donc à la ruine de leur mobilier artistique. Ici encore on ne peut trop déplorer les pertes immenses dont nul ne peut avoir ou donner une idée, nous ne dirons pas complète, mais même approximative.

L'Etat s'était emparé de tout le mobilier ecclésiastique, et ce n'est qu'avec une excessive parcimonie que sa main s'ouvrit pour fournir aux moines qui restaient dans le monde, aux quelques églises restées ouvertes au culte, le strict nécessaire aux unes pour pourvoir aux besoins de la religion, aux autres pour se couvrir. Quand nous écrirons notre étude sur l'histoire du Clergé pendant la Révolution, nous pourrons donner de nombreux détails sur l'immensité de la spoliation comparée au peu de générosité de la Nation. Contentons-nous aujourd'hui d'un seul exemple. La collégiale de Saint-Quentin, qui possédait encore tout dernièrement trois cent cinquante mille livres de rente, un mobilier nombreux et magnifique, était obligée, en 1791, pour qu'on pût y célébrer deux messes paroissiales les dimanches et jours de fête, de réclamer à l'administration un tabernacle, un ciboire, un vase des saintes huiles, un goupillon, un rituel, deux flambeaux, un bénitier, une lampe, un drap des morts et des linges de toute espèce. On avait vendu jusqu'aux confessionnaux.

Ce que nous écrivons de la misère de la collégiale de Saint-Quentin, se pouvait constater partout, à Laon, à

Soissons, à Château-Thierry, dans les moindres villages. De toutes les églises, un mobilier énorme était venu s'accumuler dans les greniers de nos six districts. Des ventes continuelles se faisaient à vil prix. En quelques jours, le notaire Dieu, de Laon, vendit en 1791, sou à sou, pour plus de soixante mille livres de mobilier ecclésiastique. Ainsi périrent des dentelles de haute valeur, de précieux tableaux de toutes les écoles et de tous les maîtres, des meubles rares, des richesses incalculables.

Les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie et de la lapidaire de la renaissance se fondirent au creuset, quand on eut mis à part les pierreries dont beaucoup ne se retrouvèrent pas. Un premier envoi fut fait de Laon à la Monnaie, le 5 novembre 1791 ; il se montait à quatre cent dix mille marcs d'argent et à une vingtaine de marcs d'or ; et tout ce métal provenait seulement de l'argenterie de Vauxclerc, de Cuissy, de Corbeny, de Saint-Martin et Saint-Vincent, et de la cathédrale de Laon. On sait quelle renommée de richesse et de mérite avait l'argenterie de cette cathédrale.

De Soissons encore il fut envoyé à Paris d'énormes quantités d'argent fondu, provenant des vases sacrés de toutes les églises. En 1794, Saint-Quentin fit hommage à la patrie et à la Convention « des déponilles de ses églises. » L'opulent trésor de Notre-Dame-de-Liesse disparut aussi dans les creusets de la République, avec ses souvenirs de vingt rois, de millions de pèlerins, avec ses ex-voto curieux, bizarre témoignage quelquefois de superstition ; mais la foi même exagérée qui fonde ne vaut-elle pas mieux que l'incrédulité qui détruit ?

Ce n'est point à dire que partout l'enlèvement de ces richesses se fit sans difficulté. Le 2 octobre 1792, les officiers municipaux de Channy, sur les ordres du District, s'étaient transportés dans toutes les églises de la ville pour en enlever l'argenterie. Les paroissiens de

Saint-Martin ne savaient rien de cette opération qu'ils n'entravaient point; mais ceux de Notre-Dame s'opposèrent formellement à ce qu'on dépouillât leur église. Toute cette argenterie, disaient-ils, ne vient que des dons des familles et des particuliers et ne peut appartenir à l'Etat. On fut obligé de parlementer longtemps avec les rassemblements, et ce ne fut pas sans peine qu'on sortit de l'enceinte sacrée le trésor contesté. A Verly, canton de Wassigny, le 4 décembre 1793, un des commissaires envoyés de Vervins pour procéder au reculement et à l'enlèvement du mobilier de l'église, fut assassiné dans le sanctuaire, pendant une rixe amenée par sa présence et ses opérations, et jamais le meurtrier ne put être découvert.

Une matière moins précieuse que l'argent, et l'or, et les pierreries, mais qui cependant tenta tout d'abord les révolutionnaires, ce fut le bronze des cloches. On manquait de monnaie de billon; on en trouvait une mine. D'ailleurs à quoi pouvaient servir ces cloches que la loi condamnait au silence? Bientôt, les cloches de toutes les églises et chapelles, de tous les monastères, encombrèrent la cour de l'ancien évêché de Laon, où de nombreux ouvriers les brisaient en morceaux et les empilaient dans des tonnes immenses qu'on expédiait à l'hôtel des monnaies de Lille. Nous trouvons que les premiers envois de fonte et de cuivre se montèrent à trente-quatre mille livres pour le district de Laon seulement. « Il reste encore, » dit un procès-verbal, « à l'abbaye de Cuissy cinq grosses cloches qu'il est nécessaire de faire venir immédiatement, pour l'envoi en être fait à Lille et procurer ainsi aux administrations la monnaie dont il est instant de les faire jouir. »

La religion n'existant plus, il n'y avait plus de chrétiens, suivant les démagogues. Puisqu'on n'avait plus de fidèles à réunir, il n'y avait plus besoin de cloches. Puis-

qu'on avait fondu les cloches, pourquoi donc ne fondrait-on pas les clochers devenus inutiles ? Le raisonnement était captieux et facile à conduire jusqu'à l'état de syllogisme et de réalité surtout. Un arrêté des représentants Lejeune et Roux, en mission dans l'Aisne, ordonna de détruire tous les clochers, ceux mêmes des églises il y a deux ans conservées pour le culte et qu'on avait jusque-là respectées.

Tous les clochers furent donc vendus par adjudication et démolis, non pas seulement dans les villes, mais jusque dans beaucoup de petits villages, à très-peu d'exceptions près. On se doute du peu de soin qui présida à ces opérations ; elles ne firent pas que déshonorer les édifices mutilés, mais elles les exposèrent encore à des dégradations qu'on n'avait point prévues. Les adjudicataires des clochers vendus au profit de la république et qu'on avait astreints à rétablir à leurs frais les charpentes et la couverture des églises, ne remplirent pas leurs obligations. Par ces ouvertures largement béantes, l'eau s'infiltrait dans tout l'édifice, et l'administration départementale dut prendre un arrêté pour forcer les adjudicataires des clochers à exécuter les clauses de leurs cahiers de charges.

On ne s'était pas bien compris sur la valeur du mot clocher. Dans quelques endroits, les puritains et les puristes jetèrent à bas la tour habitée par les cloches et la flèche qui la surmontait presque toujours ; c'est ce qui explique comment beaucoup d'églises de villages ne se composaient plus que du seul corps de bâtiment maintenant surmonté d'une cage récemment construite. La tour du clocher de la belle église d'Essomes fut démolie, « cette masse de pierres étant fort inutile, » porte l'arrêté du conseil de la commune. Dans d'autres villes ou villages, au contraire, et ce sont les plus nombreux, on se contenta de démolir la flèche plus ou moins haute, on

conservant la tour qui la portait. A ce propos, il se souleva des scrupules de conscience qui prouvent combien dans certaines âmes était ardent alors le désir de bien et complètement exécuter une loi si importante et qui intéressait de si près le salut de la patrie. La municipalité de Laon se demanda, — c'était en décembre 1793, — si par ce mot clocher il fallait entendre seulement la flèche, ou bien comprendre dans cette dénomination alors complexe et la tour et la flèche à la fois.

L'affaire était ardue et le mot méritait les honneurs d'une définition. On crut utile de demander une interprétation à l'administration départementale ; car, au cas où par clocher on entendrait à la fois et la tour et la flèche, on se hâterait d'abattre les quatre tours qui surmontaient l'église ci-devant Notre-Dame et qui blessaient par leur présence trop longtemps tolérée les regards des bons citoyens affligés par l'existence de ces vestiges de la superstition, comme auraient dit les clubistes de Chauny. On soumit le cas au Directoire qui ne se crut point assez fort en linguistique pour décider à lui tout seul et qui appela à son aide les lumières spéciales de l'ingénieur en chef du département. Les quatre belles tours de la cathédrale, sœurs jumelles qui avaient ensemble ri de la fureur de tant d'ouragans, merveilles peut-être uniques au monde de hardiesse et d'élégance, coururent un grand danger, ce jour-là. Par bonheur, l'ingénieur en chef était à la fois un homme de goût et d'esprit ; sans se compromettre, il sut sauver de la ruine les quatre tours menacées. Il affirma que leur démolition lui paraissait compromettante pour la solidité du reste de l'édifice, et qu'il lui fallait une étude longue et sérieuse avant de pouvoir rien décider. L'administration départementale rendit alors un arrêté aux termes duquel il fut arrêté « que provisoirement les tours de la ci-devant cathédrale de Laon seraient conservées ; que vi-

» site serait faite des bâtiments pour vérifier si la sup-  
» pression des tours était possible sans danger pour eux,  
» et qu'enfin les flèches qui couronnaient lesdites tours  
» seraient, comme tous les autres clochers de la ville,  
» soumis à la plus prochaine adjudication. » Les répu-  
briques passent et les belles tours de Notre-Dame de Laon  
vivent encore, grâce à l'ingénieur dont malheureusement  
le nom nous est inconnu.

Ne pouvant s'en prendre au couronnement de la vieille  
basilique, les patriotes se vengèrent sur les statues, dé-  
coration de l'extérieur, sur les tableaux et les ornements,  
parure des autels. L'arrêté que prirent ces nouveaux  
iconoclastes est certainement la pièce la plus curieuse  
qu'à l'histoire du vandalisme puisse jamais recueillir.  
Nous voulons en flageller la figure de ces sauvages qu'on  
est honteux d'appeler des français, qui se prétendaient  
des philosophes et n'étaient que des impies poussant  
l'insulte jusqu'à la rage, l'athéisme jusqu'à la déraison.  
Quelle triste page dans l'histoire de la folie humaine !  
Voici cet arrêté auquel nous ne changeons ni un mot, ni  
une virgule ; il émane de l'administration départementale  
et est daté des derniers jours de 1795 :

« Désirant faire disparaître sans délai tous les objets  
» de fanatisme et de superstition qui offusquent les répu-  
» blicains de cette cité ;

» Arrêtons que toutes les effigies *des ci-devant anges*,  
» *ci-devant Christ, saints et saintes*, les dais, les croix  
» et autres objets, chandeliers, lampes, calices, bu-  
» rettes, plats, patènes, vaiselles, ustensiles et tous les  
» ornements quelconques à l'usage du ci-devant culte  
» dit catholique, qui se trouvent en or, argent, plomb,  
» étain, cuivre, fer et autre métal quel qu'il soit, se-  
» ront enlevés, dans les trois jours pour tout délai, des  
» maisons dites ci-devant Notre-Dame, saint-Jean-au-

» Bourg, Saint-Martin, et autres consacrées au culte catholique, en présence d'un commissaire.

» Le citoyen *Baroffo* est nommé commissaire à cet effet. Il commencera le dépouillement par la maison ci-devant cathédrale.

» *Tous* les ouvriers nécessaires audit enlèvement sont mis en réquisition et tenus de cesser tout ouvrage pour se livrer audit travail. Le commissaire Baroffo est autorisé à s'adjoindre tel nombre dont il aura besoin.

» Le commissaire fera peser les différents objets au fur et à mesure qu'ils seront détachés ; il en dressera procès-verbal et les remettra au District qui en tiendra registre uniquement destiné à cet effet et en donnera récépissé au commissaire.

» Il est expressément recommandé au commissaire de ne laisser dans l'intérieur, ni à l'extérieur desdits bâtiments, aucun objet en or, argent, cuivre, fer et autre métal, qui ne serait pas strictement nécessaire à la clôture ou à la conservation desdits édifices.

» Tous les tableaux existant dans lesdites maisons seront pareillement enlevés des yeux des républicains qui s'indignent à la vue des apôtres du mensonge et de ces figures grotesques qui leur retracent des siècles d'esclavage et d'ignorance. Les seuls tableaux reconnus par les artistes être des chefs-d'œuvre de l'art seront conservés pour être déposés dans la bibliothèque nationale du département ou envoyés au Muséum français. A l'égard des autres, ils seront ou brûlés ou imprégnés de couleur, de manière à rendre invisibles toutes les traces de l'imposture sacerdotale.

» Les linges, chappes, aubes, étoles et autres objets en étoffes, servant audit culte ci-devant catholique, seront pareillement enlevés et déposés au District après inventaire.

» Le District fera détacher sur le champ desdites



- » chappes et autres vêtements ci-devant ecclésiastiques
- » tous les galons, dorures et autres objets avec filets et
- » paillettes d'or et d'argent, les fera brûler et enverra
- » sans délai les métaux à la Monnaie, après en avoir fait
- » constater le poids en présence d'un orfèvre qui assis-
- » tera audit brûlement et en dressera procès-verbal. »

Les administrateurs qui osèrent signer cet ordre, digne d'un chef de Goths ou de Vandales, se nomment Caignart, Roussel, Lelarge, Tranchant, Cholet, Dennequin, Clouart, Clément Mennesson, Regnault président du Directoire, et Pottotieux procureur général syndic.

Armé de ce firman, le commissaire Barofio, — le nom est bien choisi ; nos faiseurs de vaudevilles et de caricatures n'en sauraient certes pas inventer de plus grotesque, s'y missent-ils à plusieurs ; — Barofio, disons-nous, Barofio (1) dont le nom était autrefois proverbial à Laon, mit en réquisition tous les mauvais sujets de la ville que l'attrait d'un pareil travail excitait plus encore que la haute paie à eux promise. Les porches de la cathédrale furent envahis par une foule qui riait, blasphémait, vociférait. Bientôt, le long des échelles on vit s'élançer des hommes qui, le marteau à la main, mutilèrent les fines sculptures, écrasèrent les statuettes, décapitèrent les saints de pierre, en attendant la décapitation des prêtres et des nobles qu'on leur promettait pour victimes. En quelques heures, au milieu des railleries impies, des insultes grossières, des sarcasmes amers, des défis à la divinité restés impunis, on en eut fini avec les merveilles de la statuaire du moyen-âge, et de là Barofio courut dépendre les tableaux qu'on badigeonna, qu'on mit en pièces, dont pas un n'est arrivé jusqu'à nous.

---

(1) Barofio, membre unique du jury d'examen de peinture, était un fumiste piémontais. Il avait une sœur, ouvrière assez jolie, qui faisait métier de représenter la Déesse Raison, ou la Déesse Liberté, dans les fêtes de la Folie républicaine, à Laon.

Une portion des ornements, miracle de la fabrique française, des reliquaires, des livres de l'église, fut conservée pour être brûlée à la prochaine fête de la Raison, aux pieds de quelque femme perdue, idole impuissante et ridicule, à laquelle on sacrifiait les plus beaux monuments d'une religion toute de chasteté, de charité, de noble élévation.

C'est là de la haute comédie qui prêterait à rire, s'il ne s'agissait de si grands principes si scandaleusement insultés et violés, de si immenses pertes que rien ne peut maintenant compenser ou réparer.

Comme si ce n'était pas assez d'un arrêté, le Directoire de l'Aisne, un peu plus tard, en prenait un second par lequel il ordonnait « de ne pas laisser subsister plus » longtemps dans les églises, chapelles, maisons publiques telles que maisons d'éducation, hospices de charité, hôtels-Dieu, aucune inscription qui rappelle la » puissance féodale ou ecclésiastique, ni aucun tableau » de l'espèce de ceux ci-dessus désignés, que les procureurs syndics de tous les districts étaient chargés de » faire enlever desdites maisons pour les livrer aux » flammes. »

Nous avons parlé des mutilations qu'eut à endurer la cathédrale de Laon et de sa dévastation inutile, brutale, complète; c'est que nous avons trouvé des renseignements authentiques et nouveaux surtout. Ce qu'avait fait à Laon l'administration par le bras stipendié de Baroffio, toutes les administrations de nos villes, de nos moindres villages, l'exécutèrent de même autour d'elles et sur une moindre échelle; et nous savons aussi combien de trésors s'en allèrent en fumée, lors de ces holocaustes qu'on offrit partout à la déesse Raison. M. l'abbé Poquet, dans son Histoire de Château-Thierry, nous a donné les détails à la fois touchants et burlesques d'un incendie qu'alluma

une pauvre jeune fille consentant par dévouement et pour le salut de sa famille à figurer publiquement en déesse, incendie qui dévora les objets précieux, héritage sacré des temps les plus anciens, transmis soigneusement de génération en génération et qui vinrent périr en place publique, aux applaudissements d'une foule furieuse et exagérée.

Et pouvaient-ils respecter ces œuvres fragiles, ces révolutionnaires qui venaient d'oser s'attaquer à ces géants de pierre qui heureusement devaient se rire de leurs efforts, comme le château de Coucy par exemple, comme la tour de Louis-d'Outremer encore ? Voler des livres ou les brûler, lacérer des titres et des tableaux, éparpiller au vent des chartes et des parchemins, était chose plus facile et plus prompte qu'abattre ou partager une église, un couvent, un manoir féodal.

Nous parlons de vols de livres ! Dès 1791, nous constatons un pillage effréné des bibliothèques des couvents de nos contrées et des richesses héraldiques que les gentilshommes n'eurent point le temps de réunir et d'emporter avec eux dans l'exil. La ruine des bibliothèques doit être surtout attribuée aux administrateurs qui eurent à en faire le recollement, dont les uns ne veillèrent point avec soin sur des collections dont ils ne soupçonnaient pas l'importance et la valeur, dont les autres, plus coupables que les ignorants, s'entendirent pour la dispersion des livres avec des libraires qui leur soldèrent comptant un aveuglement volontaire, un silence prévaricateur.

En 1791, l'abbé Grégoire dénonçait déjà ces indignités à l'Assemblée Nationale. « Les libraires, » s'écriait-il avec une sainte indignation dont l'histoire doit lui tenir compte, « les libraires, dont l'intérêt s'endort difficilement, profitèrent du pillage des bibliothèques. Le décret de 1790 ordonna d'apposer les scellés, d'invento-

• rier, d'envoyer les inventaires au comité d'instruction  
» publique; et cependant cette loi conservatrice n'est  
» pas exécutée; car, en 1791, beaucoup de livres volés  
» dans le ci-devant monastère de Saint-Jean de Laon,  
» furent vendus à l'hôtel Bullion d'après le catalogue de  
» l'abbé....., titre supposé pour écarter les soupçons.  
» Parmi ces livres, il y en avait de cotés au prix de quel-  
» ques francs qui furent revendus cent vingt guinées à  
» Londres. Les dégâts furent tels que pour les peindre  
» l'expression manque. »

De 1791 à 1794, ces dilapidations, ces scandales ne firent que continuer et s'accroître. Le 27 février 1794, Jean Debry, député de l'Aisne, attirait de nouveau l'attention de la Convention sur ce sujet si digne d'intérêt et faisait décréter en principe la prohibition absolue de la sortie des livres, manuscrits et éditions rares hors du territoire de la République.

En décembre 1794, nous voyons l'abbé Grégoire remonter à la tribune et faire à la Convention le triste tableau des pertes quotidiennes dues par l'art à l'ineptie ou à l'avarice de nos administrations locales.

« Une lettre de Laon, » dit-il, « nous apprend que les  
» livres, les tableaux échappés aux dilapidations de tout  
» genre, aux vols, à la rapacité des commissaires infi-  
» dèles, à la barbare insouciance des autorités, sont in-  
» nombrables. On les jetait à l'aventure; on les abandon-  
» nait au premier venu; on les laissait périr dans les  
» greniers des bâtiments du District. Les administrateurs  
» de Soissons nous apprennent qu'une foule d'objets  
» d'art y ont été détruits. Un Annibal Carrache et un  
» Bourdon ne se sont pas retrouvés; une suite nom-  
» breuse de bons tableaux de Licheri, représentant la  
» vie du fondateur des Chartreux, ont été coupés dans  
» les cadres qui furent mis à la ferraille. On en retrouva  
» sous des sacs de blé. Un magnifique tableau de Carès

« fut envoyé à Paris et trouvé pourri au Port-au-Blé. »

C'est ce qui explique comment des innombrables toiles, honneur de nos riches abbayes et de nos grandes et vastes églises, on n'a pas même un souvenir. Ce qui fut gaché, perdu, détruit d'objets d'art à la seule abbaye de Saint-Vincent de Laon constituerait une galerie princière. Ce furent sans doute Baroffio et sa bande ignoble qui *imprégnèrent de couleur* ou brûlèrent quelques toiles des Lenain qui, depuis plus de cent ans, faisaient la gloire de deux ou trois des églises semées par leur ville natale, Saint-Remy-Place et les Cordeliers. La ville de Laon a produit tant d'hommes illustres que la perte des chefs-d'œuvre de ses illustres enfants ne peut être tenue à grand malheur sans doute ! Et de nos jours combien de Baroffio, si notre révolution devenait violente comme sa sœur aînée !

Les parchemins précieux dont se composaient les chartiers des monastères; les manuscrits illustrés par la main habile des enlumineurs et des miniaturistes des onzième, douzième et treizième siècles; les bulles des papes; les beaux missels dont on se dispute au poids de l'or, aujourd'hui les trop rares exemplaires ! on ne se douterait guère à quel usage on les fit alors servir ! La direction des ateliers militaires de La Fère les mit en réquisition pour en faire des gargousses..... ! Ces parchemins antiques, ces vélin sans prix, œuvre de paix et de prière, se transformèrent en messagers de guerre et de mort ! Il en partit des archives du Directoire départemental de l'Aisne de pleines charretées qui toutes se dirigeaient vers l'arsenal de La Fère, où l'on se montrait difficile pour la réception et où l'on n'acceptait que ce qu'il y avait de plus grand, de plus fort. On ne voudrait pas nous croire, si nous n'écrivions pièces en main. C'est encore l'abbé Grégoire qui parle :

« C'est faute de lumières sans doute, » s'écrie-t-il

toujours en parlant à la Convention, « qu'à La Fère on » envoyait au parc d'artillerie des ouvrages en parchemin et sur vélin. Heureusement, une lettre de la commission d'instruction publique a fait cesser ces abus, » et déjà de La Fère l'on nous adresse des ballots de parchemins dont le génie des arts, qui pour féconder la » révolution a fait tant de prodiges, se propose de tirer » parti. »

Malgré ces réclamations, le mal ne cessa point. La Fère absorba encore bien des matériaux dont l'histoire aurait pu profiter. L'Administration supérieure des mines et des poudres accusait au Département de l'Aisne, le 15 juillet 1793 (26 thermidor an 3), réception de *deux cent quatre-vingt-douze livres* de parchemins provenant des archives; mais, examen fait, comme ces parchemins ne parurent pas convenables pour l'emploi auquel on les avait destinés, l'Administration des mines demandait s'il en restait à Laon de plus beaux, de plus forts; elle envoyait en même temps la dimension exacte sur laquelle il fallait se baser pour choisir ceux qui resteraient à lui envoyer, et elle recommandait de veiller à ce que ce travail fût fait avec beaucoup de soin.

C'est ce qui explique comment tant de pièces précieuses, venues à Laon de tous les couvents du département, ont à jamais disparu, et l'œuvre de destruction fut continuée et parachevée sous la Restauration.

Nous n'entreprendrons pas de dire ce qu'il advint des papiers et titres des abbayes. Nous nous contenterons de raconter que les commissaires chargés de la visite des archives des différentes maisons religieuses du district de Laon, firent jeter en bloc et pêle-mêle, dans les greniers de l'évêché de cette ville, les papiers de ces couvents, « attendu leur état de vétusté et leur *mauvaise* » *odeur*. »

Est-ce là tout ce que nous pourrions raconter ? Sont-ce

là seulement toutes les pertes qu'ont à pleurer l'archéologie, l'histoire, les arts, l'humanité, la raison si profondément blessés ?

Malheureusement, non; il y aurait des volumes à écrire sur ce triste sujet; mais, ainsi que nous l'avons dit au début de cette étude, c'est simplement un aperçu que nous avons voulu tracer, une idée que nous avons voulu donner de dilapidations déplorables, de destructions qui font la honte de tout un siècle se proclamant siècle de raison et que sa déraison place au-dessous des siècles où les barbares du Nord détruisaient par ignorance et non par vengeance, la vengeance la plus basse des actions quand elle s'attaque à des objets inertes, à des monuments inoffensifs et qui ne peuvent se défendre.

Il est bon aussi d'apprendre aux hommes de violence et de ruine que, si l'histoire est restée muette quelque temps, trop de temps, il arrive cependant tôt ou tard un moment où la punition qu'ils méritent leur est infligée par la publicité, châtement, hélas! qui n'est point en proportion avec la faute, mais qui encore peut servir de leçon, arrêter quelques nouveaux forfaits de lèze-civilisation, et peut-être aussi contribuer à sauver quelques chefs-d'œuvre.

La séance est levée à cinq heures et demie.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

---

ONZIÈME SÉANCE.

Mardi 4 Décembre 1849.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## OUVRAGES OFFERTS.

M. Delbarre, membre correspondant à Paris, fait hommage à la Société d'un dessin représentant une des faces du tombeau de saint Drausin, vingt-deuxième évêque de Soissons, et placé dans la cour du Louvre.

Des démarches ont été faites auprès du ministre pour obtenir la restitution de cet intéressant monument. La Société espère bien que l'administration ne se bornera pas à de stériles promesses et qu'on rendra un jour à la cathédrale de Soissons le tombeau du saint évêque, comme on vient de rendre les statues de Fontevault si longtemps réclamées.

4

## COMMUNICATIONS.

M. Girodet, chef de bataillon au 9<sup>e</sup> de ligne, fait don à la Société de deux pièces de monnaies en argent, l'une



arabe et l'autre italienne et frappée par la république romaine en 1849.

M. Delsart, membre correspondant, envoie une médaille de Louis de Roussi, seigneur de Sissonne, avec cette légende : *Fortis cum Leone mallet.*

M. Daras dépose sur le bureau plusieurs monnaies et médailles de l'époque romaine et du moyen-âge.

Ces monnaies lui ont été remises par plusieurs correspondants qui en font hommage à la Société.

De M. Tétard de Genlis : Un Vespasien, trois Faustine, un Néron, un Antonin, un Henri III, un médaillon de Louis XVI avec la devise : *Omnibus non sibi*

De M. Michelot, jeune, de Chauny : Un Trajan, un Constantin Junior, un Henri III et une médaille obsidionale d'Anvers.

De M. Lavande, régisseur du château de Villequier : Un Trajan, argent.

IMP. TRAJAN. AVG. PR. DAC. P. M. T. P. I.

Au revers : COS. SVPP. S. P. Q. R. OPTIMO. PRINC.

Un Antonin, argent.

ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. COS. III.

Au revers : SALVS. AVG.

Deux Constantia et un Gallien, bronze.

De M. Michelot, correspondant : Un Sévère, un Vespasien, un Domitien, trois Trajan, un Germanicus, un Mercorinus, deux Faustine, un Néron, un Constantin, un Constance, un César, un Probus.

Toutes ces monnaies ont été successivement trouvées sur le territoire de Villequier-Aumont.

M. Périn offre le projet d'un monument à élever à la mémoire du général Rusca et au colonel Charlier, morts en 1814, au siège de Soissons.

Classement et remerciement.

M. Suin donne l'analyse d'une histoire manuscrite de

l'abbaye de Saint-Vincent de Laon offerte à la Société par M. Delsart, curé de Saint-Aubin.

MESSEURS,

Notre jeune Société historique et archéologique reçoit, cette année, de nombreux témoignages d'intérêt qui doivent nous donner toute confiance en son avenir. Une somme de 500 fr. lui a été accordée par le ministère de l'instruction publique, alors aux mains d'un homme éminent qui a su trouver dans sa science profonde de l'histoire ses plus beaux succès de tribune; orateur plein de verve et d'élévation que la maladie tient en ce moment éloigné du Forum, au vil regret de tous ceux qui aiment les beaux discours, les nobles paroles et ces pensées dont parle Vauvenargue, ces grandes pensées qui viennent du cœur. La haute faveur dont notre Société a été l'objet ne prouve-t-elle pas qu'elle compte maintenant et qu'elle tend à réaliser toutes les espérances de ses fondateurs? Souvent on nous envoie des objets antiques, des publications scientifiques, des monnaies anciennes en assez grande quantité pour que notre archiviste réclame de nous la création d'un médailler; enfin à notre dernière séance, je vous ai fait part du don qui nous a été fait par l'un de nos correspondants de la copie d'une histoire manuscrite de Saint-Vincent, célèbre abbaye Laonnoise. A quoi bon rappeler quelle a été la gloire des anciennes abbayes dans une ville où les flèches de Saint-Jean la racontent d'une manière si éclatante, dans une ville dont Saint-Médard est l'un des faubourgs. Les ruines des monastères sont les seuls monuments que nous ayons à montrer aux étrangers quand ils ont vu notre belle cathédrale. Mais au moins cette cathédrale est debout toute entière et pour longtemps encore comme un immense défilé jeté aux injures du temps et à la turbulence des hommes. Nous sommes plus heureux que nos voisins,

les Laonnois. L'admirable portail de leur cathédrale s'est détaché de la nef et penche en avant ; il menace d'étaler bientôt ses débris sur le pavé de la place. Laon, si fameux dans nos Annales, le siège de la monarchie française au 10<sup>e</sup> siècle, la cité-mère de l'affranchissement des communes, n'aurait plus rien pour rappeler son antique célébrité. La tour de Louis-d'Outremer était très-solide et pouvait durer bien des siècles ; on l'a démolie à plaisir, et voilà la plus belle partie de la cathédrale qui va tomber d'elle-même. Ces ruines d'hier, ces ruines de demain doivent inspirer un nouvel intérêt pour tout ce qui se rapporte à la ville de Laon. L'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent est intimement liée à celle d'une ville où ce monastère était nommé par excellence l'abbaye et la fille spéciale de l'église. Nous avons donc accueilli avec joie, avec reconnaissance, la copie de manuscrit que nous envoyait notre correspondant. Nous la conserverons précieusement ; mais avant de la déposer dans nos archives, j'ai pensé qu'il serait utile, pour ceux qui voudraient s'occuper de l'histoire des couvents et du pays Laonnois, d'indiquer dans notre Bulletin les principaux documents qu'ils pourront trouver dans ce manuscrit et d'en faire une analyse rapide.

Au moyen-âge, l'amour des lettres et de la science n'avait trouvé d'asile que dans les couvents ; les moines, les bénédictins surtout ont recueilli avec ardeur les fastes de la patrie, mais d'abord ils ont rassemblé religieusement les monuments de leur propre histoire. A Jumièges, on mettait sous les yeux des vivants les illustres exemples des morts. Dans les murailles du cloître, on avait incrusté des lames de cuivre sur lesquelles flamboyaient les souvenirs des premiers temps de l'abbaye depuis saint Filbert et les Enervés, ces fils problématiques de Clovis II, jusqu'à Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie. Les religieux de Saint-Vincent avaient aussi préparé les élé-

ments de leur histoire. L'auteur de notre livre, moine anonyme qui écrivait au commencement du 18<sup>e</sup> siècle, dit que les premières chartres avaient été détruites par la malice des Barbares, que depuis on avait réuni à Saint-Vincent un amas considérable de chartres, de livres et de manuscrits qui formaient une riche bibliothèque, en partie détruite avant 1640; c'est donc avec les débris épars de cette bibliothèque qu'aurait été composée cette histoire manuscrite. On y remarque une partialité bienveillante qui se comprend aisément, mais à laquelle le public n'est pas tenu de s'associer. L'auteur donne d'abord ce qu'il appelle *une connaissance grossière* de la ville, du clergé et de la montagne de Laon. Il veut absolument que Laon soit l'ancienne Bibrax. Après avoir rappelé toutes les autorités à l'appui de cette opinion, il tranche hardiment la question, moins prudent que le congrès scientifique de France qui, d'après son compte-rendu de 1843, a trouvé plus commode de placer Bibrax où elle est, c'est-à-dire dans le vague et l'incertitude. Viennent ensuite toutes les étymologies du mot Laon; aucune d'elles ne paraît se justifier complètement, et c'est tant mieux pour les Laonnois qui, fiers à juste titre de leur patrie, pourront voir à leur gré dans son nom : *la louange des montagnes, la montagne des linx, la montagne chaste, la montagne obscure, la force du peuple, la montagne des sceaux, la montagne de pierre, la montagne des corbeaux*, etc., etc. Après une longue liste des évêques, des doyens, des chantres et des trésoriers de l'église de Laon, l'auteur aborde le sujet qu'il se propose de traiter, l'histoire de Saint-Vincent, le second siège de l'église de Laon, et dont l'abbé tenait toujours la première place après l'évêque.

Plus d'une fois, en nous avançant vers le bras droit de la montagne de Laon, nous avons aperçu comme une vision confuse, comme une image indécise et flottante,

les vestiges de Saint-Vincent, à demi-cachés par le brouillard qui s'élève souvent des marais voisins. Cependant c'était bien l'ancienne abbaye, c'était bien elle qui se dégageait sous la brume et qui nous apparaissait enfin sans aucun voile et sous son véritable aspect. Il en est de même de l'histoire de Saint-Vincent, à son origine. La vérité s'y trouve cachée sous un amas de fables et d'événements surnaturels, mais elle apparaît bientôt.

Ainsi dans les premiers chapitres de notre manuscrit, saint Canoald transige avec un ours d'un caractère facile et divise à l'amiable des récoltes de pommiers. Avec ce singulier copartageant, les morts ressuscitent avec empressement; saint Sébastien avertit à grands coups de fouet l'évêque de Laon qu'il tarde trop à se rendre à Soissons pour visiter les reliques de ce saint. Mais voici des détails intéressants sur l'ancien cimetière qui occupait, du temps de saint Remy, le bras droit de la montagne de Laon où s'élevait alors une église dédiée à saint Christophe, sur la fondation de l'abbaye où furent inhumés tous les personnages célèbres et tous les évêques de la ville jusqu'au milieu du 13<sup>e</sup> siècle. Chaque nouvel évêque venait, la veille de son sacre, passer la nuit à Saint-Vincent; l'abbé de ce monastère conduisait le lendemain l'évêque à la cathédrale, et, le montrant au peuple, il disait: Nous vous le donnons vivant, vous nous le rendrez mort.

La fondation de l'abbaye est attribuée à Brunehaut. Il est probable, dit notre auteur, *qu'elle la fit consacrer à saint Vincent croyant peut-être qu'ayant pris naissance dans l'Espagne aussi bien qu'elle, ce saint aurait plus d'inclination de l'assister en ses desseins.* La vie monastique y fut de suite observée et probablement la règle de saint Benoît. *Supposé que saint Canoald eut été le premier abbé de Saint-Vincent, il n'est pas probable qu'il ait établi une autre règle que celle qu'il a*

*professée sous saint Colomban, son maître ; outre que peu de temps après, sainte Salaberge professe la même règle dans cette ville de Laon.*

Saint Canoald devint évêque de Laon en 625, sa mémoire fut toujours en grand honneur dans cette ville, et quand la contagion frappait les Laonnois, les reliques de ce saint étaient apportées en grande pompe de Saint-Vincent à la cathédrale de Laon, puis rendues à l'abbaye quand le péril avait cessé. Aux 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> siècles, Saint-Vincent fleurit en science et en sainteté ; des personnes de toutes conditions y viennent apprendre les sciences, la philosophie et la théologie. Saint Humbert *s'y instruisit aux bonnes mœurs et aux sacrés décrets de l'église*. Au 9<sup>e</sup> siècle, le diocèse de Laon troublé par les querelles des deux Hincmar, l'un archevêque de Rheims et l'autre évêque de Laon, est ravagé par les Normands ; l'abbaye est dévastée. A peine était-elle rétablie qu'elle est entièrement détruite sous Louis-d'Outremer ; enfin elle est complètement réédifiée et l'église abbatiale est consacrée en 1072. Dès 948, l'évêque Roricon avait remplacé des moines de Saint-Benoît dans cette abbaye, ce que notre auteur raconte ainsi :

« La résolution étant prise pour le rétablissement de  
» cette abbaye, il ne restait plus qu'à déterminer quel  
» ordre y serait mis. Les chanoines y avaient été déjà  
» par deux fois sans avoir pu y subsister. Mais aussi il  
» avait appris par la tradition que les religieux avaient  
» possédé cette abbaye les premiers ; c'est ce qui les fit  
» résoudre de remettre cette première maison en son  
» premier institut, comme elle était avant les incursions  
» des Payens et des Normands, y remettant le siège de  
» Saint-Benoît qui s'y conserve encore aujourd'hui, comme  
» la charte d'Albert, comte et abbé de Saint-Quentin, qui  
» avait été sécularisée en même temps que celle-ci, est  
» une preuve.

» Il fit donc venir douze religieux de l'abbaye de Fleury, ou Saint-Benoît-sur-Loire, et leur donna, pour abbé, un vénérable personnage appelé Melehalan ; il les établit en ce monastère de Saint-Vincent de Laon, y aprouvant la dignité de son siège de l'évêché et la sépulture de toutes les personnes de la même ville, comme elle avait été anciennement donnée par les évêques, ses prédécesseurs. »

De nombreuses donations furent faites alors à Saint-Vincent et ses revenus devinrent considérables. Nous trouvons dans notre manuscrit les catalogues des monastères avec lesquels Saint-Vincent était associé, des bénéfices dépendant de l'abbaye, des donations à elle faites, des reliques fort nombreuses qui y étaient conservées, la généalogie des comtes de Rethel, la vie de saint Gérard, dixième abbé de Saint-Vincent, celle de saint Elesme, et de longs et curieux détails sur les prières et cérémonies religieuses, les sépultures, les tombes nombreuses de l'église et leurs longues épitaphes, les érections des prieurés, les nominations des abbés, la réception des religieux, la société fraternelle et la communication des prières qui existaient entre certains couvents, sur Saint-Gobain, sur la fondation de l'abbaye de Prémontré et d'autres couvents du pays Laonnois, et même sur les fortifications de Vailly, aux frais desquelles les religieux de Saint-Vincent refusaient de contribuer. Nous avons remarqué des dates et des faits historiques cités d'une manière inexacte ; ne pouvant relever ici ces erreurs, nous nous contentons d'en avertir le lecteur d'une manière générale.

Vers la fin du 40<sup>e</sup> siècle, l'évêque Adalbéron traite l'abbaye en fille spéciale de son église et fait confirmer ses privilèges et ses possessions, le 26 septembre 987, par Hugues Capet qu'il avait aidé à s'emparer de la ville de Laon et de la couronne de France. Mais nous sommes

au siècle saint, au temps de salut dont parle l'apôtre ; les princes et les peuples marchent en pèlerinage vers la terre d'Abraham et de Jésus-Christ. Ils partent pour la première croisade. Que d'enthousiasme religieux, que d'actions glorieuses, que de miracles de courage et d'abnégation ! Dans ce mouvement général, le pays Laonnois joua un trop grand rôle pour que notre manuscrit ne contienne pas quelques pages consacrées à cette merveilleuse époque. Plusieurs chevaliers, avant de partir pour la Terre-Sainte, firent des donations à l'abbaye de Saint-Vincent. « Anselme, comte de Ribemont, sentant » que sa conscience lui reprochait les torts et les dommages qu'il avait faits à cette abbaye de Saint-Vincent, » avant que de se mettre en chemin pour accomplir son » vœu, il vint en ce monastère de Saint-Vincent, et là, » ayant fait assembler tous les religieux de la communauté en chapitre, il y demanda humblement pardon » de sa témérité et de sa faute ; il était pour lors nu-tête » et prosterné à terre comme un criminel, pour une plus » grande et plus entière satisfaction, il voulut que chaque » religieux en particulier lui donnât un certain nombre » de coups de fouet sur ses épaules nues. Il donna à cette » même abbaye le droit de vinage et franc chariage par » toutes les terres de ses seigneuries, savoir : Mézières » et Ribemont, voulant qu'on fit un acte authentique de » ceci qui reste encore aujourd'hui dans les cartulaires » de cette abbaye. »

Après le départ pour la croisade, les vieux Gaulois se lèvent et réclament l'affranchissement des communes ; les uns l'achètent à prix d'or, les autres le conquièrent par les armes. Une horrible célébrité entoure le berceau de la commune de Laon. La sédition du 25 avril 1112, le massacre de l'évêque et des nobles, le pillage de la ville, l'incendie de l'église et d'une partie de la cité, les représailles exercées contre les bourgeois ont été si sou-



vent racontées et d'une manière si brillante et si complète, que je n'en parlerais pas si l'abbaye de Saint-Vincent n'avait une large part dans cette grande et terrible scène. Teudegaud, chef de la révolte, Teudegaud, qui coupa le doigt de l'évêque pour prendre son anneau, était receveur de Saint-Vincent. Des nobles et des personnes de toutes conditions se réfugièrent à l'abbaye où ils furent reçus avec empressement, mais ils ne furent pas à l'abri de tout danger; Teudegaud, se disant évêque de Laon, accourut au monastère qu'il visita de fond en comble l'épée nue à la main pour voir s'il y trouverait quelques-uns de ceux qu'il avait marqués pour cette grande boucherie.

Selon son droit depuis longtemps consacré, l'abbé réclama le corps de l'évêque. « Maître Anselme, doyen » de la cathédrale, le fit enlever après avoir jeté un drap » mortuaire sur le corps et le fit apporter au plus vite à » Saint-Vincent. On ne peut expliquer combien les por- » teurs du corps et ceux qui l'accompagnaient reçurent » de malédictions et de menaces et combien on en donna » au corps mort de l'évêque. Etant arrivé dans l'église » de cette abbaye, on fit une fosse devant l'autel de Saint- » Benoît qui est aujourd'hui le second autel de la sa- » cristie, et, étant à demi creusée, on jeta le corps de- » dans si serré entre deux ais qu'il semblait qu'on dût » le voir crever sur l'heure. On ne lui fit aucun office, » non-seulement convenable à un évêque, mais il n'eut » pas ce qu'on accorde aux moindres chrétiens. Plusieurs » ennemis de l'évêque se trouvèrent à ces funérailles, » lesquels n'avaient ni paix ni repos qu'ils n'outrageas- » sent le corps avec plus de malice qu'ils pouvaient. Cette » journée se passa sans qu'on fit aucun office divin dans » ce monastère de Saint-Vincent, ce qui continua plu- » sieurs jours suivants, parce que les moines étaient oc- » cupés à empêcher le désordre chez eux et que ceux

» qui s'y étaient réfugiés n'y souffrirent aucune violence,  
» outre que les moines ne craignaient pas moins que les  
» autres, croyant que leur vie n'était point en assurance  
» dans une si grave confusion de la ville.

» On mit une pierre d'ardoise sur la fosse de l'évêque,  
» Waldric, avec une inscription de dix vers latins qui se  
» lisent encore aujourd'hui quoiqu'avec peine. »

Le droit de sépulture que les moines de Saint-Vincent avaient si bien fait consacrer à leur profit en rendant les derniers devoirs, dans des circonstances si périlleuses, à celui qui avait été leur évêque, en protégeant son cadavre chargé d'imprécations, ce droit ne tarda pas à leur être contesté et depuis définitivement enlevé, malgré tous leurs efforts et leur énergique protestation. A partir de 1249, les évêques de Laon furent inhumés dans la cathédrale qui n'a pas, hélas ! protégé leurs restes mortels. En entrant aujourd'hui dans Notre-Dame de Laon, on aperçoit de belles pierres grattées à coups de pioche et labourées à coup de marteau. Ces pierres sont les tombes des évêques, et ces signes extérieurs attestent assez leur profanation. Les prélats étaient représentés sur les dalles avec leurs ornements pontificaux qu'on a cherché à effacer pour que la postérité ne pût jamais reconnaître que des évêques avaient reposé là. Les têtes, les mitres, tous les insignes épiscopaux, les mains sur lesquelles était figuré l'anneau pastoral, tout a été coupé sur les dalles par les vrais enfants de Teudegaud. Etrange fureur qui, aux jours d'émotion populaire, entraîne les hommes, contre des pierres ! étrange folie qui leur fait détruire les monuments que venaient visiter dans leur patrie les amis du passé, les historiens, les artistes et les poètes, toute la partie intelligente des nations !

Depuis l'époque de l'affranchissement des communes, l'histoire de Saint-Vincent est un peu celle de tous les monastères. En 1151, l'abbaye est visitée par le pape

Innocent II qui confirme ses privilèges ; le pape était accompagné de saint Norbert et de saint Bernard.

Les religieux de Saint-Vincent donnent à saint Norbert leurs possessions de Prémontré où s'éleva plus tard un monastère célèbre. Vers le même temps, l'image miraculeuse de Notre-Dame-de-Liesse est apportée en France par deux chevaliers ; la tradition veut que ces deux chevaliers aient été enterrés à Saint-Vincent. Nous trouvons à ce sujet, dans notre manuscrit, un long chapitre contenant *quelques points de critique touchant l'histoire de Notre Dame-de-Liesse.*

Comme tous les châteaux et les monastères, l'abbaye de Saint-Vincent eut beaucoup à souffrir des excursions que les Anglais firent en France sous Charles VI, et de toutes les guerres dont notre pays fut le théâtre aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles. Plusieurs fois les bâtiments de l'abbaye furent brûlés. *La belle bibliothèque de 11,000 volumes manuscrits périt dans Saint-Vincent, à ce que porte la tradition du lieu ; il en échappa quelques-uns dont un ancien catalogue d'environ 200 ans suit le dénombrement. La plupart des titres et papiers furent réduits en cendres ; les reliques des saints gardées dans le trésor furent dépourvues de leurs reliquaires très-riches et pleins de bijoux de très-grand prix.*

Pour comble d'infortunc, le roi Henri IV vint assiéger la ville de Laon le 25 mars 1594, et plaça son quartier général dans l'abbaye de Saint-Vincent. Il choisit, pour sa demeure, le chapitre sous le dortoir ancien ; il fit, sans façon, placer son artillerie sur les voûtes de l'église. Malheureusement leur architecte n'avait pas prévu qu'elles serviraient un jour de bastions, aussi elles s'affaissèrent bientôt sous le poids inattendu dont on les chargeait. Les assiégés, sachant que le roi était à Saint-Vincent, dirigeaient sans cesse leurs canons contre l'abbaye ; un boulet vint frapper un pilier contre lequel le roi était

adossé près du chevet de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine. *Ventre saint Gris*, dit le joyeux roi de Navarre, *ostons-nous d'ici, allons dans mon chapitre ; il ne fait pas ici bon*. Ce siège de Laon donna le coup de grâce à l'ancien monastère dont on ne commença la reconstruction qu'en 1640 ; mais, alors, adieu les trèfles et l'ogive, adieu toute la dentelle de pierres. Les nouveaux bâtiments parurent aux religieux du plus mauvais goût. En creusant les fondations des nouvelles murailles, les ouvriers frappaient à chaque instant sur des ossements et des cercueils, même jusqu'à dix pieds de profondeur, même sous les officines et sous les foyers des cheminées.

En détruisant la plus grande partie de l'abbaye lors de la suppression des monastères, on n'a pas épargné l'église, et pourtant ce n'était pas seulement l'église d'un couvent, c'était la gardienne des prélats et des chevaliers serrés sous ses dalles, la gardienne de toutes les générations amoncelées autour d'elle dans les flancs de la montagne. Elle était doublement sacrée; la majesté de la mort rayonnait sur elle et devait la rendre inviolable, et pourtant les Laonnois ont abandonné leurs glorieux ancêtres ; ils n'ont pas même laissé une chapelle, un monument funéraire sur ce *Campo Santo* des premiers âges chrétiens, sur ce vaste sépulcre du vieux Laudunum.

Les débris de Saint-Vincent sont aujourd'hui une propriété particulière, une maison de campagne. Quelles transformations bizarres ont subi les anciens couvents ! On en a fait des clubs, des prisons, des casernes, des préfectures, des carrières dont on vend les pierres à la toise. Prémontré est redevenu un désert où les modernes Enguerrand vont combattre les bêtes féroces. A Soissons, les érudits du temps du Directoire se sont rappelé qu'au 16<sup>e</sup> siècle les représentations théâtrales faisaient en quelque sorte partie des cérémonies du culte catholique ; ils

ont métamorphosé Notre-Dame-des-Vignes en une salle de spectacle. Cette salle a sa façade sur une rue et présente un mur immense et nu sur la grande place, suffisamment égayée par un corps-de-garde et par l'entrée de la maison d'arrêt. Saint-Jean a l'insigne honneur d'être un monument à deux fins. Le mortier-monstre et la pelle à four y vivent en paix. D'un côté, c'est un vaste pétrin où l'on prépare le pain des soldats, de l'autre c'est un hangar où l'on abrite des boulets, des obus et tout un matériel d'artillerie.

Espérons qu'on finira par jeter hors des murs ces machines de guerre sans emploi, ces amas de farine à 15 pour 100 d'extraction de son; qu'on adoptera l'idée heureuse des administrateurs de nos hospices qui voulaient établir là l'hôtel-Dieu trop resserré au centre de la ville. Les beaux clochers de Saint-Jean planeront magnifiquement sur l'asile des malades et des pauvres, élevant vers le ciel et leurs souffrances et leurs prières.

Déjà l'abbaye de Saint-Médard est dignement sortie de ses ruines. A la grande joie des Soissonnais, elle a repris une seconde existence en devenant un établissement de bienfaisance, une institution de sourds-muets. Elle peut, ainsi régénérée, traverser encore bien des siècles et conquérir une nouvelle illustration. L'histoire de nos autres monastères est finie; la science recommence.

Cette analyse substantielle, où M. Suin a su joindre aux rapprochements les plus heureux les sentiments les plus nobles, a fait le plus grand plaisir à la Société.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.

# LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES

ET CORRESPONDANTS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE SOISSONS.

---

1849.

## Membres titulaires.

MM. Leclercq de Laprairie, Jules, propriétaire, membre correspondant du Comité historique des arts et monuments, *Président*.

Williot, principal du collège, *vice-Président*.

Poquet, l'abbé, directeur de l'Institut des sourds-muets de Saint-Médard, membre des Comités historiques, *Secrétaire*.

Decamp, pharmacien, *vice-Secrétaire*.

Suin, notaire, *Treasorier*.

Branche de Flavigny, propriétaire.

Cuffer, docteur en médecine.

Daras, l'abbé, sous-directeur de Saint-Médard.

Destrez, docteur en médecine à Vailly.

Husson, l'abbé, curé d'Arcy-Sainte-Restitue.

Lecomte, l'abbé, vicaire de Braisne.

Lemaire, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.

Martin, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil-général.

De Noiron, propriétaire.

Perin, Charles, juge-suppléant.

Souliac, propriétaire à Château-Thierry, correspondant du Comité historique des arts et monuments.

De Villermont, propriétaire au château de Nesle.

## Membres honoraires.

MM. De Bussières, représentant du peuple.

Didron, secrétaire du Comité historique des arts et monuments, directeur des Annales archéologiques.

MM. Lherbette, représentant du peuple.  
Quinette, ambassadeur en Belgique.

### **Membres correspondants.**

MM Balthasar, l'abbé, au séminaire de Beauvais.  
Clouet, propriétaire, au château de Vic-sur-Aisne.  
Delharre, artiste dessinateur à Paris.  
Delsart, curé de Saint-Aubin.  
Duchesne, membre de l'Académie de Reims.  
Duquesnelle, pharmacien, membre de l'Académie et du comité archéologique de Reims.  
Fabre, percepteur à Genlis.  
Edouard Fleury, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*, à Laon.  
Lamorlette, professeur au petit séminaire de Reims.  
Lucas, notaire, membre de l'Académie et du Comité archéologique de Reims.  
Manable, vicaire à Saint-Quentin.  
Matton, archiviste à Laon.  
Michelot, juge-de-peace à Channy.  
Petit, Victor, correspondant du Comité des arts et monuments à Paris.  
Piette, contrôleur des contributions directes à Laon.  
De Pistoye, chef de Bureau au ministère des travaux publics.  
Tétart, notaire à Genlis.  
Tourneur, l'abbé, professeur de rhétorique au séminaire de Reims.



# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES

DANS LE TROISIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE SOISSONS.

1849.

PREMIÈRE SÉANCE. . . . . Pages	5.
Discours du président sur les travaux de l'année 1848. . .	5.
Nomination du bureau pour 1849. . . . .	10
Discussion sur les associations d'ouvriers. . . . .	10.
Eboulements à Saint-Jean-des-Vignes, par M. Williot. . . .	15.
Fouilles au collège de Soissons, par M. Williot. . . . .	15.
DEUXIÈME SÉANCE. . . . .	17.
Nomination d'un membre correspondant. . . . .	17.
Hommage d'ouvrages à la société et communications di- verses. . . . .	17.
Analyse de titres nobiliaires appartenant à la famille de Vassan, par M. Daras. . . . .	19.
Notice sur Vailly et Pont-Arcy, par M. Destrez. . . . .	20.
TROISIÈME SÉANCE. . . . .	27.
Hommages d'ouvrages et correspondance. . . . .	27.
Observations sur Manicamp. . . . .	29.
Compte-rendu de la brochure de M. Ed. Fleury: <i>l'Évêque constitutionnel de l'Aisne</i> , par M. Decamp. . . . .	51.
Compte-rendu de l'histoire de Foigny de M. Piette, par M. de Laprairie. . . . .	53
Appréciation du Cartulaire de Saint-Léger, par M. l'abbé Daras . . . . .	59.
Questions sur le patois du Soissonnais. . . . .	42.



QUATRIÈME SÉANCE. . . . .	45.
Communications diverses . . . . .	45.
Règlement de vie du couvent de Saint-Léger en 1259. . . . .	47.
Administrations et établissements publics à Soissons en 1789, par M. Perin. . . . .	49.
CINQUIÈME SÉANCE. . . . .	55.
Hommage d'ouvrages et communications. . . . .	55.
Jugement sur l'église nouvelle de Saint-Simon, par M. l'abbé Poquet. . . . .	57.
Explication du frontispice du manuscrit de Gautier de Coincy, par M. l'abbé Poquet. . . . .	64.
Description d'une bible manuscrite de la bibliothèque de Soissons, par M. de Laprairie. . . . .	73.
SEPTIÈME SÉANCE. . . . .	91.
Hommages d'ouvrages et communications. . . . .	91.
Essai sur la vie et l'œuvre des Lemain, peintres Laonnois, par M. Champfleury. . . . .	95.
Description de huit médailles gauloises, par M. de Laprairie. . . . .	115.
HUITIÈME SÉANCE. . . . .	119.
Nomination de membres titulaires et correspondants. . . . .	119.
Description d'un plat émaillé, par MM. Souliac et Poquet. . . . .	120.
Lettre de M. Didron à propos du monument à élever à M. de Simony. . . . .	121.
Note sur le Cartulaire de Nogent, par M. Daras . . . . .	125.
Vandalisme des anciennes archives, par le même. . . . .	126.
NEUVIÈME SÉANCE. . . . .	155.
Nomination de membres correspondants. . . . .	155.
Correspondance et communications. . . . .	154.
Observations sur les marques et signatures au moyen âge. . . . .	156.
Notes sur des ossements fossiles, par MM. Tétart et Daras. . . . .	158.
Testament et inventaire de 1420, envoyés par M. Tétart, membre correspondant. . . . .	160.
Compte-rendu de la découverte de 100 médailles romaines, par M. l'abbé Lecomte. . . . .	162.

Vitraux de Paifondru et tapisserie de Vaux-sous-Laon, par le même . . . . .	164.
Règlements et ordonnances de police de la vicomté d'Épiels en 1669, par M. l'abbé Poquet. . . . .	170.

DIXIÈME SÉANCE. . . . . 185:

Hommage d'ouvrages et correspondances. . . . .	185.
Nouvelle note de M. Leconte sur les médailles romaines. .	189.
Lettre de 1363 sur la possédée de Vervins. Communication de M. Champfleury. . . . .	192.
Vandales et Iconoclastes, par M. Edouard Fleury, membre correspondant. . . . .	196.

ONZIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE. . . . . 227.

Hommage d'ouvrages et communications. . . . .	227.
Analyse d'une histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, par M. Suin . . . . .	229.

---

**DESSINS.**

Frontispice du manuscrit de Gautier de Coincy . . . . .	64
Jours de la création. . . . .	75.



## TABLE ALPHABÉTIQUE

DU TROISIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE SOISSONS.

---

### A

- Allocation* accordée à la Société par M. le ministre de l'instruction publique, 154.  
*Antiquités romaines*, 186.  
*Archives de l'Aisne*, 128. (Destruction des) 129. Judiciaires, 153. Sauvées, 158.  
*Aumont* (famille d'), 137.

### B

- Bandes noires*, 205.  
*Bible* de la bibliothèque de Soissons, 72.  
*Bibliothèques* détruites, 22.  
*Blérancourt* en 1793. 205.

### C

- Canoald* (saint), 252.  
*Carte* archéologique, 79.  
*Cartulaires* de Saint Léger, 59. De Nogent, 123. De divers établissements, 49.  
*Cathédrale de Soissons* (titres de la), 159. En 1793, 211.  
*Célestins de Villeneuve* (titres des), 147.  
*Cloquemandrie*, 154.  
*Clochers* (les) à l'époque de la révolution, 216.  
*Coligny* (armes de l'amiral), 14.  
*Collège*, trouvailles au collège de Soissons, 15.  
*Commissions*, 92, 158  
*Compte-rendu* des travaux de l'année, 5.  
*Corporations d'ouvriers* (dissertations sur les), 11.  
*Culières anciennes*, 19, 92. Leur usage, id.

**D**

*Documents anciens*, 47, 159, 176, 192.

*Ducange* (invitation pour l'inauguration de la statue de) 120.

**E**

*Élection de l'Évêque constitutionnel de l'Aisne* (compte-rendu de), 51.

*Encensoir* du moyen-âge, 119.

*Épieds* (règlement de police d') (1669), 176.

*Evêché de Soissons* (titres de l') 148.

**F**

*Foigny* (compte-rendu de l'histoire de), 53. Fondations de l'abbaye, 53. Des fermes qui en dépendaient, 54. Ruines, 55.

*Fresques* à Liesse, 122.

**G**

*Gaulois* (discussion sur l'histoire des), 165.

*Gautier de Coigny* (explication du frontispice du manuscrit de), 64.

*Géologie*, 158

*Gond (Saint)* (marais de), 164.

*Grener* (dom), 150.

**H**

*Hangest* (famille d'), 137.

**J**

*Jean-des-Vignes (Saint)* souterrains, trouvailles, 15. (Sources dans la colline de), 14. (Titres de), 142. En 1793, 210.

**L**

*Lampes antiques*, 19.

*Landouzy-la-Ville* (fondation de), 55.

*Laon*, chapelle de l'évêché détruite, 212. Vente du mobilier des églises, 214. Tours de la cathédrale sauvées, 217. Arrêté contre les statues en 1793, 218. Ancienne Bibrax, 251. (Étymologie de), 251. (Commune de), 255.

*Léger (Saint)* (cartulaire de), 59. Convention de 1259, pour le règlement intérieur du couvent, 47.

*Lenain* (les), leur vie et leurs ouvrages, 95.

*Liste* des membres de la Société, 241.

III

*Maison* ancienne à Channy, 159.

*Manicamp* (étymologie du mot), 29.

*Manuscrits* de Gautier de Coincy, 64. De la Bible de la bibliothèque

de Soissons, 75. De Saint-Vincent de Laon, 229.

*Marques ou Signatures*, 156.

*Médailles* Romaines, 18, 19, 65. Gauloises, 53. Françaises, 65.

De Villes, 64. De la bibliothèque de Soissons, 92. Description de 8 médailles Gauloises, 115. (Lisez sur le n° 7 *Crécirus* et sur le n° 8 *Pixtilos*). Colonie de Nîmes, 117. Romaines au nombre de 800. A Quincy, 135. Autres, 88, 189, 228. De Roucy et françaises, 228.

*Médard (Saint)* (titres de), 140. Vente pendant la révolution, 204.

*Minimes de Soissons* (titres du couvent des), 148.

*Missy-sur-Aisne* (église de), 56.

*Mosaïques*, 21.

N

*Nicolas-au-Bois Saint* (poétique de), 207.

*Nomination* du bureau, 40. De membres, 19, 119, 135.

*Notre-Dame* (titres de l'abbaye), 141.

*Notre-Dame de Liesse* 122, 258.

*Notre-Dame des Vignes* (titres de), 144.

O

*Ossements fossiles*, 158.

P

*Paléographie* testament et inventaire de 1420, 159

*Parfondru* (vitraux de), 164.

*Pierre-au-avis (Saint)* (titres de), 144

*Plat émaillé*, 120

*Pontarcy* (tour, pont, ruines romaines de), 25. Histoire, 24.

*Pont-levis de Soissons* rectification historique, 14.

*Possédée de Veveys* (documents sur la), 191.

*Poteries anciennes*, 15.

*Prémontré*, 258.

Q

*Quierzy*, 29

R

*Renouvellement* du bureau, 10.

S

*Saint-Simon* (critique de l'église neuve de), 57.

*Séminaire de Soissons* (titres du), 147.

*Signatures ou marques*, 156.

*Simony* (monument à élever à Mgr de). Lettre de M. Didron, 121.

*Société des antiquaires de Picardie* (communication de la), 28.

*Soissons* 1789. Administration et établissements publics de, 49.

T

*Table des matières*, 245

*Tapisserie ancienne*, 174.

*Titres* (destruction pendant la révolution d'une immense quantité de), 225.

*Tombs* antiques, 45. Romaines, 186.

*Tombeau* de Saint Drausin, 227.

U

*Urnes* antiques trouvées en Belgique, 187.

V

*Vaast* (*Saint* (église de), 46. (Eglise de), 147.

*Vailly* (aqueduc romain près de), 18. (Origine de), 20. Mosaïques et statues, 26. Villa, 25.

*Valsery* (abbaye de), 208.

*Vandalisme*, archives en 1795, 126. Vitraux de Parfondru 164 dans le département de l'Aisne, pendant la révolution, 106

*Vassan* (titres nobiliaires des), 19.

*Vautx* (titres de la famille de), 46.

*Vaux-sous-Laon* (tapisserie de), 174

*Vincent de Laon* (*Saint*), (analyse d'une Histoire manuscrite de), 229.

*Vœu de la société*, 120.